

ANNEXE I

FICHE ILLUSTRATIVE D'AMENAGEMENT DE SURFACES

LES MATÉRIAUX ET LEURS UTILISATIONS

Matériaux

Représentation Désignation / Rôle

Enrobé bitumineux

- Chaussée / circulation véhicules
- Surface de manœuvre
- Trottoir sur une faible portion

Illustration



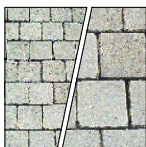
Pavés granit

- Pour surfaces de « représentation » (place, parvis, base de fontaine)
- Déplacements autour de bâtiment à vocation publique



Pavés béton

- Rôle identique au pavé granit, mais pour un usage secondaire (en remplacement du pavé granit)
- Forme géométrique régulière
- Privilégier les couleurs de tons naturelles dans les gammes de gris et de beige, le rouge ou d'autres couleurs vives sont uniquement utilisées pour le marquage ponctuel



Pierre calcaire

- Pour socles de fontaine
- Assurent une liaison entre les éléments monolithiques des bacs et leur base



Béton

- Pour cheminements piétonniers privés
- Utilisés sur de petites surfaces



Groïse, gravier

- Pour les surfaces perméables (cheminements piétonniers et places)
- Emploi traditionnel et local



Herbe, espace fleuri, jardin

- Emploi pour les espaces libres de construction, les aires de dégagement devant le bâti ou pour les bandes vertes le long des routes et chemins



Arbres

- Pour agrémenter les espaces publics ou privés



EXEMPLES DE REVÊTEMENTS PERMÉABLES ET VÉGÉTALISABLES

Exemple	Profil, structure
	Gazon-gravier <ul style="list-style-type: none"> couche d'usure: 3 cm de gravillon couche organique: 10-15 cm de cailloux et terre couche de fondation: gravier
	Gravier (empierrement) <ul style="list-style-type: none"> couche d'usure: 5 cm de gravier ou marné, recouverts de sable concassé ou gravillon couche de fondation: gravier
	Pavés de pierre espacés <ul style="list-style-type: none"> pavés jointoyés au sable 3-5 cm de sable ou gravillon couche de fondation: gravier
	Pavés en béton entretoisés <ul style="list-style-type: none"> pavés en aggloméré entretoisés et jointoyés au sable 3-5 cm de sable ou gravillon couche de fondation: gravier

Guide de l'environnement n° 5 – Cohabiter avec la nature, OFEFP 1995

ANNEXE II

REPERTOIRE DES BIENS CULTURELS DE LA REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
N° fédéral de la commune : 6800
Type de recherche: Époques: toutes, familles: toutes

RÉPERTOIRE DES BIENS CULTURELS

n°	Objet	PB	SAR	CH	JU	RBC	ISOS
80 71	- immeuble administratif, rue Achille-Merguin 2	*				Loc.	
80 72	- tribunes du stade de football	*				Loc.	
80 73	- piscine couverte et halle de gymnastique	*				Loc.	
80 51	- Cras Mouche 2	*				Loc.	
80 65	- ancienne ferme du château	*				Loc.	
80 75	- stand de tir	*				Loc.	
80 78	- villa		*			*	
80 79	- habitat		*			*	
80 77	- route		*			*	
80 76	- villa		*			*	
80 74	- monument aux morts	*				Loc.	
80 70	* rue du 23-Juin			1993		Loc.	
80 40	- En Solier : fanum romain		*			*	
80 01	* vieille ville					Nat.	
80 00	* petite ville						Nat.
80 02	- faubourg de France	*		1941	1927	Rég.	
80 02.1	- porte de France	*		1941	1927	Rég.	E29
80 03.2	- tour Réfous	*		1923	1908	Nat.	E19
80 03.1	- tour du Coq	*		1959		Nat.	
80 03	- château	*		1959		Nat.	E175
80 04	- église Saint-Pierre	*		1986	1926	Nat.	E111
80 07	- lycée / collège	*				Nat.	E66
80 06	- église des Jésuites	*		1969		Nat.	E66
80 09.1	- archives Evêché (AAEB)					Nat.	
80 09	- hôtel de Gléresse	*		1967		Nat.	

District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
N° fédéral de la commune : 6800
Type de recherche:

RÉPERTOIRE DES BIENS CULTURELS

n°	Objet	PB	SAR	CH	JU	RBC	ISOS
80 07.1	- fonds ancien BiCJ					Nat.	
80 08	- tour du Séminaire	*				Nat.	
80 10	- hôtel de ville	*			1938	Rég.	E53
80 37	- Vierge-sous-les-Portes	*			1986	*	
80 12	- hôtel des Halles	*		1994		Rég.	E48
80 34	- Grand-Rue 22 : cour	*			1978	*	
80 13	- maisons bourgeoises	*				Loc.	
80 14	- faubourg de France 1 : maison Nicol	*		1988	1975	Rég.	
80 15.2	- remparts	*		1977	1972	Rég.	
80 15.1	- cure catholique	*		1977	1972	Rég.	
80 16	- fontaine du Banneret	*		1911	1983	Rég.	E87
80 17	- fontaine de la Samaritaine	*		1911	1965	Rég.	E56
80 18	- école Juventuti	*		1995	1995	Rég.	
80 64	- couvent des Soeurs Ursulines	*		1990	1988	Rég.	
80 19	- ancienne église / Ursulines	*		1975	1976	Rég.	
80 20	- temple réformé : extérieur	*			1982	Loc.	E76
80 21	- gare CFF	*				Rég.	E155
80 22	- rues Cuenin et Merguin	*				Rég.	
80 23	- villa Viatte avec intérieur	*		1993	1990	Rég.	
80 24	- villa Pfister rue Auguste-Cuenin 2	*				Rég.	
80 25	- restaurant Inter : grande salle	*		1993	1975	Rég.	
80 26	- auberge d'Ajoie	*				Rég.	E179
80 27	- restaurant Ours Blanc	*				Rég.	E190
80 28	- Musée des sciences naturelles	*				Rég.	E200
80 29	- chapelle de Lorette : autel et statue	*			1991	Loc.	E217

District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
N° fédéral de la commune : 6800
Type de recherche:

RÉPERTOIRE DES BIENS CULTURELS

n°	Objet	PB	SAR	CH	JU	RBC	ISOS
80 30	- maison Turberg	*		2005	2004	*	
80 31	- tour de la Male Semaine	*			1995	*	
80 32	- rue des Baïches 1	*			1965	*	
80 33	- rue de l'Eglise 32 : extérieur	*			1977	*	
80 35	- borne milliaire	*			1978	*	
80 36	- allée des Soupirs 1	*		1988	1986	*	
80 11	- hôtel-Dieu (complexe)	*		1987	1958	Nat.	E55
80 38	- pavillon rue du Gravier	*		1989	1987	*	
80 39	- château : motte féodale		*			*	
80 41	- maison Gressot	*				Loc.	E79
80 42	- banque cantonale jurassienne	*				Loc.	E92
80 43	- collège Saint-Charles	*				Loc.	E152
80 44	- villa Faubourg Saint-Germain 30	*				Loc.	E161
80 45	- maisons Fontana	*				Loc.	E206
80 46	- hangar route de Belfort 2	*				Loc.	E27
80 47	- route de Belfort 53, 55	*				Loc.	E157
80 48	- fabrique Spira	*				Loc.	E189
80 49	- ancienne brasserie	*				Loc.	E195
80 50	- statue saint Jean Népomucène	*				Loc.	
80 52	- pavillon de Schönau	*				Loc.	
80 53	- banque	*				Loc.	
80 54	- bâtiment Ziggurat	*				Loc.	
80 55	- collège Stockmar	*				Loc.	
80 56	- institut pédagogique	*				Loc.	
80 57	- école Saint-Paul	*				Loc.	

District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
N° fédéral de la commune : 6800
Type de recherche:

RÉPERTOIRE DES BIENS CULTURELS

n°	Objet	PB	SAR	CH	JU	RBC	ISOS
80 58	- locatifs rte de Fontenais 11 et 9	*					Loc.
80 59	- locatif rte de Belfort 38	*					Loc.
80 60	- villa rte de Bure 21	*					Loc.
80 61	- hôpital régional	*					Loc.
80 62	- moulin de la Rochette	*					Loc.
80 66	- rue de l'Eglise 3 : grille en fer forgé	*		1996	1993		Loc.
80 67	- cimetière St-Germain, monuments et croix	*		2002	1954		Loc.
80 05	- église Saint-Germain	*		1959	1954	Rég.	E187
80 68	- rue Auguste-Cuenin 7	*		1994	1990		Loc.
80 69	- fontaine de la Boule dorée	*		1991	1983		Rég.

District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: * petite ville
NOCC de l'objet: 80.00

CH:
JU:
RBC:
ISOS: Nat.

Famille: 300 SITES
Matière: 300 Petites et vieilles villes
Epoque: -
Parcelle: 000
Coordonnées: X: -Y: -
IdBat: -
Adresse: -

Description:

Petite ville dominée par l'imposant château des princes-évêques, au nord, et par l'ancien Collège des Jésuites, au sud. Confinée entre ces deux pôles, la vieille ville offre un riche répertoire de formes gothiques, baroques et néo-classiques. Quartiers extérieurs caractérisés par de nombreux bâtiments de style éclectique.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: * vieille ville
NOCC de l'objet: 80.01

CH:
JU:
RBC: Nat.
ISOS:

Famille: 300 SITES
Matière: 300 Petites et vieilles villes
Epoque: -
Parcelle: 000
Coordonnées: X: -Y: -
IdBat: -
Adresse: -

Description:

Développement à partir de trois noyaux existant au XIIe siècle : Faubourg de France, alentours des églises Saint-Germain et Saint-Pierre. Au XIIIe siècle (franchises en 1283), extension et construction de la zone intermédiaire. Capitale de l'Evêché de Bâle dès 1528. Au XVIIIe siècle, développement architectural d'esprit baroque. Présence de traces préhistoriques.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - faubourg de France
NOCC de l'objet: 80.02

CH: 1941
JU: 1927
RBC: Rég.
ISOS:

Famille: 300 SITES
Matière: 360 Quartiers, rues
Epoque: 1551 - 1600
Parcelle: 1186
Coordonnées: X: 572.456Y: 252.105
IdBat: -
Adresse: Faubourg de France

Description:

Noyau pré-urbain situé au pied du château, le Faubourg de France s'étend entre deux portes. A l'ouest, porte de Bure ouverte en 1786. A l'est, porte de France, reconstruite en 1563 et transformée en 1744.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - château
NOCC de l'objet: 80.03

CH: 1959
JU:
RBC: Nat.
ISOS: E175

Famille: 011 CHATEAUX
Matière: 011 Châteaux
Epoque: 1551 - 1600
Parcelle: 1161
Coordonnées: X: 572.333Y: 252.101
IdBat: -
Adresse: Chemin du Château 9

Description:

Vaste ensemble dominant la ville. Siège des princes-évêques de Bâle de 1528 à 1792. Résidence de style Renaissance et Chancellerie (1588/1591). Stucs vers 1720. Pavillon de la princesse Christine du début du XVIIIe. Tour de la Monnaie (fin du XVIe); chapelle avec plafond en stuc (vers 1680). Corps de garde de style gothique tardif. Ancienne orangerie rénovée en 1991/1992.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - tour du Coq
NOCC de l'objet: 80.03.1

CH: 1959
JU:
RBC: Nat.
ISOS:

Famille: 040 TOURS
Matière: 040 Tours
Epoque: 1601 - 1650
Parcelle: 1161
Coordonnées: X: 572.408Y: 252.151
IdBat: -
Adresse: Chemin du Château 9

Description:

Construction massive érigée à l'angle nord-est du château au début du XVII^e siècle sur des soubassements plus anciens; côté ville, armoiries de l'Evêché et de la famille Blarer de Wartensee. Réfection de la toiture en 1989/1990.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - tour Réfous
NOCC de l'objet: 80.03.2

CH: 1923
JU: 1908
RBC: Nat.
ISOS: E19

Famille: 040 TOURS
Matière: 040 Tours
Epoque: 1270 env.
Parcelle: 1161
Coordonnées: X: 572.298Y: 252.093
IdBat: -
Adresse: Chemin du Château 9

Description:

Située à l'angle nord-ouest du château, la tour Réfous a été construite vers 1270. Haute de 32 m, sans compter le toit conique plus récent (XVI^e siècle), elle est faite de murs épais en bossage sur un plan circulaire. Porte d'entrée à 10 m du sol, accessible autrefois par un pont volant depuis le bâtiment de Lydda, démoli en 1804. Travaux de rénovation en 1985.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - église Saint-Pierre
NOCC de l'objet: 80.04

CH: 1986
JU: 1926
RBC: Nat.
ISOS: E111

Famille: 050 EGLISES / CLOCHERS
Matière: 050 Eglises / Clochers
Epoque: 1321 / 49
Parcelle: 168
Coordonnées: X: 572.686Y: 251.731
IdBat: -
Adresse: Rue de l'Eglise 15

Description:

Basilique de style gothique, à trois nefs de quatre travées, construite de 1321 à 1349. Voûtes du XV^e siècle. Au sud, chapelle Saint-Michel, du milieu du XV^e siècle. Au nord, collatéral de 1832 à la place d'anciennes chapelles. Clocher du milieu du XIV^e siècle. Dernier étage et dôme comtois de 1776. Restauration complète en 1978/1983.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - église Saint-Germain
NOCC de l'objet: 80.05

CH: 1959
JU: 1954
RBC: Rég.
ISOS: E187

Famille: 050 EGLISES / CLOCHERS
Matière: 050 Eglises / Clochers
Epoque: 1201 - 1250
Parcelle: 722
Coordonnées: X: 572.888Y: 251.785
IdBat: -
Adresse: Route de Courgenay 3

Description:

Reconstruite au début du XIIIe siècle sur les fondations du plus vieux sanctuaire de la ville, mentionné en 1140. Transformation en 1698. Restauration en 1958/1961. Choeur carré, voûté d'ogives, bon exemple de transition entre le roman tardif et le gothique primitif. Chapelle nord, voûtée d'ogives, 1427. Belle statuaire gothique. Au sud de l'église, traces de présence romaine. Rénovation de l'édifice et du mur du cimetière en 2001/2002.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - église des Jésuites
NOCC de l'objet: 80.06

CH: 1969
JU:
RBC: Nat.
ISOS: E66

Famille: 050 EGLISES / CLOCHERS
Matière: 050 Eglises / Clochers
Epoque: 1597 / 04
Parcelle: 1
Coordonnées: X: 572.663Y: 251.536
IdBat: -
Adresse: Place Blarer de Wartensee 6

Description:

Construite de 1597 à 1604 par Nicolas Frick, d'Ulm, l'église a été transformée dans un esprit baroque et enrichie d'un important décor en stuc par des disciples de l'école de Wessobrunn en 1678/1680. Panneaux des plafonds vers 1720. Clocher reconstruit en 1701/1703. Restauration en 1962/1965. Grand orgue de Jürgen Ahrend, 1984/1985.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - lycée / collège
NOCC de l'objet: 80.07

CH:
JU:
RBC: Nat.
ISOS: E66

Famille: 130 ETABLISSEMENTS
Matière: 130 Etablissements
Epoque: 1597 / 04
Parcelle: 1
Coordonnées: X: 572.609Y: 251.556
IdBat: 985557
Adresse: Place Blarer-de-Wartensee 4

Description:

Le Lycée cantonal occupe les bâtiments de l'ancien Collège des Jésuites, fondé en 1591. Le couvent, adossé à l'église, le gymnase, la pagerie et le séminaire furent construits de 1597 à 1604 par Nicolas Frick, d'Ulm. Modifications et jonction des divers bâtiments aux XIXe et XXe siècles. Rénovation d'ensemble en 1974/1976.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - fonds ancien BiCJ
NOCC de l'objet: 80.07.1

CH:
JU:
RBC: Nat.
ISOS:

Famille: 250 COLLECTIONS
Matière: 250 Collections
Epoque: -
Parcelle: 24
Coordonnées: X: 572.528Y: 251.727
IdBat: -
Adresse: Rue des Annonciades 10

Description:

Le fonds ancien, installé à l'Hôtel de Gléresse depuis 1963, représente quelque 20'000 volumes. Il comprend une belle collection bibliophile, dont 130 incunables, 300 éditions publiées entre 1500 et 1530, ainsi qu'une centaine de manuscrits dont la pièce maîtresse est l'Evangélaire de Saint-Ursanne (texte du IXe siècle relié au XIIIe siècle).



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - tour du Séminaire
NOCC de l'objet: 80.08

CH:
JU:
RBC: Nat.
ISOS:

Famille: 040 TOURS
Matière: 040 Tours
Epoque: 1614 env.
Parcelle: 3
Coordonnées: X: 572.569Y: 251.511
IdBat: -
Adresse: Rue Thurmann 5

Description:

A l'angle sud-ouest de l'ancien séminaire, bastion en fer à cheval construit en pierre de taille vers 1614. Élément de l'extension des fortifications rendue nécessaire par la construction du Collège des Jésuites. L'étage supérieur abrite la Salle de l'Emulation, chapelle des pages et du pensionnat au XVIIIe siècle.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - hôtel de Gléresse
NOCC de l'objet: 80.09

CH: 1967
JU:
RBC: Nat.
ISOS:

Famille: 150 MAISONS PARTICULIERES
Matière: 155 Maisons bourgeoises
Epoque: 1750 env.
Parcelle: 24
Coordonnées: X: 572.528Y: 251.727
IdBat: 1159725
Adresse: Rue des Annonciades 10

Description:

Hôtel particulier construit vers 1750 sur des plans de Giovanni Gaspare Bagnato. Bâtiment en équerre, à trois niveaux. Portail en anse de panier ouvrant sur un hall d'entrée à voûte surbaissée en stuc. Rampe d'escalier armoriée, en fer forgé. Stucs Régence et cheminées dans plusieurs salles. Restauration en 1961/1963.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - archives Evêché (AAEB)
NOCC de l'objet: 80.09.1

CH:
JU:
RBC: Nat.
ISOS:

Famille: 250 COLLECTIONS
Matière: 250 Collections
Epoque: -
Parcelle: 24
Coordonnées: X: 572.528Y: 251.727
IdBat: -
Adresse: Rue des Annonciades 10

Description:

Riche fonds d'archives rassemblant les archives de l'ancien diocèse et de l'ancien Evêché de Bâle, les archives de la République rauracienne, du Département du Mont-Terrible, des arrondissements de Porrentruy et de Delémont du Département du Haut-Rhin.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - hôtel de Ville
NOCC de l'objet: 80.10

CH:
JU: 1938
RBC: Rég.
ISOS: E53

Famille: 030 HOTELS DE VILLES
Matière: 030 Hôtels de villes
Epoque: 1761 / 64
Parcelle: 198
Coordonnées: X: 572.560Y: 251.862
IdBat: 2022332
Adresse: Rue Pierre-Péquignat 2

Description:

Élegant bâtiment baroque, situé au centre de la cité. Oeuvre de Pierre-François Paris (1761/1764), alliant des influences française et allemande du sud. Fronton surmonté d'un dôme à campanile. Ferronnerie de Jean-Georges Fromknecht. Dans le hall d'entrée orné de stuc, sculpture originale de la fontaine de la Samaritaine (1564). Miroirs provenant de l'ancien Palais fédéral, restaurés en 1991.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - Hôtel-Dieu (complexe)
NOCC de l'objet: 80.11

CH: 1987
JU: 1958
RBC: Nat.
ISOS: E55

Famille: 130 ETABLISSEMENTS
Matière: 130 Etablissements
Epoque: 1761 / 65
Parcelle: 161
Coordonnées: X: 572.597Y: 251.824
IdBat: 2021704
Adresse: Grand-Rue 5 et rue de l'Eglise 1Parce

Description:

Un des plus beaux hôpitaux de style baroque tardif de Suisse, oeuvre de Pierre-François Paris (1761/1765). Elégante travée centrale en pierre de taille avec escalier double à deux volées. Cour d'honneur fermée par une grille en fer forgé de Jean-Georges Fromknecht. Pharmacie de Jean-Baptiste Carraz, 1847. Restauration en 1987/1994.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - Hôtel des Halles
NOCC de l'objet: 80.12

CH: 1994
JU:
RBC: Rég.
ISOS: E48

Famille: 130 ETABLISSEMENTS
Matière: 130 Etablissements
Epoque: 1766 / 69
Parcelle: 264
Coordonnées: X: 572.490Y: 251.880
IdBat: 2022330
Adresse: Rue Pierre-Péquignat 9

Description:

Grand bâtiment en pierre de taille de style baroque tardif, oeuvre de Pierre-François Paris (1766/1769). Trois niveaux sous un toit à la Mansart. Façade principale à légers ressauts ornée d'un fronton avec sculptures et percée de trois passages en plein-cintre donnant accès à la cour intérieure. Rénovation complète en 1993/1997.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - maisons bourgeoises
NOCC de l'objet: 80.13

CH:
JU:
RBC: Loc.
ISOS:

Famille: 150 MAISONS PARTICULIÈRES
Matière: 155 Maisons bourgeoises
Epoque: 1501 suiv.
Parcelle: 64
Coordonnées: X: -Y: -
IdBat: -
Adresse: Grand-Rue, Cour aux Moines

Description:

Nombreuses maisons bourgeoises des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, où se retrouvent des éléments gothiques tardifs, baroques ou classiques. Plan caractéristique : habitation côté rue, cour intérieure et dépendances à l'arrière. Beaux exemples au N° 22 de la Grand-Rue (cf fiche 80.34) et au N° 3 (parcelle 306, IdBat 984748, X:572.401 Y:251.925) de la Cour aux Moines.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - faubourg de France N°1 : maison Nicol
NOCC de l'objet: 80.14

CH: 1988
JU: 1975
RBC: Rég.
ISOS:

Famille: 150 MAISONS PARTICULIERES
Matière: 155 Maisons bourgeoises
Epoque: 1701 - 1750
Parcelle: 1187
Coordonnées: X: 572.349Y: 251.992
IdBat: 984623
Adresse: Faubourg de France 1

Description:

Grande bâtisse bourgeoise à trois niveaux sous un haut toit à croupes à égout retroussé. L'aspect actuel date du début du XVIIIe siècle. Restauration extérieure en 1984. A l'intérieur, éléments originaux du XVIIIe siècle et de style Empire. Tour d'angle plus ancienne ayant appartenu au système de remparts de la cité. Restauration intérieure en 1993/1994.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - cure catholique
NOCC de l'objet: 80.15.1

CH: 1977
JU: 1972
RBC: Rég.
ISOS:

Famille: 090 CURES
Matière: 090 Cures
Epoque: 1701 - 1750
Parcelle: 170
Coordonnées: X: 572.705Y: 251.679
IdBat: 985528
Adresse: Rue du Collège 1

Description:

Ancienne maison des familles de Billieux et de Reinach, datant du XVIII^e siècle et rénovée en 1971/1973. Grille en fer forgé Louis-XVI. Entrée à refends. A l'intérieur, plafonds en stuc. Restauration en 1973.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - fontaine du Banneret
NOCC de l'objet: 80.16

CH: 1911
JU: 1983
RBC: Rég.
ISOS: E87

Famille: 190 FONTAINES
Matière: 190 Fontaines
Epoque: 1558
Parcelle: 255
Coordonnées: X: 572.490Y: 251.818
IdBat: -
Adresse: Rue des Malvoisins

Description:

La fontaine du Banneret, dite du Suisse, est l'oeuvre de Laurent Perroud, de Cressier (1558). Le fût compte parmi les plus remarquables de la Renaissance tardive en Suisse. La statue, détruite en 1814, et le bassin ont été remplacés en 1913. Restauration et rétablissement de la polychromie en 1983.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - fontaine de la Samaritaine
NOCC de l'objet: 80.17

CH: 1911
JU: 1965
RBC: Rég.
ISOS: E56

Famille: 190 FONTAINES
Matière: 190 Fontaines
Epoque: 1563 / 64
Parcelle: 124
Coordonnées: X: 572.576Y: 251.799
IdBat: -
Adresse: Grand-Rue

Description:

Oeuvre de Laurent Perroud, de Cressier (1563/1564). Copie en calcaire de 1964/1966; l'original est déposé dans le hall de l'Hôtel de Ville. Sur le fût octogonal, le Christ et la Samaritaine se font face au bord du puits aux piliers richement sculptés. Au sommet, saint Jean-Baptiste enfant. Rétablissement de la polychromie en 1983.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - école Juventuti
NOCC de l'objet: 80.18

CH: 1995
JU: 1995
RBC: Rég.
ISOS:

Famille: 100 ECOLES
Matière: 100 Ecoles
Epoque: 1859
Parcelle: 125
Coordonnées: X: 572.655Y: 251.673
IdBat: 2411535
Adresse: Rue des Baïches 2

Description:

Maison d'école conçue par Jean-Frédéric Fallot, de Montbéliard, en 1859. Bâtiment néo-classique situé entre la rue de l'Eglise et la Grand-Rue, avec une petite cour frontale. La travée centrale de la façade principale est couronnée par un fronton-pignon plein-cintre surmonté d'un clocher-mur. Rénovation complète en 1995.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - ancienne église / Ursulines
NOCC de l'objet: 80.19

CH: 1975
JU: 1976
RBC: Rég.
ISOS:

Famille: 050 EGLISES / CLOCHERS
Matière: 050 Eglises / Clochers
Epoque: 1626 env.
Parcelle: 165
Coordonnées: X: 572.648Y: 251.784
IdBat: -
Adresse: Rue de l'Eglise 11

Description:

Appelées à Porrentruy par le prince-évêque Guillaume Rinck de Baldenstein, les soeurs Ursulines y ont ouvert une école de jeunes filles en 1619. L'église du couvent a été consacrée en 1626. Voûte nervée de style gothique tardif au chœur, nef du XVIIIe siècle percée de hautes fenêtres en plein-cintre. Nouveaux vitraux en 1957. Salle à usages multiples depuis 1975. Rénovation extérieure en 1988/1989.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - temple réformé : extérieur
NOCC de l'objet: 80.20

CH:
JU: 1982
RBC: Loc.
ISOS: E76

Famille: 070 TEMPLES
Matière: 070 Temples
Epoque: 1890 / 91
Parcelle: 15
Coordonnées: X: 572.547Y: 251.657
IdBat: -
Adresse: Rue de Annonciades 14

Description:

Edifice néo-gothique de Paul Reber, le temple réformé a été construit en 1890/1891. Modernisé en 1936. Vitrail en dalle de verre d'Auguste Labouret, 1937. Rénovation en 1982/1983.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - gare CFF
NOCC de l'objet: 80.21

CH:
JU:
RBC: Rég.
ISOS: E155

Famille: 120 USINES, BATIMENTS INDUSTRIELS, GARES
Matière: 121 Gares
Epoque: 1870 / 72
Parcelle: 2987
Coordonnées: X: 572.939Y: 252.300
IdBat: 9016071
Adresse: Place de la Gare 4

Description:

Construite en 1870/1872, d'après des plans provenant sans doute de la compagnie française du Paris-Lyon-Méditerranée la gare est à la dimension des espérances d'alors. Grand bâtiment formé de cubes échelonnés, appropriés au trafic de transit important dès l'ouverture de la ligne Delémont-Delle en 1877. Transformations en 1952. Rénovation extérieure en 1999.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - rues Cuenin et Merguin
NOCC de l'objet: 80.22

CH:
JU:
RBC: Rég.
ISOS:

Famille: 300 SITES
Matière: 360 Quartiers, rues
Epoque: 1851 - 1900
Parcelle: 362
Coordonnées: X: -Y: -
IdBat: -
Adresse: Rue Auguste-Cuenin et rue Achille-Me

Description:

Dans le dernier quart du XIXe siècle, avec l'arrivée du chemin de fer et le développement de l'horlogerie, la ville s'étend hors les murs. Nombreux bâtiments - villas, immeubles industriels ou commerciaux - surtout néo-classiques, néo-Renaissance, néo-baroque dans le quartier de la gare et en direction de Courtedoux.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - villa Viatte avec intérieur
NOCC de l'objet: 80.23

CH: 1993
JU: 1990
RBC: Rég.
ISOS:

Famille: 150 MAISONS PARTICULIERES
Matière: 156 Villas XIXe / XXe
Epoque: 1900 env.
Parcelle: 358
Coordonnées: X: 572.574Y: 252.068
IdBat: 984774
Adresse: Rue Auguste-Cuenin 1

Description:

Immeuble d'architecture composite édifié par l'architecte Pierre-Joseph-Maurice Vallat, à l'extrémité occidentale du nouveau quartier de la rue Cuenin. Permis de construire en 1897. Tourelle au sud-est. Façades polychromes en briques. Crépis et colombages. Rénovation de la toiture en 1990. Poursuite des travaux de rénovation intérieure et extérieure dès 1997.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - villa "Pfister" Rue Auguste-Cuenin 2
NOCC de l'objet: 80.24

CH:
JU:
RBC: Rég.
ISOS:

Famille: 150 MAISONS PARTICULIERES
Matière: 156 Villas XIXe / XXe
Epoque: 1895 env
Parcelle: 363
Coordonnées: X: 572.593Y: 252.010
IdBat: 2021807
Adresse: Rue Auguste-Cuenin 2

Description:

Grande résidence construite au milieu d'un vaste parc compris entre l'Allaine et la rue Cuenin. Concession de bâtisse sollicitée en 1895. Architecture composite typique de la fin du XIXe siècle. Façades polychromes en briques, crépis et colombages. Rénovée en 1990/1991.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - restaurant Inter : grande salle
NOCC de l'objet: 80.25

CH: 1993
JU: 1975
RBC: Rég.
ISOS:

Famille: 110 RESTAURANTS, HOTELS
Matière: 110 Restaurants, hôtels
Epoque: 1905 / 06
Parcelle: 230
Coordonnées: X: 572.489Y: 252.004
IdBat: 984760
Adresse: Allée des Soupirs 15

Description:

Construit en 1905/1906, le Grand Hôtel International, avec sa façade néo-baroque influencée par l'Art Nouveau, témoigne de l'importance commerciale de Porrentruy au début du XXe siècle liée au trafic ferroviaire nord-sud transitant par la France. Salle de théâtre à galerie en fer à cheval et riche décor Art Nouveau, restaurée en 1974. Protection cantonale étendue à l'ensemble du bâtiment lors de la rénovation extérieure de 1990/91.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - auberge d'Ajoie
NOCC de l'objet: 80.26

CH:
JU:
RBC: Rég.
ISOS: E179

Famille: 110 RESTAURANTS, HOTELS
Matière: 110 Restaurants, hôtels
Epoque: 1851 - 1900
Parcelle: 394
Coordonnées: X: 572.653Y: 251.946
IdBat: 984886
Adresse: Rue Gustave-Amweg 1

Description:

Immeuble du milieu du XIXe siècle, de style néo-classique, dont le rez-de-chaussée, à l'intérieur, est orné de vitraux Art Nouveau, de boiseries, ainsi que de peintures murales, signées R. Hofer, (1952 ?) représentant divers quartiers et monuments de Porrentruy et de son district. Restauration en 1985. Rénovation de la salle du rez-de-chaussée en 1998.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - restaurant Ours Blanc
NOCC de l'objet: 80.27

CH:
JU:
RBC: Rég.
ISOS: E190

Famille: 110 RESTAURANTS, HOTELS
Matière: 110 Restaurants, hôtels
Epoque: 1870 env.
Parcelle: 657
Coordonnées: X: 573.164Y: 251.773
IdBat: 985723
Adresse: Route de Courgenay 29

Description:

Bâtiment à deux niveaux de volumétrie rectangulaire, construit vers 1870 à la route de Courgenay. Balcons sur colonnes en fonte. Dans la partie orientale de l'immeuble, peintures murales du début du XXe siècle dues à Léon Prêtre, recouvertes d'un cache en 2001.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - musée des sciences naturelles
NOCC de l'objet: 80.28

CH:
JU:
RBC: Rég.
ISOS: E200

Famille: 150 MAISONS PARTICULIERES
Matière: 156 Villas XIXe / XXe
Epoque: 1916
Parcelle: 754
Coordonnées: X: 572.770Y: 251.553
IdBat: 2411850
Adresse: Route de Fontenais 21 et 23

Description:

Ancienne villa Beucler, construite en 1916 par Louis Theurillat-Don. Immeuble à deux niveaux sous un toit à la Mansart. Rénovation en 1982. Abrite le Musée jurassien des sciences naturelles.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - chapelle de Lorette: autel et statue
NOCC de l'objet: 80.29

CH:
JU: 1991
RBC: Loc.
ISOS: E217

Famille: 060 CHAPELLES
Matière: 060 Chapelles
Epoque: 1653 / 57
Parcelle: 1411
Coordonnées: X: 573.388Y: 252.795
IdBat: -
Adresse: Chemin de l'Ermitage 34

Description:

Chapelle construite en 1653/1657, à la suite d'un vœu des bourgeois de Porrentruy durant la Guerre de Trente Ans. Adjonction d'un oratoire entre 1706 et 1721. Unification et réfection en 1817/1818. Rénovation en 1936. Simple bâtiment à campanile avec logis du chapelain en annexe. Nef unique et chœur voûtés en plein-cintre. Restauration intérieure en 1991. Classement de l'autel et de la statue de la Vierge à l'Enfant après restauration.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - maison Turberg
NOCC de l'objet: 80.30

CH: 2005
JU: 2004
RBC: *
ISOS:

Famille: 150 MAISONS PARTICULIERES
Matière: 155 Maisons bourgeoises
Epoque: 1569 env.
Parcelle: 232
Coordonnées: X: 572.440Y: 252.003
IdBat: 984859
Adresse: Rue Pierre-Péquignat 42

Description:

Vaste immeuble situé au bas de la rue Pierre-Péquignat, dont il ferme la perspective. Bâtiment à quatre niveaux et toit à croupes brisées. Tourelle d'escalier polygonale datée de 1569. Deux portails en arc servent d'accès aux caves voûtées du rez-de-chaussée. Façade ouest en pierre de taille, datée de 1818. Rénovation intérieure commencée en 2004.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - tour de la Male Semaine
NOCC de l'objet: 80.31

CH:
JU: 1995
RBC: *
ISOS:

Famille: 040 TOURS
Matière: 040 Tours
Epoque: 1601 - 1650
Parcelle: 172
Coordonnées: X: 572.710Y: 251.650
IdBat: -
Adresse: Rue du Collège 5A

Description:

Tour comprise dans les remparts du côté est de la cité, à l'arrière de l'immeuble N° 5 de la rue du Collège. Plan en forme de fer à cheval. Rénovation en 1995.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - rue des Baïches 1
NOCC de l'objet: 80.32

CH:
JU: 1965
RBC: *
ISOS:

Famille: 150 MAISONS PARTICULIERES
Matière: 155 Maisons bourgeoises
Epoque: 1786 / 90 env.
Parcelle: 123
Coordonnées: X: 572.663Y: 251.649
IdBat: 985451
Adresse: Rue des Baïches 1

Description:

Immeuble de style baroque tardif à trois niveaux sous un toit à quatre pans, avec avant-corps sous un fronton triangulaire et fenêtres grillagées. Construit vers 1786-1790 pour Joseph-Antoine-Ulric Kohler, contrôleur des monnaies du prince-évêque. Rénovation en 1965.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - rue de l'Eglise 32 : extérieur
NOCC de l'objet: 80.33

CH:
JU: 1977
RBC: *
ISOS:

Famille: 150 MAISONS PARTICULIERES
Matière: 155 Maisons bourgeoises
Epoque: 1751 - 1800
Parcelle: 131
Coordonnées: X: 572.642Y: 251.719
IdBat: -
Adresse: Rue de l'Eglise 32

Description:

Construction traversante de la rue de l'Eglise à la Grand-Rue.
Noyau de style gothique tardif, avec transformations ultérieures.
Façade côté rue de l'Eglise avec fenêtres du XVIIIe siècle
(un linteau est daté de 1723). Escalier gothique tardif.
A l'intérieur, plafond en bois peint, vers 1700. Transformations
et restauration partielle de 1977 à 1980 et en 2003.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - Grand-Rue 22 : cour
NOCC de l'objet: 80.34

CH:
JU: 1978
RBC: *
ISOS:

Famille: 150 MAISONS PARTICULIERES
Matière: 155 Maisons bourgeoises
Epoque: 1549 env.
Parcelle: 64
Coordonnées: X: 572.579Y: 251.745
IdBat: 985507
Adresse: Grand-Rue 22

Description:

Cour intérieure comprenant une porte en arc infléchi datée de 1549 aux armes de la famille Gindre. Autre porte et diverses fenêtres de style gothique tardif. Galeries à balustrades, des XVIIe et XVIIIe siècles. Rénovation en 1987. Tourelle d'escalier en colimaçon avec clef de voûte armoriée.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - borne milliaire
NOCC de l'objet: 80.35

CH:
JU: 1978
RBC: *
ISOS:

Famille: 230 BORNES
Matière: 230 Bornes
Epoque: 1801 - 1850
Parcelle: 438
Coordonnées: X: 572.780Y: 252.775
IdBat: -
Adresse: Route de Belfort 48

Description:

Inscription : XXIII LIEUES DE BERNE



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - allée des Soupirs 1
NOCC de l'objet: 80.36

CH: 1988
JU: 1986
RBC: *
ISOS:

Famille: 150 MAISONS PARTICULIERES
Matière: 155 Maisons bourgeoises
Epoque: 1905 / 06
Parcelle: 227
Coordonnées: X: 572.640Y: 251.908
IdBat: 2022191
Adresse: Allée des Soupirs 1

Description:

Bâtiment situé sur la place des Bennelats, construit en 1905/1906 d'après les plans de l'architecte Pierre-Joseph-Maurice Vallat. Appareillage de fausses briques peintes sur les façades. Restauration en 1986.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - Vierge-sous-les-Portes
NOCC de l'objet: 80.37

CH:
JU: 1986
RBC: *
ISOS:

Famille: 210 STATUES
Matière: 210 Statues
Epoque: 1689
Parcelle: 161
Coordonnées: X: 572.632Y: 251.840
IdBat: -
Adresse: Rue du 23-Juin

Description:

Statue de la Vierge à l'Enfant, oeuvre de Johann Viktor Scharpf, de Rheinfelden, datant de 1689. Cette statue ornait à l'origine la porte Saint-Germain, démolie au XIXe siècle. Une plaque avec inscription mariale est également datée de 1689. Restauration en 1986.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - pavillon rue du Gravier
NOCC de l'objet: 80.38

CH: 1989
JU: 1987
RBC: *
ISOS:

Famille: 150 MAISONS PARTICULIERES
Matière: 150 Maisons particulières
Epoque: 1851 - 1900
Parcelle: 313
Coordonnées: X: 572.365Y: 251.927
IdBat: -
Adresse: Rue du Gravier 22

Description:

Pavillon de jardin à deux étages et toiture conique sur plan circulaire, aménagé à la fin du XIXe siècle sur l'assise d'une tour médiévale. Décor peint au chablon. Rénovation en 1987.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - château : motte féodale
NOCC de l'objet: 80.39

CH:
JU:
RBC: *
ISOS:

Famille: 000 ARCHEOLOGIE
Matière: 008 Epoques postérieures seules
Epoque: Epoques postérieures seules
Parcelle: 2829
Coordonnées: X: Y:
IdBat: -
Adresse: Le Château

Description:

Au nord du château, le relief du terrain permet de voir d'une part une motte féodale, d'autre part des restes de fortifications à la Vauban. La motte féodale ne paraît pas avoir subi de fouilles archéologiques.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - En Solier : fanum romain
NOCC de l'objet: 80.40

CH:
JU:
RBC: *
ISOS:

Famille: 000 ARCHEOLOGIE
Matière: 005 Epoque romaine
Epoque: Epoque romaine
Parcelle: 000
Coordonnées: X: Y:
IdBat: -
Adresse:

Description:

Le fanum ou temple romain a été découvert lors de prospection aérienne en 1983. Des études sont en cours pour déterminer l'avenir de ce sanctuaire, seul établissement de ce genre connu dans le Jura.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - maison Gressot
NOCC de l'objet: 80.41

CH:
JU:
RBC: Loc.
ISOS: E79

Famille: 150 MAISONS PARTICULIERES
Matière: 155 Maisons bourgeoises
Epoque: 1601 - 1650
Parcelle: 19
Coordonnées: X: 572.540Y: 251.697
IdBat: 985478
Adresse: Rue des Annonciades 12

Description:

Ancien Hôtel du Verger, situé en retrait de la rue, au sud de l'Hôtel de Gléresse. Bâtiment comptant trois niveaux, caractérisé par une tourelle d'escalier de style gothique tardif. Belle façade ouest, de style baroque, donnant côté jardin.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - banque cantonale jurassienne
NOCC de l'objet: 80.42

CH:
JU:
RBC: Loc.
ISOS: E92

Famille: 130 ETABLISSEMENTS
Matière: 130 Etablissements
Epoque: 1923 / 25
Parcelle: 293
Coordonnées: X: 572.443Y: 251.890
IdBat: 984847
Adresse: Rue des Malvoisins 23

Description:

Bâtiment d'inspiration néo-classique construit en 1923/1925 par Klauser et Streit. Trois niveaux sous un toit à croupes. Bâtiment de la Direction générale construit en 1986/1987 dans un style d'adaptation. Portail daté de 1616 réemployé en façade est du petit corps de bâtiment situé au sud. Sculpture monumentale de 1988, par Camillo.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - collège Saint-Charles
NOCC de l'objet: 80.43

CH:
JU:
RBC: Loc.
ISOS: E152

Famille: 130 ETABLISSEMENTS
Matière: 130 Etablissements
Epoque: 1901 - 1950
Parcelle: 338
Coordonnées: X: 572.583Y: 252.267
IdBat: 985774
Adresse: Route de Belfort 10

Description:

Au sud-ouest de l'ensemble, bâtiment baroque sous un toit mansardé. Au nord-est, édifices inspirés du "Neues Bauen" des années 1920 avec chapelle Sainte-Thérèse-de-Lisieux construite en 1930/1931 par Alban Gerster. Fermant la cour au sud, bâtiment rectangulaire de 1962, par les architectes Faivre, Gressot et Luscher. Rénovation en 2000.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - villa Faubourg Saint-Germain 30
NOCC de l'objet: 80.44

CH:
JU:
RBC: Loc.
ISOS: E161

Famille: 150 MAISONS PARTICULIERES
Matière: 156 Villas XIXe / XXe
Epoque: 1880 env.
Parcelle: 609
Coordonnées: X: 572.891Y: 251.985
IdBat: 985172
Adresse: Faubourg Saint-Germain 30

Description:

Villa construite vers 1880-1885, comptant deux niveaux sous un toit à croupes avec lucarnes. Le bâtiment est flanqué de trois tourelles d'angle, dont une, polygonale, abrite l'escalier.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - maisons Fontana
NOCC de l'objet: 80.45

CH:
JU:
RBC: Loc.
ISOS: E206

Famille: 150 MAISONS PARTICULIERES
Matière: 158 Maisons ouvrières
Epoque: 1892 / 94
Parcelle: 824
Coordonnées: X: 572.771Y: 251.472
IdBat: 985622
Adresse: Route de Fontenais 29, 31, 27Parcelle

Description:

Locatif ouvrier construit en deux phases en 1892/1894 par Abondio Fontana. Bâtiment oblong à trois niveaux sous un toit à deux versants avec lucarnes. Rénovation en 1988.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - hangar route de Belfort n°2
NOCC de l'objet: 80.46

CH:
JU:
RBC: Loc.
ISOS: E27

Famille: 120 USINES, BATIMENTS INDUSTRIELS, GARES
Matière: 120 Usines, bâtiments industriels
Epoque: 1785 env.
Parcelle: 335
Coordonnées: X: 572.477Y: 252.114
IdBat: 984670
Adresse: Route de Belfort 2

Description:

Ancien entrepôt de style baroque, daté de 1785 et 1798 / X.I., composé de deux corps de bâtiment disposés en équerre. Un niveau sur un étage de soubassement. Toit brisé à croupes faîtières. Transformation en 1942. Rénovation en 1991/1992.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - route de Belfort 53, 55
NOCC de l'objet: 80.47

CH:
JU:
RBC: Loc.
ISOS: E157

Famille: 150 MAISONS PARTICULIERES
Matière: 150 Maisons particulières
Epoque: 1851 - 1900
Parcelle: 1202
Coordonnées: X: 572.668Y: 252.397
IdBat: 985779
Adresse: Route de Belfort 53, 55même parcelle

Description:

Bâtiments de style néo-classique, en évidence au carrefour de la route de Belfort et de la rue Xavier-Stockmar. Le bâtiment N° 53, abrité sous un toit à la Mansart, compte trois niveaux sur un étage de soubassement. Escalier à deux montées. Le bâtiment N° 55 (IdBat 985778, x:572.680 y:252.410) comprend trois niveaux. Rénovation en 1998/1999.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - fabrique Spira
NOCC de l'objet: 80.48

CH:
JU:
RBC: Loc.
ISOS: E189

Famille: 120 USINES, BATIMENTS INDUSTRIELS, GARES
Matière: 120 Usines, bâtiments industriels
Epoque: 1901 - 1950
Parcelle: 659
Coordonnées: X: 573.038Y: 251.784
IdBat: 985720
Adresse: Route de Courgenay 21

Description:

Vaste ensemble de constructions industrielles datant de la première moitié du XXe siècle. La partie sud est composée de corps de bâtiment à toits en sheds. Changement d'affectation et modification des façades en 1997.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - ancienne brasserie
NOCC de l'objet: 80.49

CH:
JU:
RBC: Loc.
ISOS: E195

Famille: 120 USINES, BATIMENTS INDUSTRIELS, GARES
Matière: 120 Usines, bâtiments industriels
Epoque: 1851 - 1900
Parcelle: 774
Coordonnées: X: 572.905Y: 251.701
IdBat: 985713
Adresse: Route de Courgenay 20

Description:

Vaste bâtiment industriel, de la fin du XIXe siècle, comptant trois niveaux sous un toit à deux versants. Avant-corps latéral à cinq niveaux. La polychromie de l'édifice, résultant des différents matériaux utilisés - pierre de taille, brique, crépi -, est caractéristique de l'époque.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - statue saint Jean Népomucène
NOCC de l'objet: 80.50

CH:
JU:
RBC: Loc.
ISOS:

Famille: 210 STATUES
Matière: 210 Statues
Epoque: 1733
Parcelle: 568
Coordonnées: X: 572.818Y: 251.887
IdBat: -
Adresse: Faubourg Saint-Germain

Description:

Statue en grès rouge des Vosges, datée de 1733. Attribuée aux frères Breton, de Boncourt, sur la base de l'inscription figurant au revers de la statue : 1733 FECIT OPRE ISTA A BONCOR (...). Restaurée après mutilation en 1982. Restauration en 2007.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - Cras Mouche n° 2
NOCC de l'objet: 80.51

CH:
JU:
RBC: Loc.
ISOS:

Famille: 150 MAISONS PARTICULIERES
Matière: 155 Maisons bourgeoises
Epoque: 1751 - 1800
Parcelle: 1190
Coordonnées: X: 572.447Y: 252.172
IdBat: 984662
Adresse: Cras Mouche 2

Description:

Bâtiment de style baroque formé de deux corps oblongs disposés en équerre. Deux niveaux sous un toit à la Mansart. Situation importante au pied du château.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - pavillon de Schönau
NOCC de l'objet: 80.52

CH:
JU:
RBC: Loc.
ISOS:

Famille: 150 MAISONS PARTICULIERES
Matière: 155 Maisons bourgeoises
Epoque: 1751 - 1800
Parcelle: 1029
Coordonnées: X: 572.356Y: 251.853
IdBat: 984811
Adresse: Rue du Creugenat 2

Description:

Petit bâtiment de style baroque comptant deux niveaux sous un toit à la Mansart. Ancien pavillon de chasse de la famille de Schönau. Rénovation extérieure en 1989.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - banque
NOCC de l'objet: 80.53

CH:
JU:
RBC: Loc.
ISOS:

Famille: 130 ETABLISSEMENTS
Matière: 130 Etablissements
Epoque: 1895 / 96
Parcelle: 912
Coordonnées: X: 572.442Y: 251.707
IdBat: 985125
Adresse: Rue du Temple 2

Description:

Grand bâtiment cubique construit en 1895/1896, comptant quatre niveaux sous un toit à croupes. Annexes récentes ajoutées en façades nord et ouest.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - bâtiment Ziggurat
NOCC de l'objet: 80.54

CH:
JU:
RBC: Loc.
ISOS:

Famille: 130 ETABLISSEMENTS
Matière: 130 Etablissements
Epoque: 1973
Parcelle: 593
Coordonnées: X: 572.842Y: 252.066
IdBat: 985149
Adresse: Rue du Jura 11

Description:

Bâtiment construit en 1973 sur les plans de Romain Leschot.
Pyramide tronquée comptant sept niveaux agrémentés
de petits jardins en terrasse.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - collège Stockmar
NOCC de l'objet: 80.55

CH:
JU:
RBC: Loc.
ISOS:

Famille: 100 ECOLES
Matière: 100 Ecoles
Epoque: 1964 / 66
Parcelle: 348
Coordonnées: X: 572.657Y: 252.223
IdBat: 984777
Adresse: Rue Auguste-Cuenin 11

Description:

Complexe scolaire construit en 1964/1966 par Rodolphe Baumann et Alain-G. Tschumi. Sculpture en béton, "Colonne", par Walter Kretz, 1979.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - institut pédagogique
NOCC de l'objet: 80.56

CH:
JU:
RBC: Loc.
ISOS:

Famille: 130 ETABLISSEMENTS
Matière: 130 Etablissements
Epoque: 1965 / 74
Parcelle: 875
Coordonnées: X: 572.645Y: 251.217
IdBat: 985579
Adresse: Rue du Banné 23

Description:

Vaste bâtiment en béton apparent, au volume complexe, construit en 1965/1974 par André Brahier et Robert Portmann pour abriter l'Ecole normale. Rénovation en 1988. Sculpture en fer par Gérard Bregnard.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - école Saint-Paul
NOCC de l'objet: 80.57

CH:
JU:
RBC: Loc.
ISOS:

Famille: 130 ETABLISSEMENTS
Matière: 130 Etablissements
Epoque: 1900 / 02
Parcelle: 2679
Coordonnées: X: 572.411Y: 251.452
IdBat: 985772
Adresse: Chemin de l'Oiselier 2

Description:

Bâtiment de style néo-baroque construit en 1900/1902.
Edifice symétrique à deux avant-corps latéraux. Trois niveaux sous un toit à la Mansart. Annexes modernes au sud et à l'ouest.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - locatifs
NOCC de l'objet: 80.58

CH:
JU:
RBC: Loc.
ISOS:

Famille: 150 MAISONS PARTICULIERES
Matière: 158 Maisons ouvrières
Epoque: 1886 env.
Parcelle: 746
Coordonnées: X: 572.764Y: 251.706
IdBat: 985619
Adresse: Route de Fontenais 11 , 9Parcelles 74

Description:

Éléphants immeubles locatifs, situés entre la route de Fontenais et la rue des Planchettes, construits vers 1886. Trois niveaux sous des toits à croupes. En plus des chaînes et des bandeaux, les bâtiments se distinguent par leur riche décoration de modillons et d'agrafes. Transformation du n° 11 en 1994. N°9 IdBat 985616, x:572.755 y:251.709; n°14 IdBat 985666, x:572.802 y:251.713; n°12 IdBat 985665, x:572.814 y:251.716



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - locatif route de Belfort 38
NOCC de l'objet: 80.59

CH:
JU:
RBC: Loc.
ISOS:

Famille: 150 MAISONS PARTICULIERES
Matière: 156 Villas XIXe / XXe
Epoque: 1900 env.
Parcelle: 429
Coordonnées: X: 572.742Y: 252.474
IdBat: 984647
Adresse: Route de Belfort 38

Description:

Immeuble construit vers 1900. Trois niveaux sous un toit à la Mansart. Deux avant-corps latéraux de plan carré.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - villa La Presse 21
NOCC de l'objet: 80.60

CH:
JU:
RBC: Loc.
ISOS:

Famille: 150 MAISONS PARTICULIERES
Matière: 156 Villas XIXe / XXe
Epoque: 1900 env.
Parcelle: 1082
Coordonnées: X: 572.083Y: 251.916
IdBat: 984586
Adresse: Route de Bure 21

Description:

Villa construite en 1904 sur les plans de Maurice-Joseph Vallat. Décor peint Art Nouveau. Avant-corps latéraux percés d'un arc en plein-cintre.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - hôpital régional
NOCC de l'objet: 80.61

CH:
JU:
RBC: Loc.
ISOS:

Famille: 130 ETABLISSEMENTS
Matière: 130 Etablissements
Epoque: 1933 / 34
Parcelle: 1931
Coordonnées: X: 571.361Y: 252.139
IdBat: 2022522
Adresse: Chemin de l'Hôpital 9

Description:

Ensemble constitué de plusieurs édifices. Sanatorium construit en 1933/1934 par Hans Brechtbühl. Bâtiment principal de 1955/1956, par Charles Kleiber fils et Marcel Leschot. Chapelle de 1957 et chapelle des soeurs, de 1974, avec vitraux de J.-F. Comment et sculptures du XVe au XVIIe siècles provenant de l'Hôtel-Dieu. En contrebas, pavillon construit en 1945. Construction du bâtiment du personnel en 1971.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - moulin de la Rochette
NOCC de l'objet: 80.62

CH:
JU:
RBC: Loc.
ISOS:

Famille: 140 MOULINS
Matière: 140 Moulins
Epoque: 1701 - 1750
Parcelle: 418
Coordonnées: X: 572.963Y: 252.589
IdBat: 984803
Adresse: Chemin de la Rochette 27

Description:

Bâtiment à un seul niveau en façade principale, abrité sous un toit à deux versants. Belle entrée avec peinture murale du XVIII^e siècle représentant la Vierge à l'Enfant au sommet d'un portique baroque. Restauration en 1985. En façade sud, porte à moulures gothiques. Contigu au nord, petit bâtiment baroque sous un toit brisé.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - couvent des Soeurs Ursulines
NOCC de l'objet: 80.64

CH: 1990
JU: 1988
RBC: Rég.
ISOS:

Famille: 150 MAISONS PARTICULIERES
Matière: 150 Maisons particulières
Epoque: 1620 / 25
Parcelle: 165
Coordonnées: X: 572.675Y: 251.776
IdBat: 985771
Adresse: Rue de l'Eglise 13

Description:

Couvent construit entre 1620 et 1625 à l'instigation du prince-évêque Guillaume Rinck de Baldenstein pour les soeurs de la Compagnie de sainte Ursule. Agrandissement en 1822 et nouvel agrandissement de style néo-classique (caractérisé par un décor de faux-joints) par l'architecte Maurice Vallat entre 1863 et 1866.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - grille en fer forgé
NOCC de l'objet: 80.66

CH: 1996
JU: 1993
RBC: Loc.
ISOS:

Famille: 220 MOBILIER URBAIN
Matière: 220 Mobilier urbain
Epoque: 1751 - 1800
Parcelle: 162
Coordonnées: X: 572.625Y: 251.800
IdBat: -
Adresse: Rue de l'église 3

Description:

Ouvrage de ferronnerie artistique de style Louis-XVI, datant de la fin du XVIIIe siècle, portant les initiales entrelacées des époux Pierre François Theubet et Marguerite-Josèphe Keller. Rénovation en 1994.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - cimetière St-Germain, monuments et croix
NOCC de l'objet: 80.67

CH: 2002
JU: 1954
RBC: Loc.
ISOS:

Famille: 200 CIMETIERES
Matière: 200 Cimetières
Epoque: 1801 - 1850
Parcelle: 722
Coordonnées: X: 572.880Y: 251.800
IdBat: -
Adresse: Cimetière Saint-Germain

Description:

Cimetière abandonné en 1884 contenant de nombreux monuments funéraires, la plupart du XIXe siècle. Ceux de Jean de Tavannes, de François Decker, de la famille Billieux, de l'abbé Kohler, du docteur Jecker et des fondateurs de la Société jurassienne d'émulation ont été mis sous protection en 1954. Les croix en fer forgé, ensemble unique sur le plan cantonal, ont été restaurées entre 1993 et 1996. Le mur d'enceinte du cimetière a été rénové en 2002.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - rue Auguste-Cuenin N° 7
NOCC de l'objet: 80.68

CH: 1994
JU: 1990
RBC: Loc.
ISOS:

Famille: 150 MAISONS PARTICULIERES
Matière: 156 Villas XIXe / XXe
Epoque: 1905 / 06
Parcelle: 354
Coordonnées: X: 572.634Y: 252.132
IdBat: 984776
Adresse: Rue Auguste-Cuenin 7

Description:

Construction de la Belle-Epoque, genre italianisant, avec façades roses réhaussées de liserés bordeaux, éléments de ferronnerie. Rénovation en 1990.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - fontaine de la Boule dorée
NOCC de l'objet: 80.69

CH: 1991
JU: 1983
RBC: Rég.
ISOS:

Famille: 190 FONTAINES
Matière: 190 Fontaines
Epoque: 1568
Parcelle: 33
Coordonnées: X: 572.540Y: 251.747
IdBat: -
Adresse: Rue des Annonciades

Description:

La fontaine, construite en 1568, a été démantelée en 1862 et 1898/1900. Seul le fût, dû au sculpteur Laurent Perroud, est conservé. Il est intégré, après restauration, dans la fontaine reconstituée en 1991, pratiquement à son emplacement d'origine.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: * Rue du 23-Juin
NOCC de l'objet: 80.70

CH: 1993
JU:
RBC: Loc.
ISOS:

Famille: 300 SITES
Matière: 360 Quartiers, rues
Epoque: 1701 - 1750
Parcelle: 000
Coordonnées: X: -Y: -
IdBat: -
Adresse: Rue du 23-Juin

Description:

Rue commerçante et axe médian de la vieille ville, la rue du 23-Juin (anciennement rue Traversière) est bordée de bâtiments de différents styles et époques. Deux monuments marquants sont placés sur cet axe, l'Hôtel de Ville et la fontaine du Banneret ou du Suisse. Réaménagement en 1993.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - immeuble administratif, rue Achille-Merguin N° 2
NOCC de l'objet: 80.71

CH:
JU:
RBC: Loc.
ISOS:

Famille: 120 USINES, BATIMENTS INDUSTRIELS, GARES
Matière: 120 Usines, bâtiments industriels
Epoque: 1952 / 55
Parcelle: 1023
Coordonnées: X: 572.421Y: 251.741
IdBat: 985097
Adresse: Rue Achille-Merguin 2

Description:

Bâtiment construit sur les plans d'Alban Gerster à Laufon, dont l'architecture est différenciée selon la fonction. Bâtiment de tête de style classique, revêtement de façade en pierre naturelle rythmé de pilastres, arcs surbaissés pour les ouvertures du rez-de-chaussée, entrée de l'immeuble administratif sous les arcades et vitrines de magasin. Aile administrative en retrait et de style plus sobre, façades enduites. Bâtiment de stockage à l'arrière en briques apparentes.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - tribunes du stade de football
NOCC de l'objet: 80.72

CH:
JU:
RBC: Loc.
ISOS:

Famille: 180 PONTS, OUVRAGES D'ART
Matière: 180 Ponts, ouvrages d'art
Epoque: 1949 / 50
Parcelle: 886
Coordonnées: X: 572.512Y: 251.206
IdBat: -
Adresse: Chemin de l'Oiselier 24

Description:

Structure en béton par les architectes Virgilio Muzzolini à Berne et Marcel Leschot. La couverture est une mince coque en porte-à-faux soutenue par des nervures qui s'encastrent dans le socle qui sert de vestiaire. Accès des sportifs au centre sous la loge d'honneur. Réfection du béton en 1993.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - piscine couverte et halle de gymnastique
NOCC de l'objet: 80.73

CH:
JU:
RBC: Loc.
ISOS:

Famille: 130 ETABLISSEMENTS
Matière: 130 Etablissements
Epoque: 1989 / 93
Parcelle: 929
Coordonnées: X: 572.496Y: 251.593
IdBat: -
Adresse: Rue du Temple 12 Centre sportif des

Description:

Insérée dans le tissu bâti, sur une parcelle exiguë, cette construction, par l'architecte Jean-Luc Grobéty à Fribourg, a la particularité de superposer la piscine couverte et la salle de gymnastique. L'enveloppe extérieure est dissociée des aménagements intérieurs, qui sont traités en blocs indépendants, et reste ainsi entièrement visible de l'intérieur.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - remparts
NOCC de l'objet: 80.15.2

CH: 1977
JU: 1972
RBC: Rég.
ISOS:

Famille: 021 REMPARTS
Matière: 021 Remparts
Epoque: 1751 - 1800
Parcelle: 170
Coordonnées: X: 572.711Y: 251.705
IdBat: -
Adresse: Rue du Collège 1

Description:

Corps de remparts surmonté d'un pavillon d'angle et d'une galerie à colombages (fin du XVIIIe siècle), situé sur le côté oriental de la vieille ville, contigu à la cure. Cheminée Louis-XV.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - monument aux morts
NOCC de l'objet: 80.74

CH:
JU:
RBC: Loc.
ISOS:

Famille: 220 MOBILIER URBAIN
Matière: 220 Mobilier urbain
Epoque: 1950
Parcelle: 000
Coordonnées: X: 573.695Y: 252.094
IdBat: -
Adresse: Route d'Alle

Description:

Monument inauguré le 8 juin 1950, dédié à la mémoire du Plt-Obs. Emilio Gürtler et du Lt-pilote Rodolfo Meuli, abattus dans le ciel ajoutot le 8 juin 1940. Bloc de calcaire du Jura sur lequel est apposée une plaque de bronze réalisée d'après un plâtre signé Henri Mariotti / 1948.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - porte de France
NOCC de l'objet: 80.02.1

CH: 1941
JU: 1927
RBC: Rég.
ISOS: E29

Famille: 020 PORTES DE VILLES
Matière: 020 Portes de villes
Epoque: 1563
Parcelle: 1168
Coordonnées: X: 572.456Y: 252.106
IdBat: -
Adresse: Faubourg de France 21 et 32

Description:

Porte de ville, reconstruite en 1563 sur des soubassements médiévaux et transformée en 1744. Deux tours rondes flanquent l'ouverture de la porte. Horloge de la fin du XVIIe siècle; cadran récent, côté campagne. Rénovation en 1942/1943. Restauration extérieure en 1992. N°32, parcelle 332.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - ancienne ferme du château
NOCC de l'objet: 80.65

CH:
JU:
RBC: Loc.
ISOS:

Famille: 160 FERMES
Matière: 160 Fermes
Epoque: 1751 - 1800
Parcelle: 3173
Coordonnées: X: 572.261Y: 252.161
IdBat: 984576
Adresse: Le Château N° 5

Description:

L'aspect de ce bâtiment, communément appelé "ancienne ferme du château", remonte à la seconde moitié du XVIIIe siècle. Construit par agrandissement d'un bâtiment de plan carré, projet en 1726 de Pierre Racine, il est agrandi par prolongement des côtés nord et sud en 1782 sur les plans de Pierre-François Paris. La construction est située au nord du château et en bordure ouest des jardins de ce dernier. Construction rectangulaire à deux niveaux, sous un toit à demi-croupes, six travées en façade principale. Transformations et rénovations vers 1930, 1958/1960, 1991.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - stand de tir
NOCC de l'objet: 80.75

CH:
JU:
RBC: Loc.
ISOS:

Famille: 240 CONSTRUCTIONS MILITAIRES
Matière: 240 Constructions militaires
Epoque: 1908
Parcelle: 789
Coordonnées: X: 573.134Y: 251.665
IdBat: -
Adresse: Chemin de la Perche

Description:

Ancien stand de tir, daté de 1908, désaffecté. Corps de bâtiment oblong marqué en façade nord par un pignon médian abrité sous un toit à croupe faitière. Le socle et les chaînages en calcaire apparent, les arcs de décharge en briques et les éléments de menuiserie concourent à un effet polychrome. Transformation en habitation en 2005/06.



District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - villa
NOCC de l'objet: 80.76

CH:
JU:
RBC: *
ISOS:

Famille: 000 ARCHEOLOGIE
Matière: 005 Epoque romaine
Epoque: Romain
Parcelle: 000
Coordonnées: X: 571.525Y: 250.800
IdBat: -
Adresse: L'Etang

Description:

Villa

Pas d'image pour l'instant!

District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - route
NOCC de l'objet: 80.77

CH:
JU:
RBC: *
ISOS:

Famille: 000 ARCHEOLOGIE
Matière: 005 Epoque romaine
Epoque: Romain
Parcelle: 000
Coordonnées: X: 574.250Y: 251.940
IdBat: -
Adresse: Sous Hermont

Description:

Route

Pas d'image pour l'instant!

District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - habitat
NOCC de l'objet: 80.79

CH:
JU:
RBC: *
ISOS:

Famille: 000 ARCHEOLOGIE
Matière: 007 Haut Moyen Age
Epoque: Haut Moyen Age
Parcelle: 000
Coordonnées: X: 572.840Y: 250.970
IdBat: -
Adresse: La Rasse

Description:

Habitat

Pas d'image pour l'instant!

District: Porrentruy
Commune: Porrentruy
Nom: - villa
NOCC de l'objet: 80.78

CH:
JU:
RBC: *
ISOS:

Famille: 000 ARCHEOLOGIE
Matière: 005 Epoque romaine
Epoque: Romain
Parcelle: 000
Coordonnées: X: 573.160Y: 251.610
IdBat: -
Adresse: La Perche

Description:

Villa

Pas d'image pour l'instant!

ANNEXE III

ESPACE MINIMAL DES COURS D'EAU

Informations, offices et services spécialisés

• **Le rapport de synthèse** fournit des détails sur la détermination et la préservation de l'espace à réserver pour les cours d'eau. Le rapport, seulement disponible en allemand, peut être commandé à l'adresse suivante: Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL), 3003 Berne; www.admin.ch/edmz

• S'agissant des surfaces agricoles situées le long de cours d'eau, les «Directives concernant la compensation écologique dans l'exploitation agricole» sont un document de référence important. La brochure «Bordures tampons: comment les mesurer, comment les exploiter?» donne également des informations utiles à ce sujet. Ces deux publications peuvent être commandées à l'adresse suivante: Landwirtschaftliche Beratungszentrale LBL, 8315 Lindau, www.lbl.ch

• Pour ce qui est des améliorations foncières, la brochure «Les améliorations foncières en harmonie avec la nature et le paysage», publiée par la SIA, mérite d'être consultée. Editeur: Société suisse des ingénieurs et des architectes, Selnastrasse 16, 8002 Zurich, www.sia.ch

• La publication de l'OFEP «Ecomorphologie niveau R (région)» (Informations concernant la protection des eaux, no 27, 1998) fournit une bonne base pour l'appréciation écologique des cours d'eau. Elle peut être commandée au service de documentation de l'OFEP, 3003 Berne, fax 031 324 02 16, docu@buwal.admin.ch

• Les publications de la Fondation pour la pratique environnementale en Suisse (anciennement LSPEA) sont également riches d'information. Adresse: LSPEA, case postale 59, 8024 Zurich, fax 01 267 44 14, mail@umweltschutz.ch

• «Pro Natura» a précisé le point de vue d'une organisation environnementale dans une brochure intitulée «Davantage d'espace pour nos cours d'eau». Celle-ci peut être commandée à l'adresse suivante: Pro Natura, case postale, 4020 Bâle, fax 061 317 91 66, mailbox@pronatura.ch

Offices et services spécialisés

Office fédéral des eaux et de la géologie: www.bwg.admin.ch
Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage: www.buwal.admin.ch
Office fédéral de l'agriculture: www.blw.admin.ch
Office fédéral de l'aménagement du territoire: www.brp.admin.ch

Zone riveraine

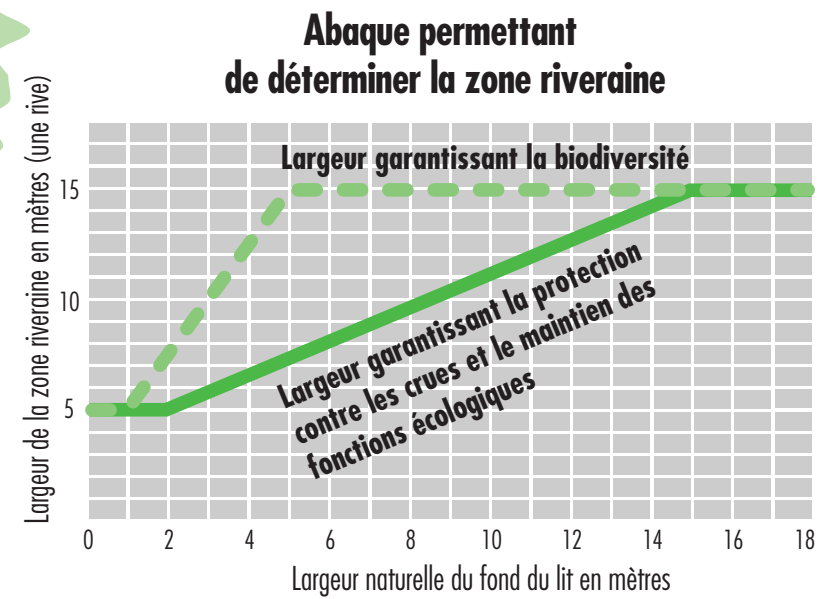
Espace récréatif

Bande de divagation

L'espace pour les cours d'eau

Détermination concrète de l'espace nécessaire pour les cours d'eau

Dans les zones habitées, la protection contre les crues et les liaisons écologiques sont également à garantir autant que possible malgré la place limitée à disposition.



Le fond du lit correspond environ à la largeur du plan d'eau à niveau d'eau moyen. A l'état naturel, il présente une structure diversifiée et offre de nombreux habitats aux plantes aquatiques, aux poissons, oiseaux et autres animaux. C'est aussi la partie du cours d'eau qui assume la fonction de transport (cf. au verso encadré «espace pour de multiples

fonctions»). Le fond du lit constitue la valeur de référence pour la détermination de la largeur de la zone riveraine et de la bande de divagation. Dans le cas de cours d'eau artificialisés, la largeur naturelle du fond du lit est estimée d'après des tronçons de référence restés à l'état naturel.

Zone riveraine La zone riveraine (berges incluses) sert d'habitat à une multitude d'espèces animales et végétales spécialisées. Selon la largeur du fond du lit, la zone riveraine doit s'étendre entre 5 à 15m de part et d'autre afin d'assurer ses fonctions. A partir de 15 m on admet qu'elle constitue un biotope riverain autonome.

Les valeurs obtenues selon l'abaque (ligne verte continue) représentent l'espace minimum recommandé. Ce dernier ne devrait pas être inférieur à ces valeurs qui garantissent la mise

Espace récréatif Les cours d'eau présentent un attrait particulier en tant qu'espace récréatif, notamment lorsqu'ils sont facilement accessibles. Il convient donc de prévoir un espace

Bande de divagation Par bande de divagation, on entend l'emprise nécessaire à la formation naturelle des méandres.

Espace nécessaire total L'espace obtenu selon l'abaque permet d'assurer les fonctions de transport et un minimum de mise en réseau des biotopes; il comprend le fond du lit ainsi que,

en réseau des habitats ainsi que la protection contre les crues (cf. encadré). Pour favoriser la diversité naturelle des communautés animales et végétales (biodiversité), une augmentation est nécessaire (ligne verte tirets).

Bande tampon: selon l'ordonnance sur les substances, les produits pour le traitement des plantes ainsi que les engrais ne doivent pas être utilisés sur une bande de 3 m de part et d'autre des eaux superficielles. Cette bande tampon est comprise dans la zone riveraine.

supplémentaire d'au moins 3 m (p.ex. pour des chemins) sur les tronçons situés à proximité de zones d'habitation ou longeant des itinéraires traditionnels de randonnée pédestre ou des pistes

Elle devrait atteindre au moins 5 à 6 fois la largeur du fond du lit naturel. Toutefois, on ne délimitera une bande de divagation que

de part et d'autre, la zone riveraine (espace minimum recommandé).

Préservation de l'espace nécessaire – lois et instruments

La législation en vigueur prévoit plusieurs instruments relevant de l'aménagement du territoire, de l'agriculture, de la protection de l'environnement et de l'économie des eaux pouvant servir à réserver un espace nécessaire pour les cours d'eau.

La loi sur l'aménagement des cours d'eau exige que la protection contre les crues soit liée à des solutions écologiques et à la remise à l'état naturel des cours d'eau. La loi sur la protection des eaux vise à préserver les eaux des atteintes nuisibles. La loi sur l'agriculture prévoit une incitation financière à l'exploitation extensive sous la forme de paiements directs. D'autres conditions-cadre sont formulées dans la loi sur la protection de la nature et du paysage et dans la loi sur la pêche.

Conformément à l'art. 21 de l'ordonnance sur l'aménagement des cours d'eau, les cantons doivent tenir compte des besoins d'espace des cours d'eau dans leurs plans directeurs et dans leurs plans d'affectation ainsi que dans d'autres activités ayant des effets sur l'organisation du territoire.

Les mesures mentionnées ci-après permettent de réserver un espace suffisant aux cours d'eau:

• **Plans directeurs et sectoriels des cantons:** planification à moyen ou à long terme permettant de fixer les principes généraux et de donner les instructions correspondantes aux autorités cantonales et communales (planification contraignante pour les autorités).

• **Plans d'affectation cantonaux et communaux:** les plans d'affectation fixent le mode d'utilisation du sol que les propriétaires fonciers doivent respecter; ils permettent ainsi d'assurer de manière exécutoire l'espace nécessaire ou d'imposer des prescriptions de protection. Enfin, l'espace nécessaire à l'intérieur et à l'extérieur des zones à bâtir peut

être réservé par des limites de construction (p.ex. canton de Zurich).

• **Remaniements parcellaires ou acquisition de terrains:** si les restrictions nécessaires ne peuvent être raisonnablement imposées aux propriétaires fonciers concernés, les pouvoirs publics ont la possibilité de réaliser un remaniement parcellaire ou d'acheter des terres pour assurer l'espace requis. La nouvelle ordonnance sur les améliorations structurelles, qui fait partie de la législation agricole, les habilite à cofinancer l'achat de terrains dans le cadre de remaniements parcellaires ou d'autres améliorations foncières.

• **Surfaces de compensation écologique:** pour fournir les prestations requises en rapport avec l'octroi de paiements directs, les agriculteurs

peuvent notamment aménager des surfaces de compensation écologique le long des cours d'eau; ils contribuent ainsi à assurer l'espace nécessaire.

• **Solutions contractuelles:** celles-ci offrent des options supplémentaires. Les propriétaires et les pouvoirs publics peuvent convenir, cas par cas, de l'utilisation, de l'exploitation et de l'entretien des terres, ainsi que de la rétribution financière correspondante. Les cantons et les communes disposent en l'occurrence d'une grande marge de manœuvre. Certains cantons, dont celui de Berne, ont mis à profit cette liberté d'action en édictant une réglementation spéciale sur l'indemnisation complémentaire des agriculteurs.

Dans les régions où l'apport de nutriments provenant de la zone agricole attenante est trop élevé (forte pente, exploitation intensive, protection insuffisante contre l'apport de nutriments, p. ex. absence de végétation appropriée ou de digue), la bande tampon doit être élargie (valeur égale, voire supérieure à celle de la zone riveraine).

cyclables. Par ailleurs, il importe de réserver suffisamment de place pour les pique-niques et les jeux. Ces mesures augmentent encore la valeur récréative des cours d'eau.

si l'on entend maintenir ou rétablir la dynamique naturelle du cours d'eau et qu'aucun conflit d'intérêt majeur ne s'y oppose.

Dans les régions peu exploitées, l'espace du cours d'eau peut être étendu à la largeur de la bande de divagation ou à celle permettant de promouvoir la biodiversité. Quant aux espaces récréatifs, ils peuvent se situer dans les limites de l'espace nécessaire ou au-delà.

Espace minimal des cours d'eau (Art. 2.2.6)
Directives de l'OFEG

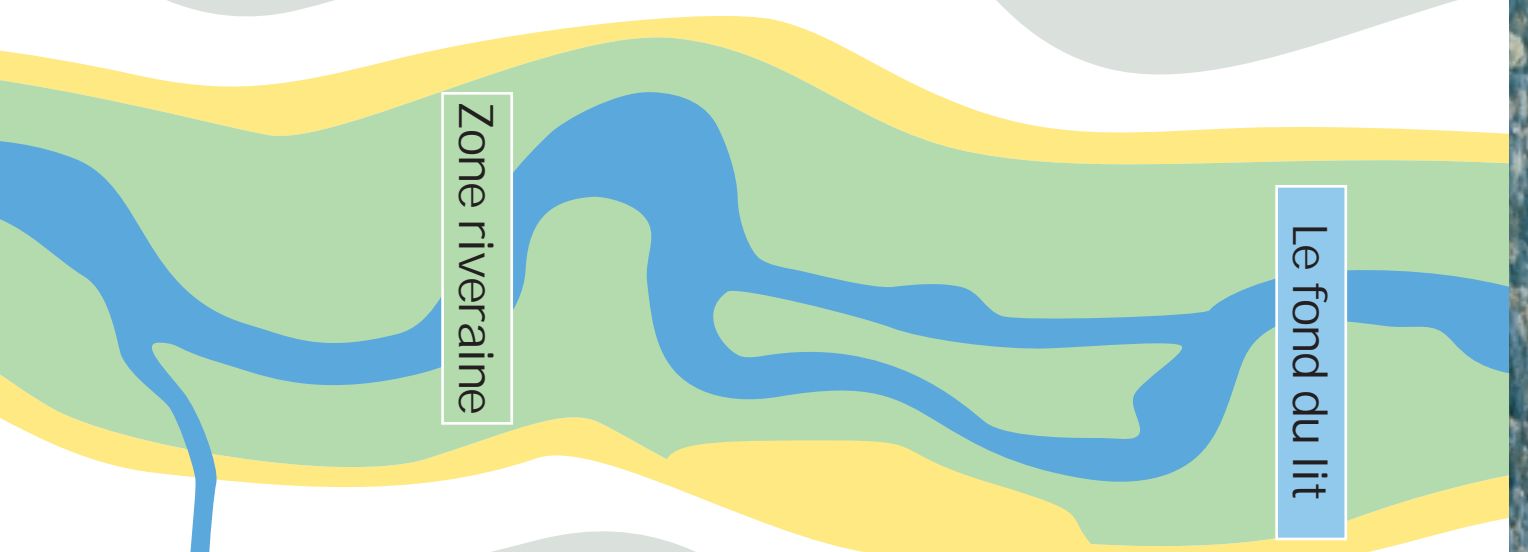
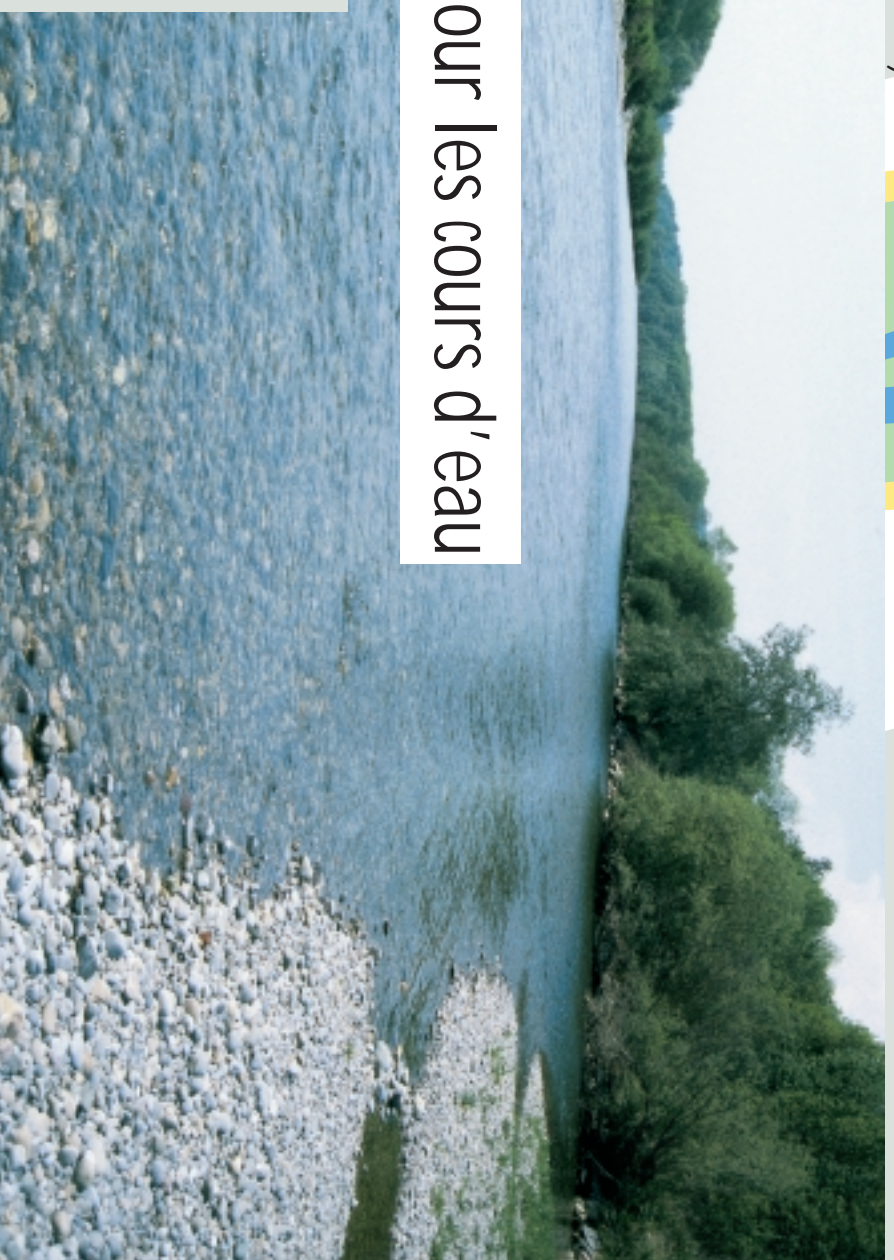
Un nouveau défi

Réserver de l'espace pour les cours d'eau

On ne saurait se représenter nos paysages sans leurs cours d'eau. Ceux-ci relient des écosystèmes et marquent des limites. Ils fournissent l'eau nécessaire à la vie et sont utilisés de manière intensive. Les cours d'eau remplissent une fonction essentielle en tant qu'habitat pour des communautés animales et végétales hautement spécialisées, ils constituent des espaces récréatifs pour l'homme et ils jouent un rôle important dans l'auto-épuration des eaux et dans la formation de la nappe phréatique. Mais ils reçoivent aussi des forces destructrices: les crues transforment des ruisselets en torrents menaçant les zones d'habitation et les terres agricoles. C'est pourquoi, il importe de réserver un espace suffisant le long des cours d'eau!

Les exigences liées aux zones d'habitation, à l'économie et à l'agriculture ont engendré des situations problématiques et ont dépeché de nombreux cours d'eau en Suisse. Il ne suffit pas d'imposer des limites strictes aux cours d'eau pour les dompter. Au contraire, une utilisation excessive de l'espace du cours d'eau a entraîné des dégâts considérables pour l'homme et l'environnement ceci pour les raisons suivantes:

- les constructions sont souvent situées dans des zones de danger,
- la canalisation des cours d'eau entraîne une accélération des débits et une accentuation des débits de pointe;
- les aménagements trop étroits sollicitent davantage les rives et le fond du lit;
- la banalisation des structures des cours d'eau entraîne la biodiversité;
- une exploitation agricole intensive aux abords des cours d'eau augmente l'apport de substances polluantes.



Bande de divagation

Espace récréatif

Protection contre les crues et écologie: aucune contradiction

La protection contre les crues et l'écologie vont de pair. Pour assumer ses fonctions, un cours d'eau doit disposer d'un espace plus étendu que le seul plan d'eau visible (cf. encadré «espace pour de multiples fonctions»). D'où l'intérêt à coordonner les mesures relevant de la protection contre les crues, de la protection des eaux, de l'agriculture, de la protection de la nature et du paysage ainsi que de la planification des loisirs. Les instruments de l'aménagement du territoire permettent de regrouper tous ces aspects. Cette approche globale se reflète également au niveau législatif.

Si l'on veut atteindre les nouveaux objectifs, il faut tout d'abord assurer un espace suffisant aux cours d'eau. Depuis 1999, les cantons sont ainsi tenus de déterminer l'espace nécessaire pour les cours d'eau et de veiller à le préserver (cf. «Réservation de l'espace nécessaire» au verso).

Le fond du lit

Zone riveraine

Un corridor pour les cours d'eau

Ce dépliant précise la notion d'espace nécessaire à un cours d'eau et explicite la méthodologie utilisée. L'objectif consiste à délimiter un corridor permettant aux cours d'eau de remplir leurs diverses fonctions.

La détermination de l'espace nécessaire se base sur une méthode simple et applicable aux cours d'eau de petites et moyennes dimensions; ces derniers représentent 70 à 80 % du réseau hydrographique de la Suisse. La largeur naturelle du fond du lit constitue la valeur de référence à partir de laquelle on obtient la largeur de la zone riveraine grâce à un abaque.

Dans les régions peu exploitées, une bande de divagation naturelle peut déterminer un espace plus étendu. Il est souhaitable de délimiter cette



bande, lorsque l'on entend maintenir la dynamique naturelle d'un cours d'eau. S'il est probable que le cours d'eau et ses rives serviront à des activités de loisirs, on ajoutera l'espace récréatif nécessaire.

Attraits et avantages pour tous

La négociation précède l'action: lors de la détermination de l'espace nécessaire au cours d'eau, des intérêts divergents entrent en ligne de compte. Les lois doivent dès lors assurer une pesée des intérêts entre zones d'habitation, zones d'agriculture et protection de l'environnement. Les conditions actuelles sont propices à une coordination efficace: une utilisation des cours d'eau en accord avec la nature est encouragée par des incitations financières. Les agriculteurs qui aménagent des surfaces de compensation écologique le long d'un cours d'eau et qui les exploitent de manière appropriée bénéficient aussi bien de paiements directs que de contributions supplémentaires pour une prestation écologique particulière. Certains cantons ont introduit des mesures complémentaires pour promouvoir une exploitation de ces surfaces respectueuse de l'environnement. Enfin, les pouvoirs publics accordent des contributions pour l'entretien des milieux le long des cours d'eau, en vertu de la loi sur la protection de la nature et du paysage.

A moyen et à long terme, tous les acteurs profiteront de cette nouvelle approche: en réservant suffisamment d'espace aux cours d'eau, le risque de dégâts imputables aux crues ainsi que les mesures de protection à mettre en oeuvre seront réduits; les cours d'eau seront protégés de l'apport de substances et la qualité de l'eau s'améliorera. Les milieux naturels seront préservés ou améliorés ainsi que les espaces récréatifs. Quant aux agriculteurs, ils ont déjà la possibilité de toucher des répartitions pour les prestations qu'ils fournissent dans l'intérêt général.



Espace pour de multiples fonctions!

Les cours d'eau remplissent de nombreuses fonctions importantes, dont les principales exigent suffisamment d'espace:

- Transport d'eau et charriage: un cours d'eau avec une largeur appropriée a la capacité de transporter l'eau et les matériaux solides sans dégrader, il a aussi un effet régulateur en cas de crues.
- Création et mise en réseau de biotopes: le fond du lit et les zones riveraines offrent des habitats à des communautés

animales et végétales spécialisées, les cours d'eau relient en outre les éléments du paysage et les milieux naturels.

- Réduction de l'apport de nutriments: l'aménagement d'une bande de végétation suffisamment étendue permet de limiter considérablement l'apport de nutriments dans les cours d'eau.
- Capacité d'auto-épuration: un cours d'eau avec une structure diversifiée est capable de résorber les polluants et les nutriments.
- Espace récréatif: les cours d'eau proches de l'état naturel présentent un attrait particulier pour les activités de loisirs.

ANNEXE IV

INTERPRETATIONS GRAPHIQUES DE QUELQUES PRESCRIPTIONS DE CONSTRUCTIONS ET D'AMENAGEMENTS

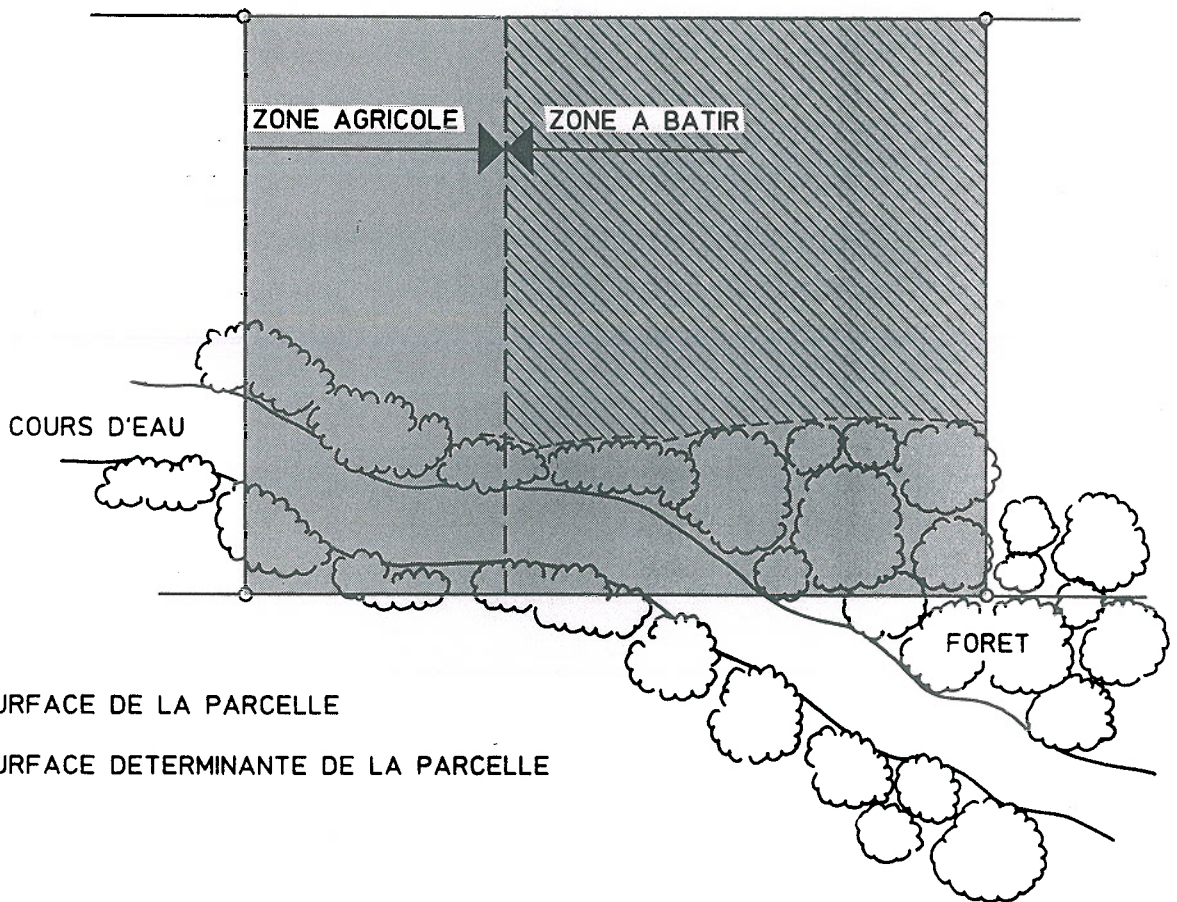
UTILISATION DU SOL

SURFACE DETERMINANTE DE LA PARCELLE

art. 51 OCAT

1.1

SAT/avril 1993



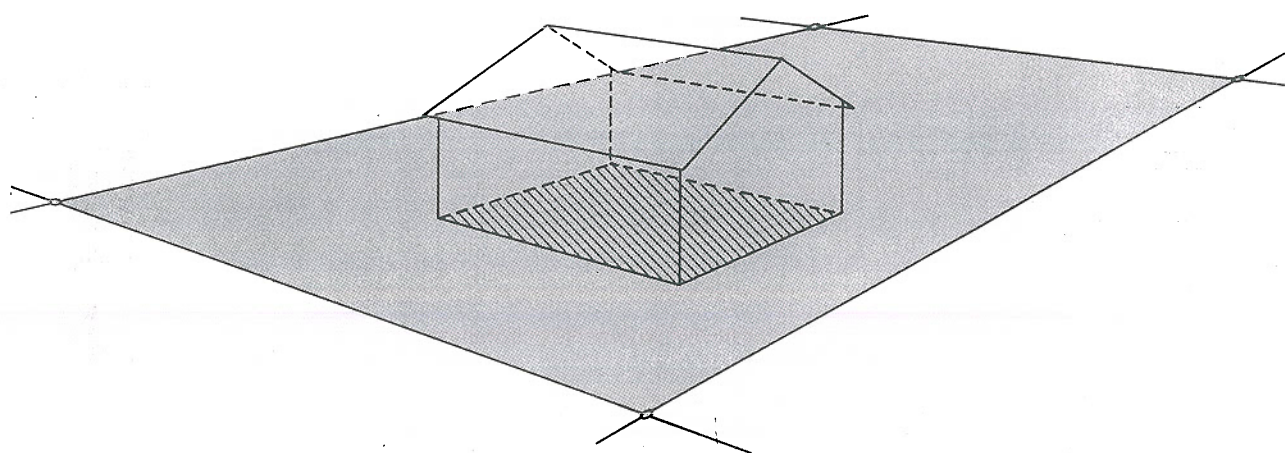
UTILISATION DU SOL

TAUX D'OCCUPATION

art. 50 al. 1 OCAT

1.2

SAT/avril 1993



 SURFACE DETERMINANTE DE LA PARCELLE

 EMPRISE AU SOL MAXIMUM DU BATIMENT

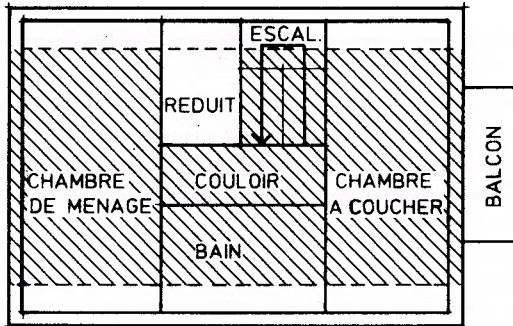
$$\text{TAUX D'OCCUPATION} = \frac{\text{EMPRISE AU SOL MAXIMUM DU BATIMENT}}{\text{SURFACE DETERMINANTE DE LA PARCELLE}}$$

UTILISATION DU SOL

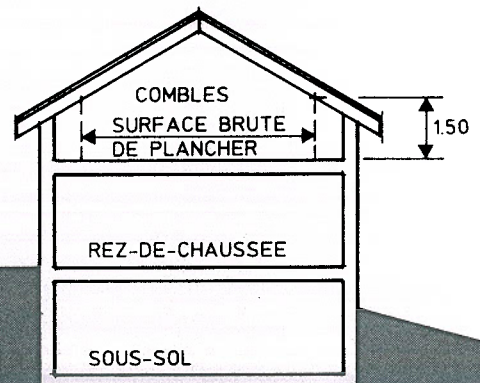
**INDICE D'UTILISATION
SURFACE BRUTE DE PLANCHER**
art. 49 OCAT

1.3

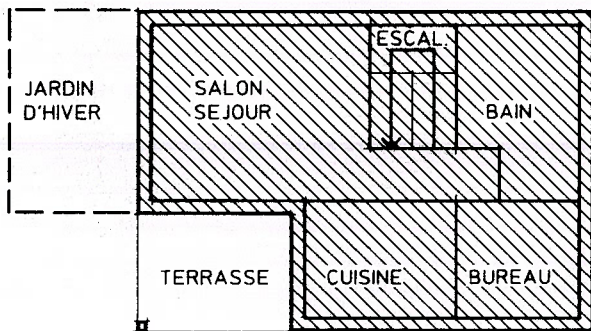
SAT/avril 1993



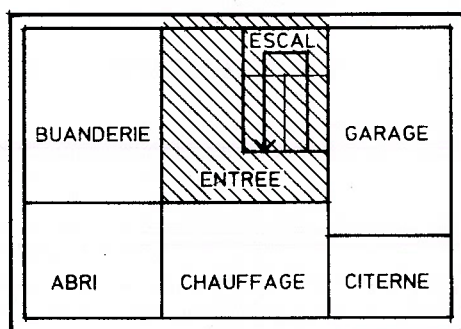
PLAN DES COMBLES AMENAGEES



COUPE



PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE

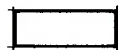


PLAN DU SOUS-SOL

SURFACE BRUTE DE PLANCHER:



SURFACE COMPTEE



SURFACE NON COMPTEE

$$\text{INDICE D'UTILISATION} = \frac{\text{SURFACE BRUTE DE PLANCHER}}{\text{SURFACE DETERMINANTE DE LA PARCELLE}}$$

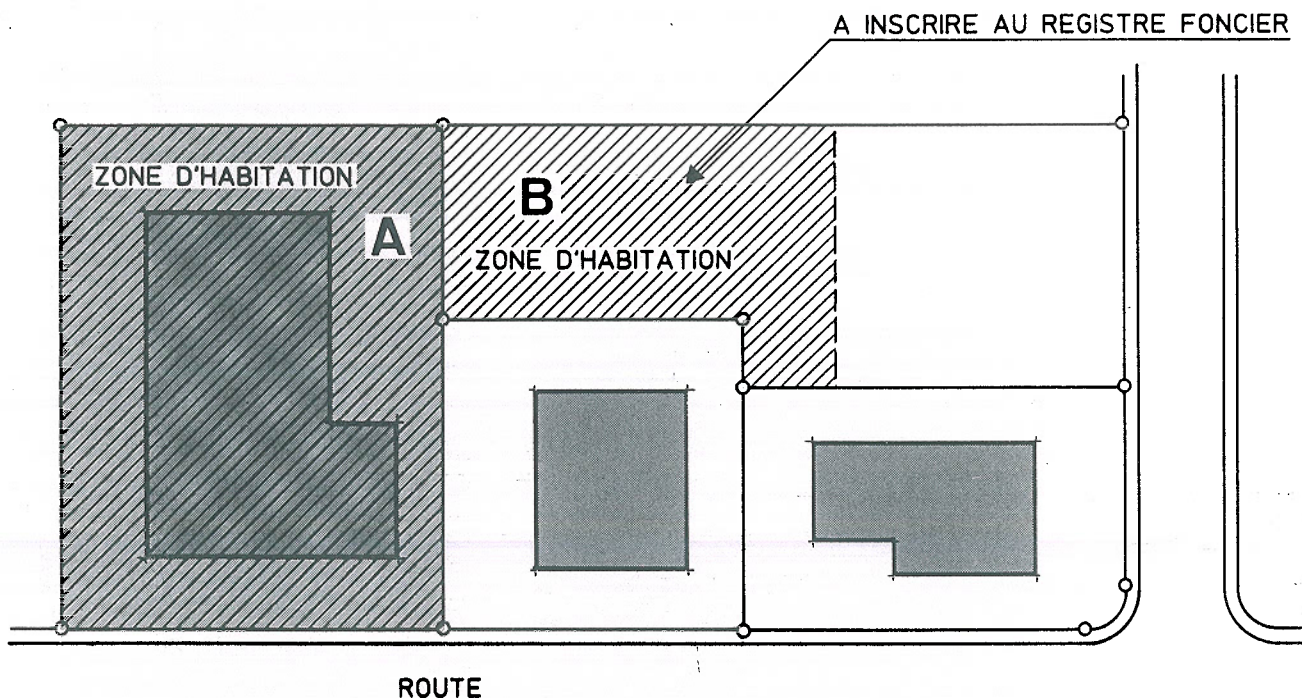
UTILISATION DU SOL

REPORT DE L'INDICE D'UTILISATION

art. 52 OCAT

1.4

SAT/avril 1993



**REPORT D'INDICE D'UTILISATION AU DETRIMENT DE LA PARCELLE B
ET AU PROFIT DE LA PARCELLE A**



SURFACE DETERMINANTE DE LA PARCELLE A



SURFACE DETERMINANTE POUR LE CALCUL DE L'INDICE D'UTILISATION
SUR LA PARCELLE A

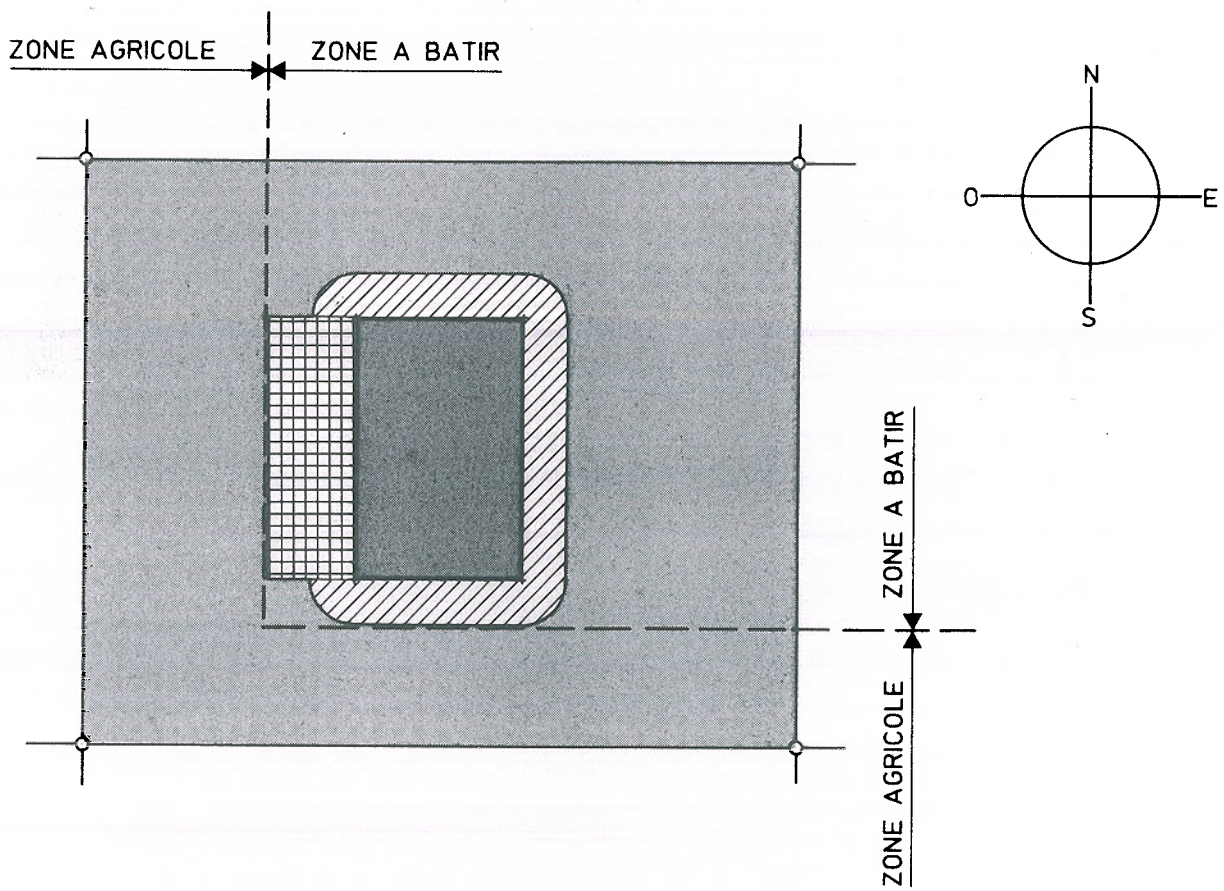
DISTANCES

DISTANCE A LA LIMITE DE LA ZONE A BATIR

art. 57 OCAT

2.1

SAT/avril 1993



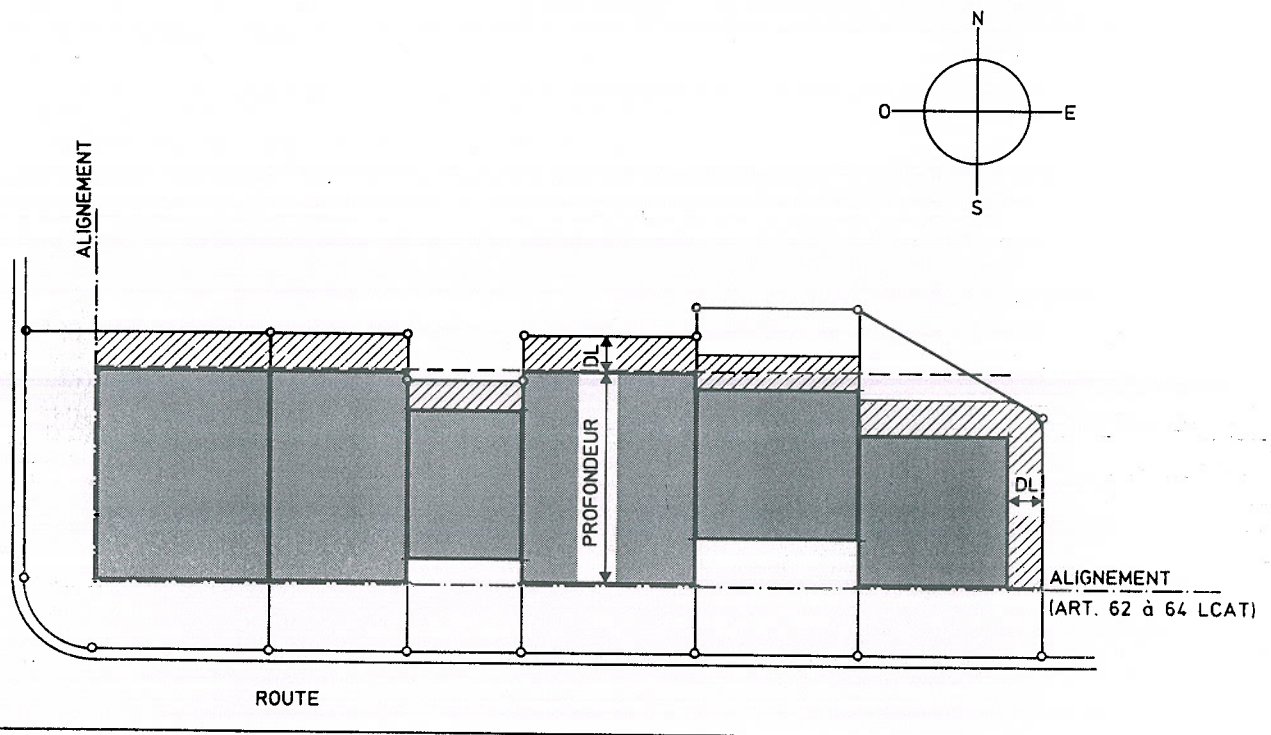
DISTANCES

CONTIGU: DISTANCE A LA LIMITE DE LA PARCELLE

art. 55 OCAT; art. 63 LICC

2.2

SAT/avril 1993



DL : DISTANCE A LA LIMITE DE LA PARCELLE

DISTANCE A LA LIMITE MINIMUM = 3 m (DISTANCE DE DROIT PRIVE art.63 LICC)

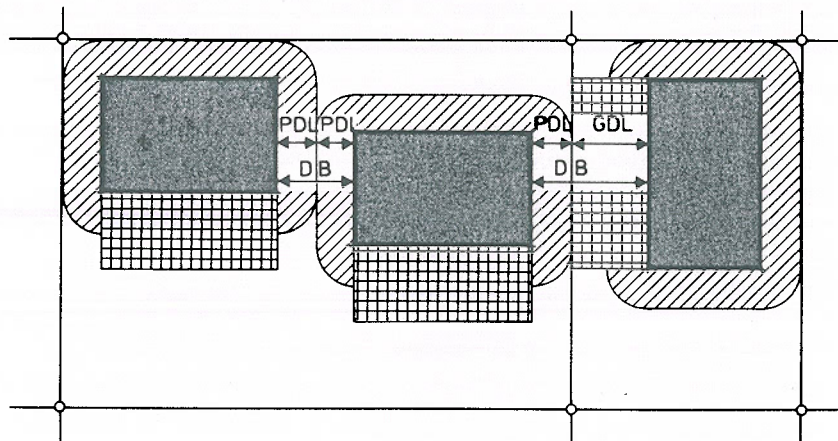
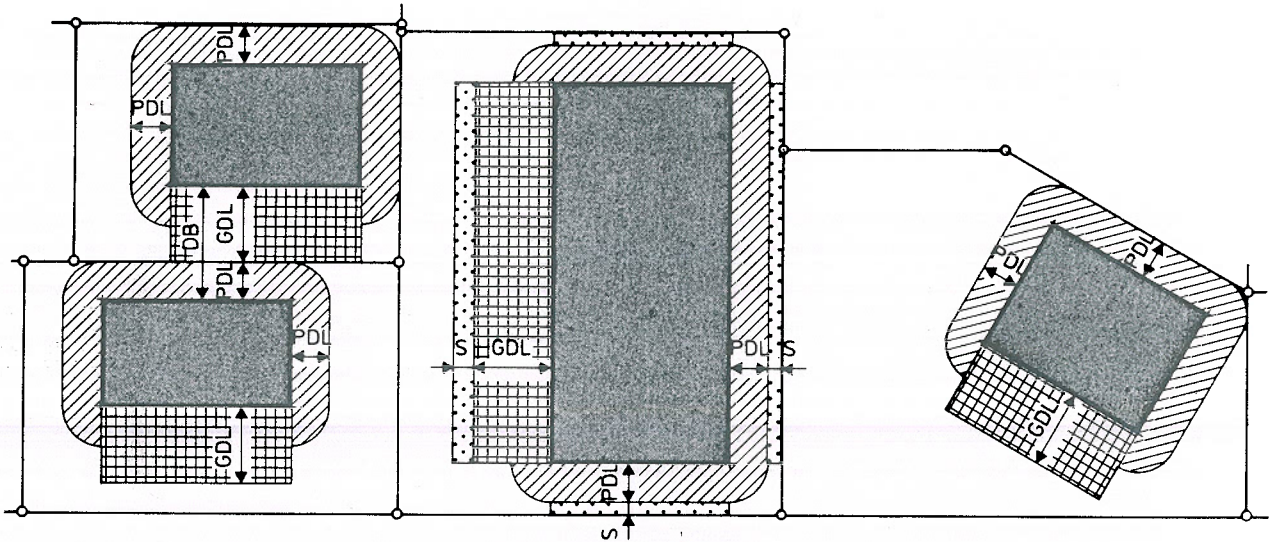
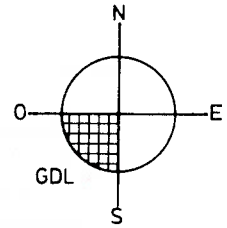
DISTANCES

NON CONTIGU: DISTANCE A LA LIMITE DE LA PARCELLE DISTANCE ENTRE BATIMENTS

art. 54, 56 et 58 al.1 OCAT; art. 63 LICC

2.3

SAT/avril 1993



- DB : DISTANCE ENTRE BATIMENTS
- GDL : GRANDE DISTANCE A LA LIMITE
- PDL : PETITE DISTANCE A LA LIMITE
- S : SUPPLEMENT A LA DISTANCE

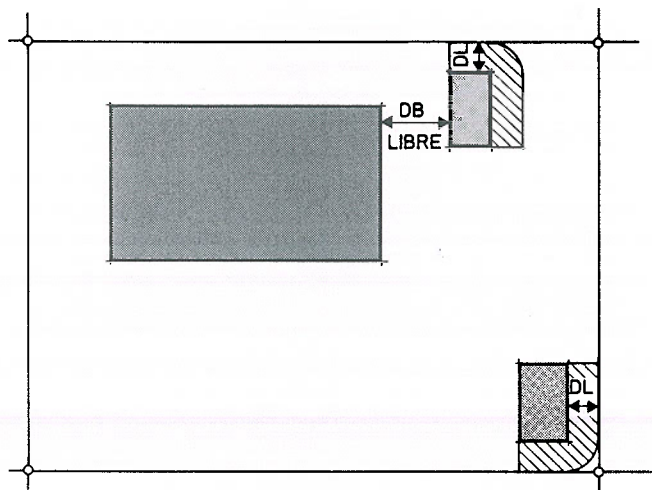
DISTANCES

ANNEXES: DISTANCE A LA LIMITE DE LA PARCELLE DISTANCE ENTRE BATIMENTS

art. 59 al.1 OCAT; art. 64 LICC

2.4

SAT/avril 1993



DB : DISTANCE ENTRE BATIMENTS
DL : DISTANCE A LA LIMITE

 BATIMENT PRINCIPAL

 BATIMENTS ANNEXES

- UN SEUL NIVEAU
 - SEJOUR NON PERMANENT D'HOMMES OU D'ANIMAUX
 - HAUTEUR MAX. 4.00 m
 - SURFACE MAX. 60 m²
- } OU SELON RCC

DISTANCE A LA LIMITE 2.00 m

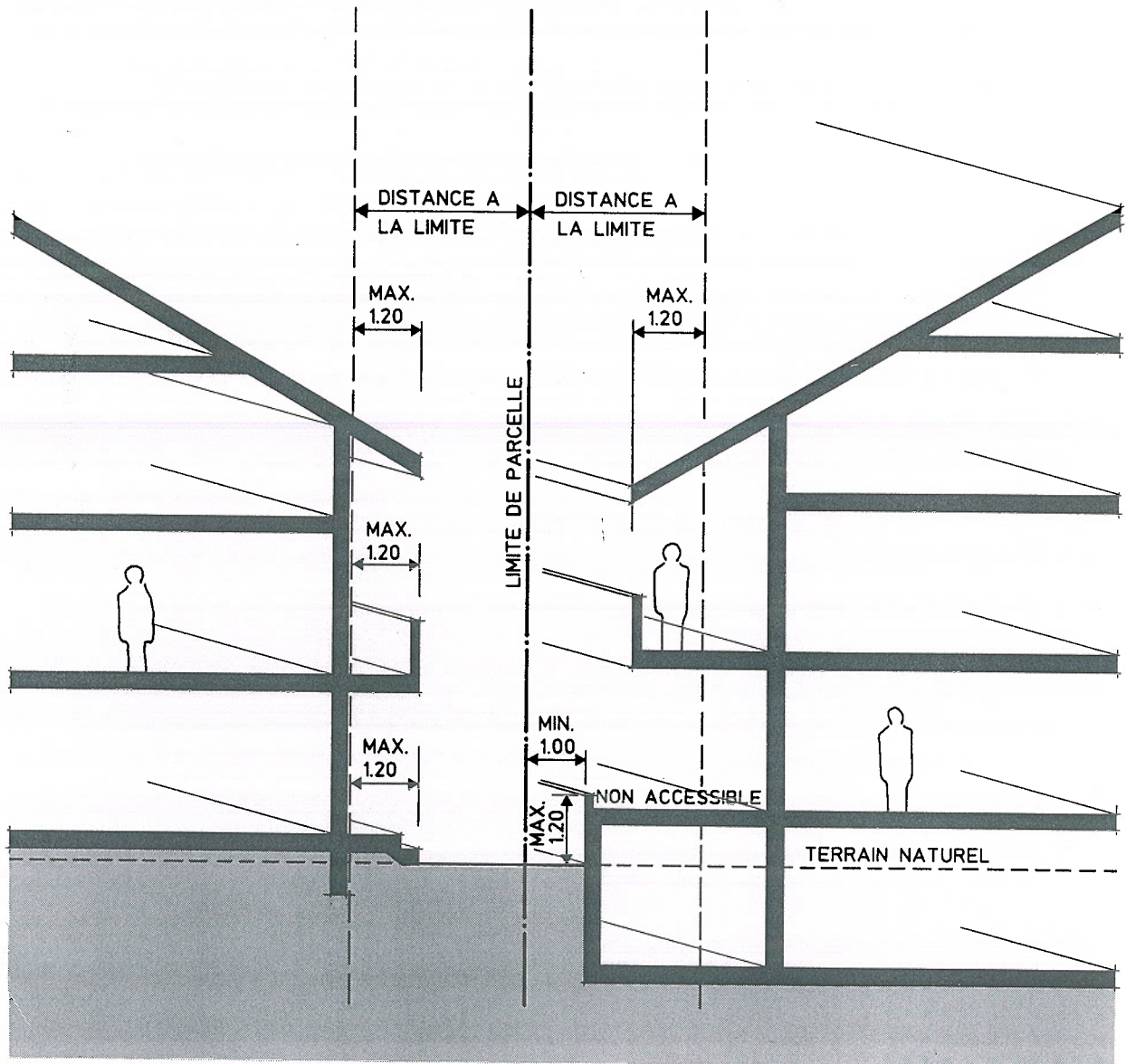
DISTANCES

EMPIETEMENTS SUR LA DISTANCE A LA LIMITE

2.5

art. 60 al.1 et 2 OCAT; art. 65 LICC

SAT/avril 1993



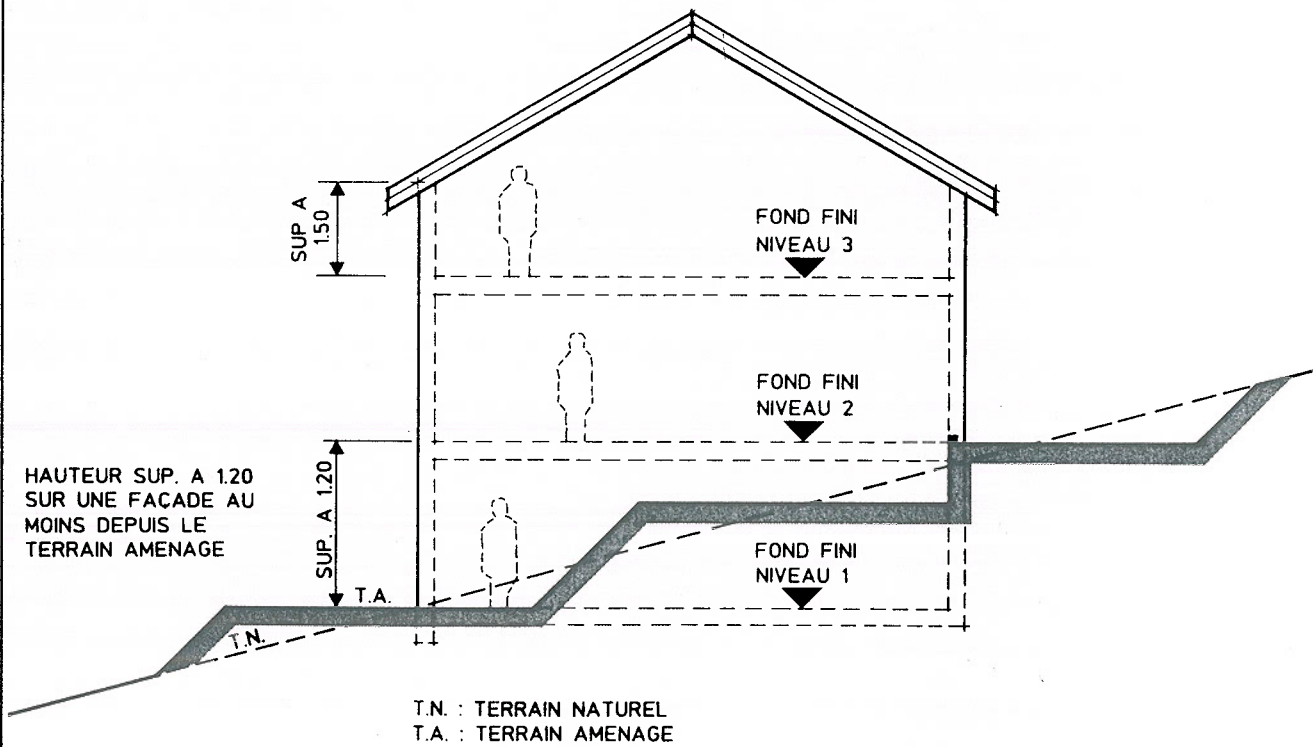
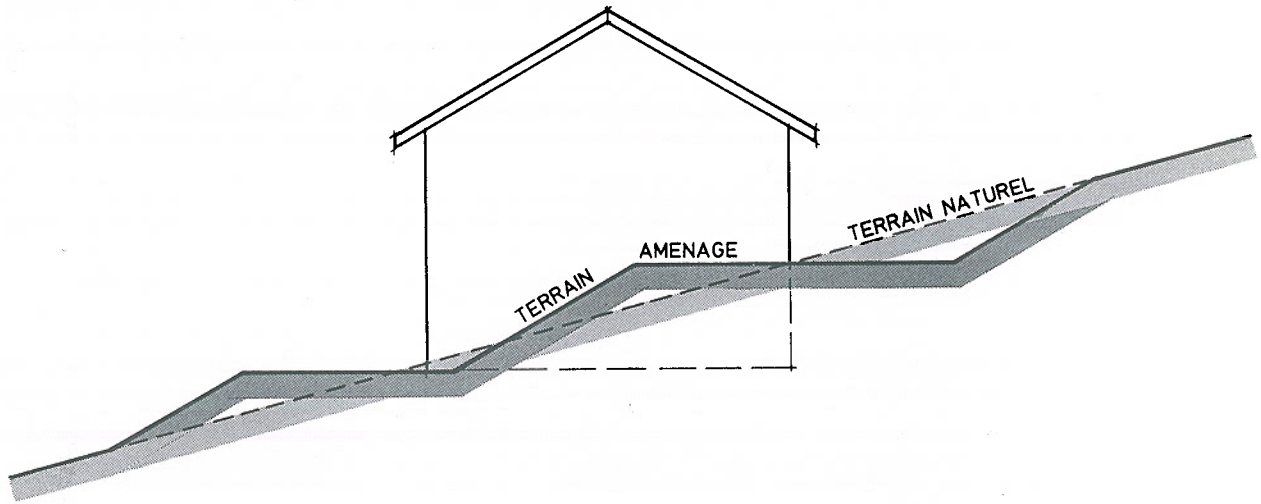
CONSTRUCTIONS

TERRAIN NATUREL - TERRAIN AMENAGE NIVEAUX

art. 62 al.1 et 63 OCAT

3.1

SAT/avril 1993



TERRAIN NATUREL = TERRAIN AVANT TRAVAUX

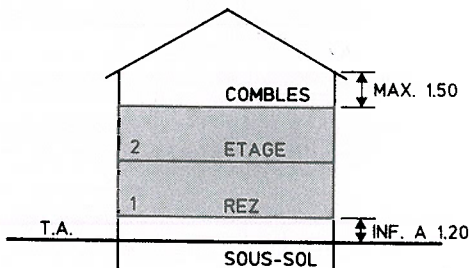
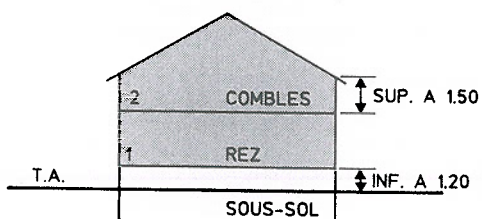
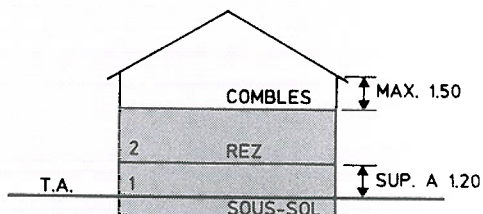
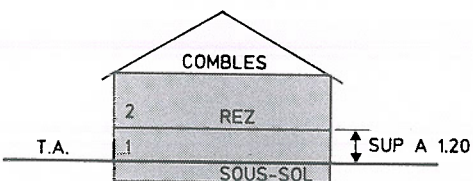
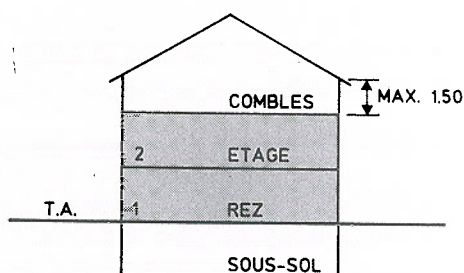
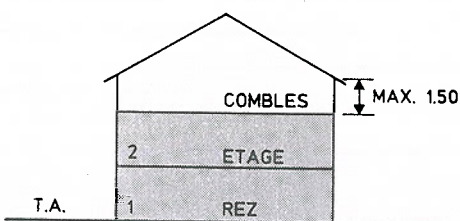
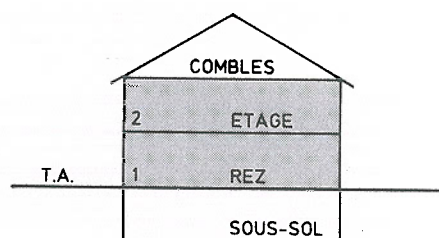
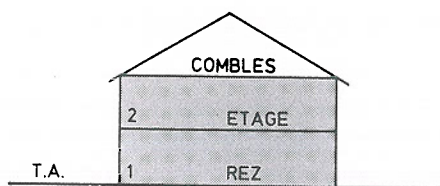
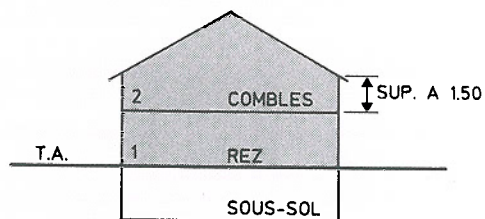
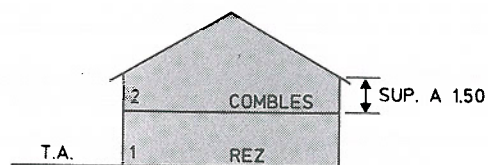
TERRAIN AMENAGE = TERRAIN APRES TRAVAUX

CONSTRUCTIONS

**NIVEAUX: EXEMPLES DE CONSTRUCTIONS DE 2 NIVEAUX
(SOUS RESERVE DU RESPECT DES HAUTEURS FIXEES)
art. 63 OCAT**

3.2

SAT/avril 1993



T.A. : TERRAIN AMENAGE

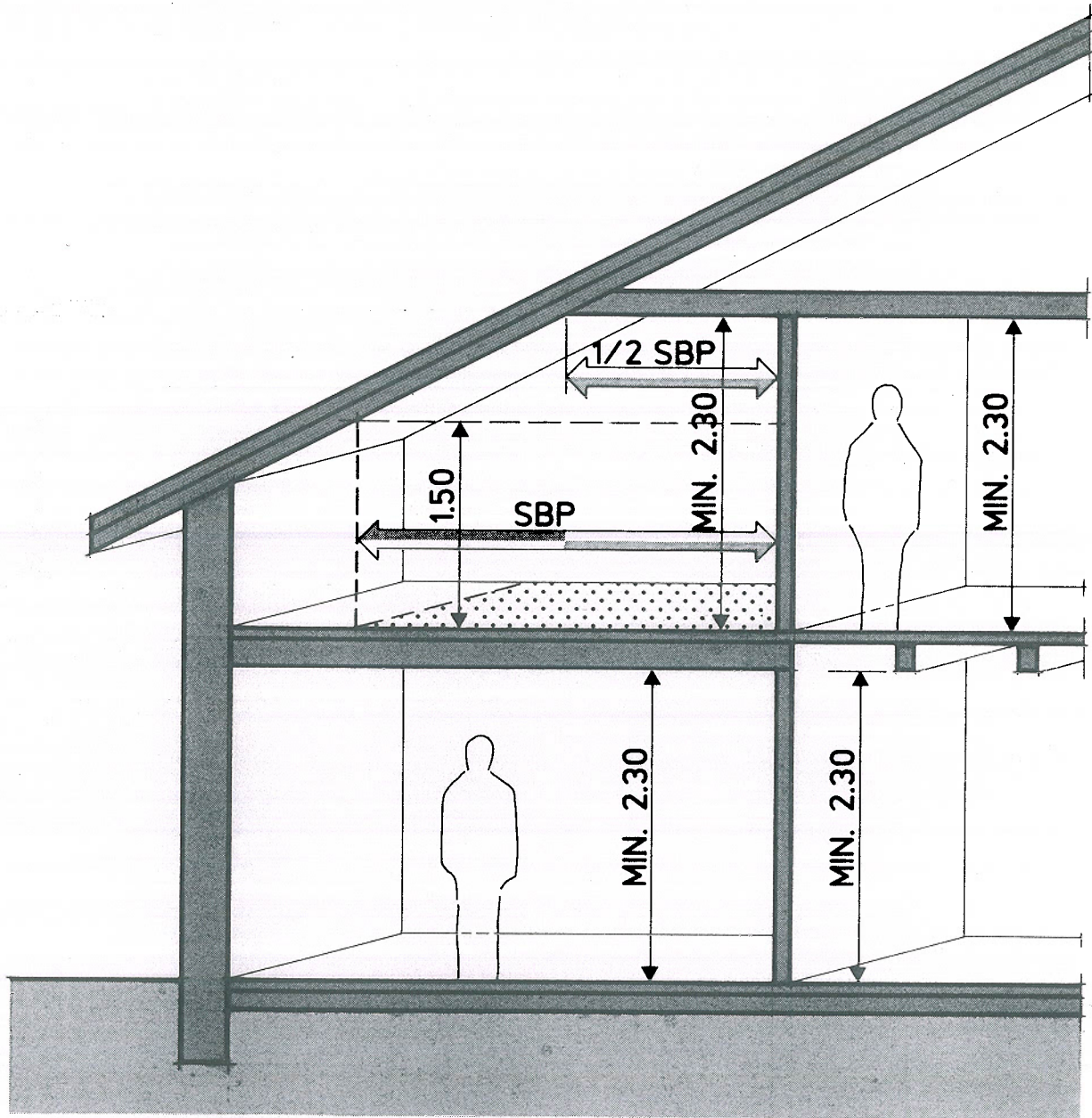
CONSTRUCTIONS

MAISONS FAMILIALES: HAUTEUR ET GRANDEUR MINIMALES DES LOCAUX

art. 41 et 49 al.3 OCAT

3.3

SAT/avril 1993



SBP: SURFACE BRUTE DE PLANCHER

La surface brute de plancher (SBP) des locaux d'habitation doit être au minimum égale à 8 m², sauf pour les salles de bains, cuisines, réduits, etc.).

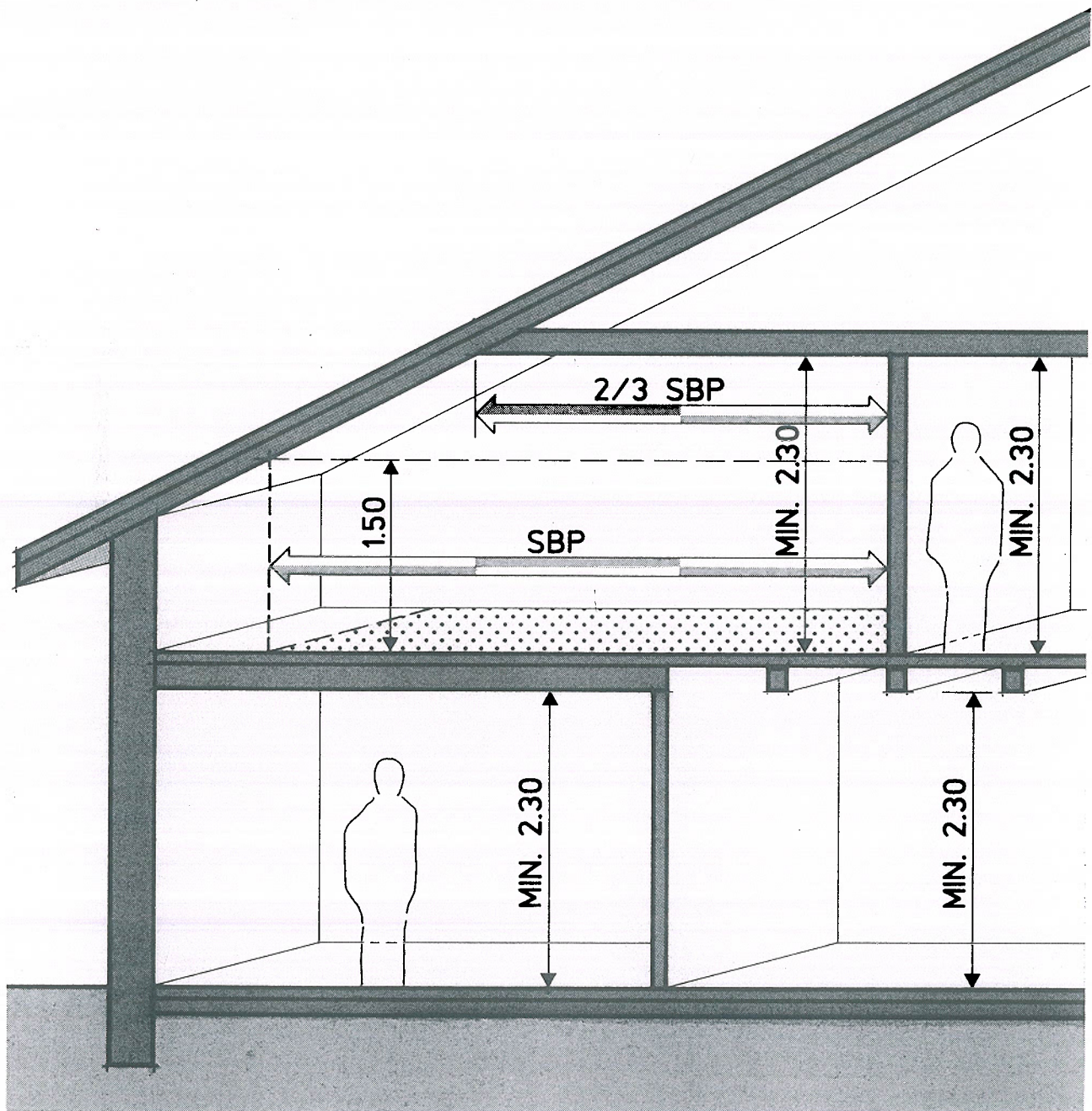
CONSTRUCTIONS

MAISONS LOCATIVES: HAUTEUR ET GRANDEUR MINIMALES DES LOCAUX

art. 41 et 49 al.3 OCAT

3.4

SAT/avril 1993



SBP: SURFACE BRUTE DE PLANCHER

La surface brute de plancher (SBP) des locaux d'habitation doit être au minimum égale à 8 m², sauf pour les salles de bains, cuisines, réduits, etc.).

CONSTRUCTIONS

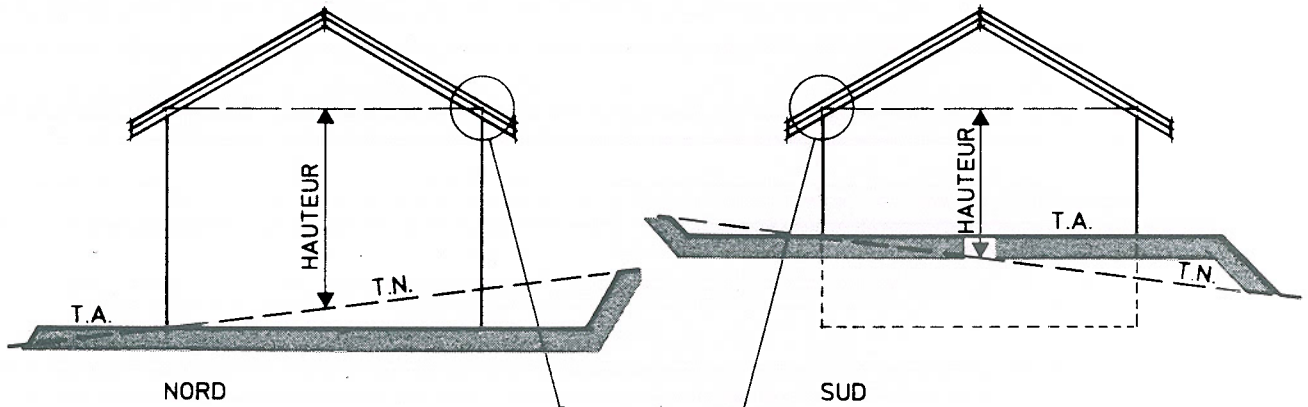
HAUTEUR A L'INTERSECTION DE LA FACADE ET DE LA TOITURE (TOITURES INCLINEES)

art. 66 OCAT

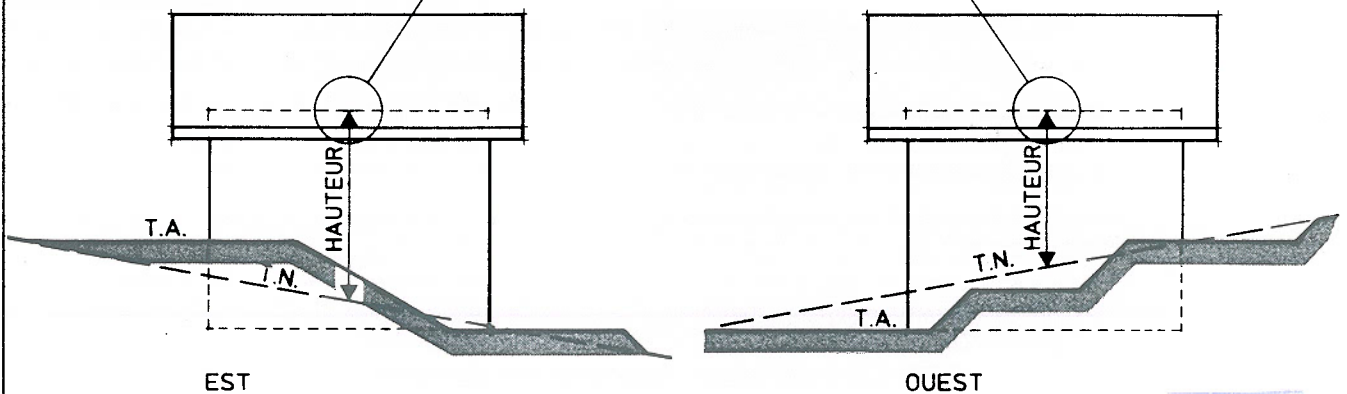
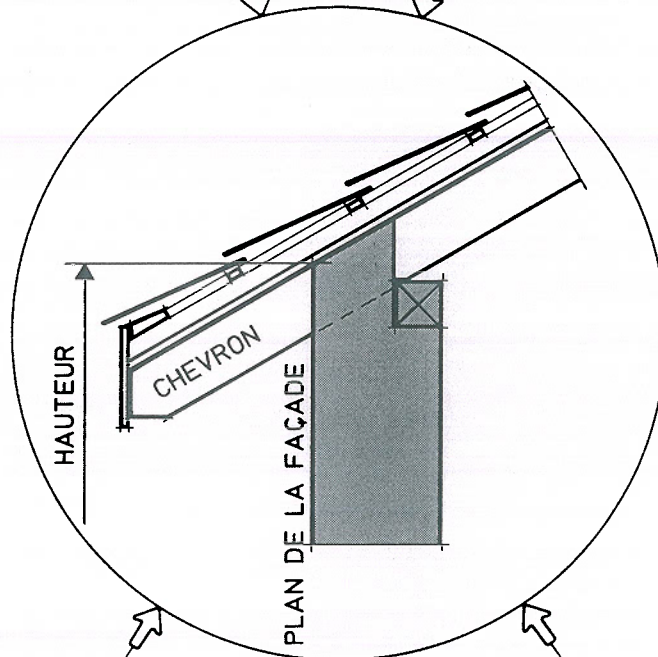
3.5

SAT/avril 1993

LA HAUTEUR SE MESURE AU MILIEU DE LA FACADE.



T.N. : TERRAIN NATUREL
T.A. : TERRAIN AMENAGE



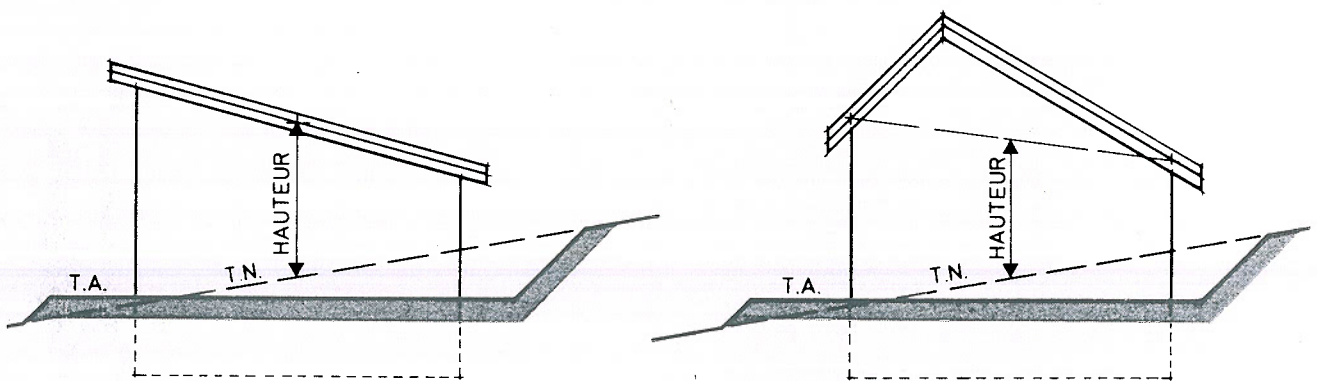
CONSTRUCTIONS

HAUTEUR A L'INTERSECTION DE LA FACADE ET DE LA TOITURE (TOITURES INCLINEES - CAS PARTICULIERS) art. 66 OCAT

3.6

SAT/avril 1993

LA HAUTEUR SE MESURE AU MILIEU DE LA FACADE.



T.N. : TERRAIN NATUREL
T.A. : TERRAIN AMENAGE

CONSTRUCTIONS

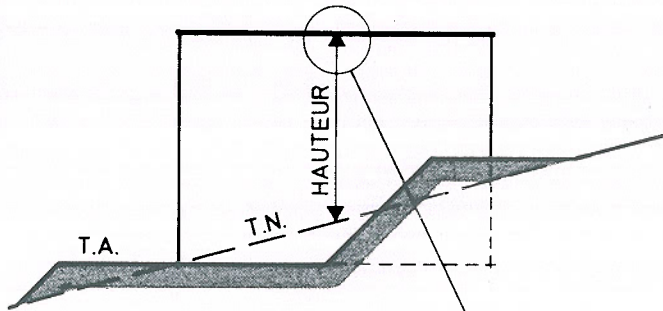
HAUTEUR A L'INTERSECTION DE LA FACADE ET DE LA TOITURE (TOITURES PLATES)

art. 66 OCAT

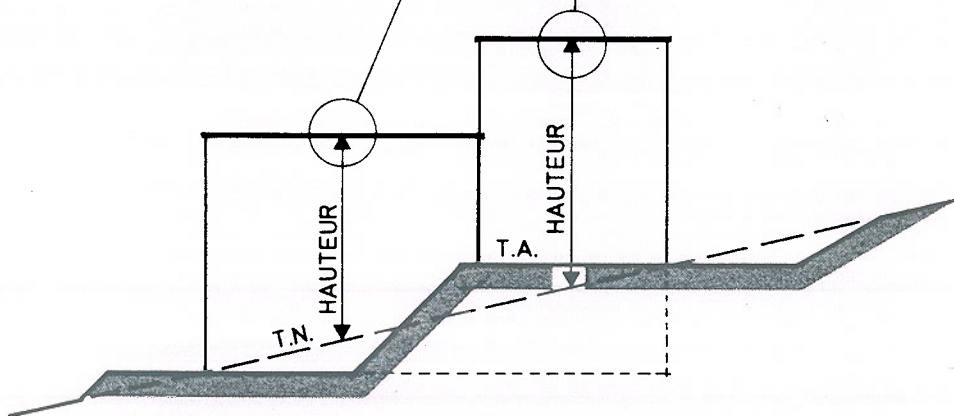
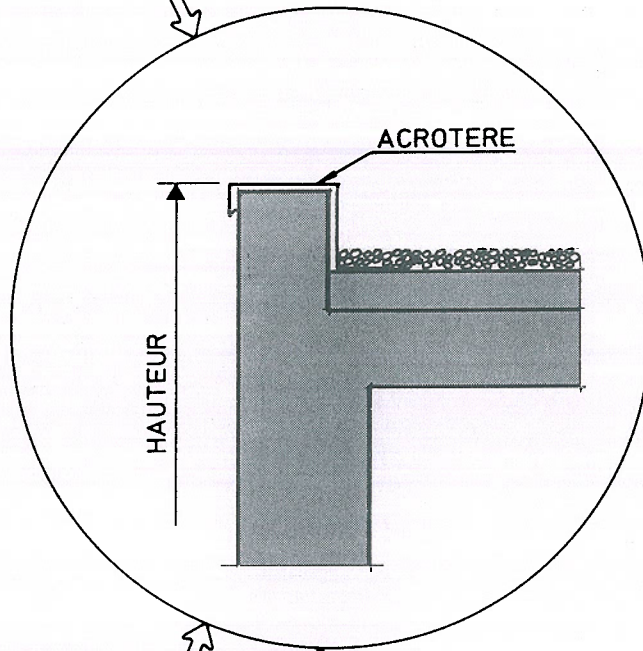
3.7

SAT/avril 1993

LA HAUTEUR SE MESURE AU MILIEU DE LA FACADE.



T.N. : TERRAIN NATUREL
T.A. : TERRAIN AMENAGE



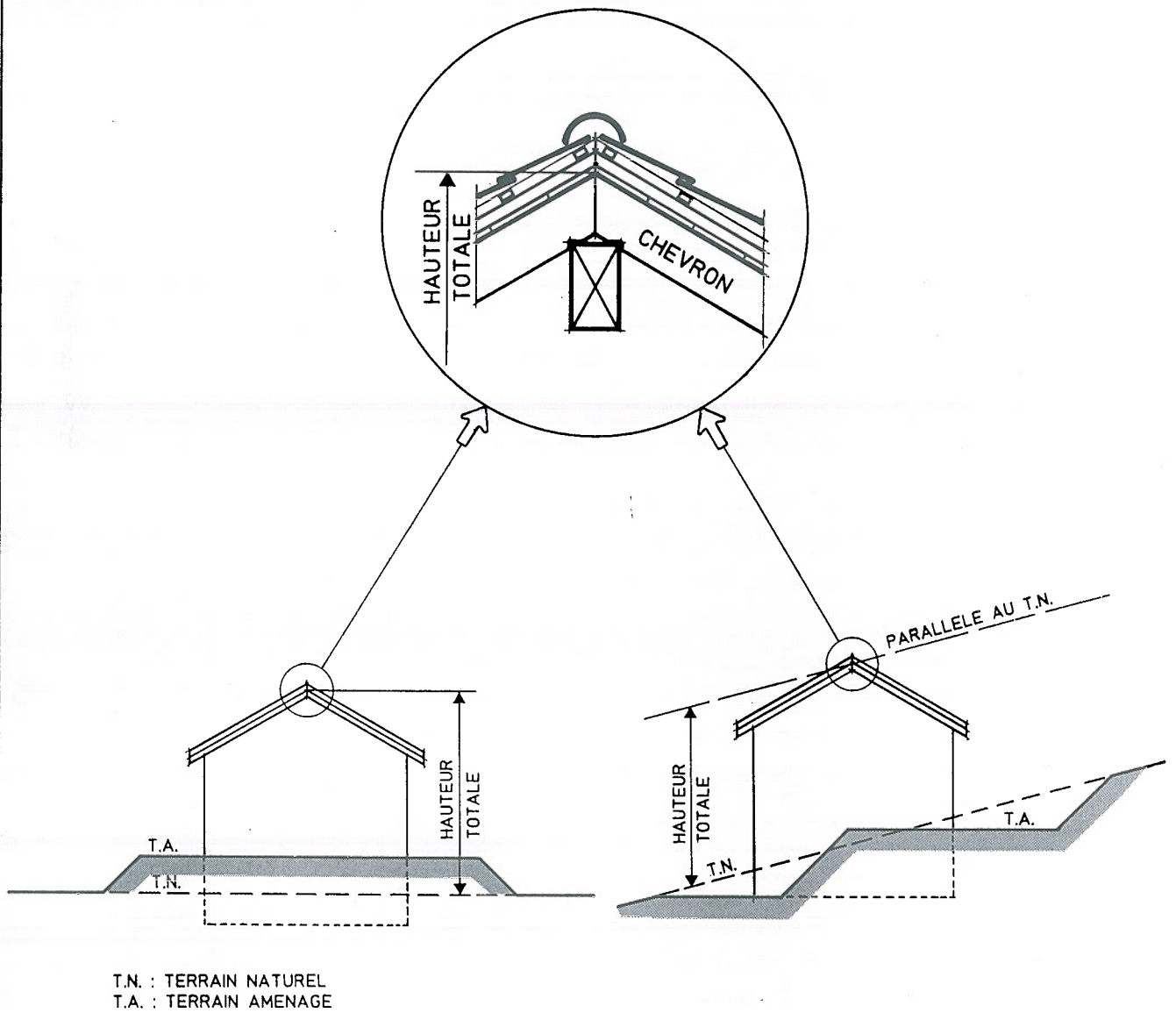
CONSTRUCTIONS

HAUTEUR TOTALE

art. 65 OCAT

3.8

SAT/avril 1993



MESURES EN FAVEUR DES HANDICAPES

PLACES DE STATIONNEMENT

4.1

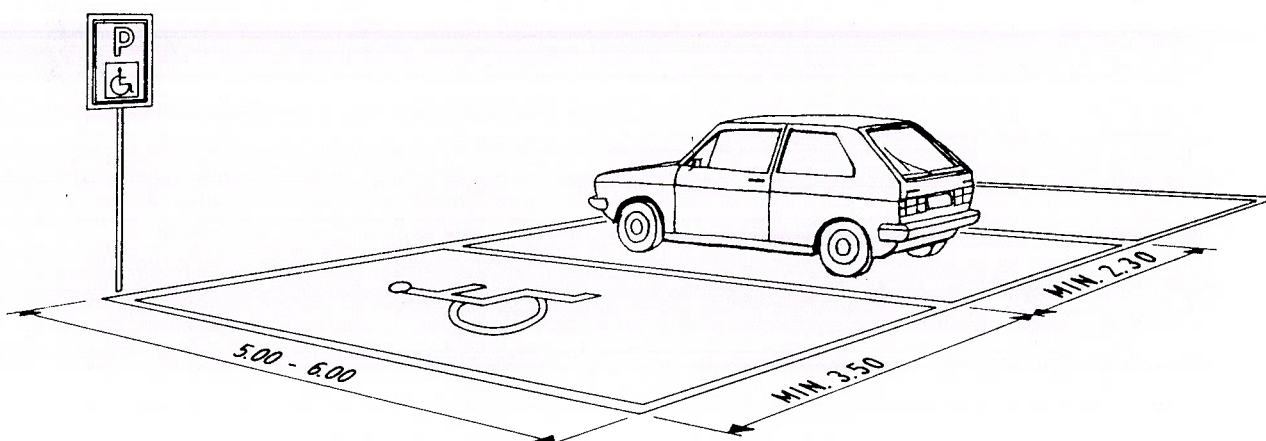
art. 15 LCAT et art. 46 OCAT; norme VSS SN 521 500

SAT/avril 1993

Renseignements détaillés:

Guide pour éliminer les barrières et les obstacles architecturaux (SIV/ASI)

DANS LES PARCS DE STATIONNEMENT, IL FAUT
RESERVER AUX HANDICAPES 2% DES PLACES,
MAIS 1 PLACE AU MINIMUM!



PLACES DE STATIONNEMENT RESERVEES AUX HANDICAPES

- toujours signalées par le panneau ICTA
- accès à niveau à la place de stationnement
- bordure de trottoir chanfreinée
- largeur minimum d'une place: 3,50 m
- déclivité latérale maximum: 5%

MESURES EN FAVEUR DES HANDICAPES

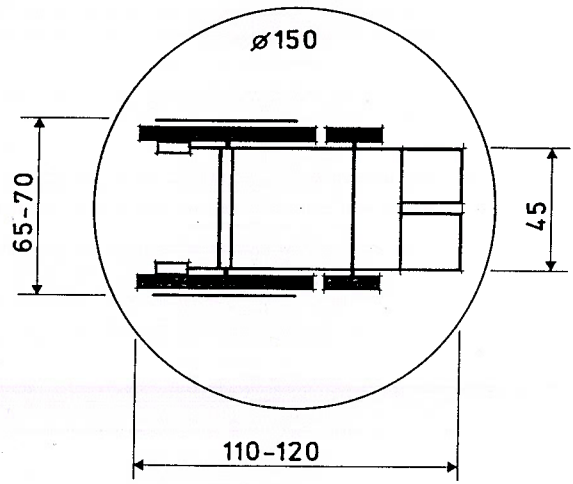
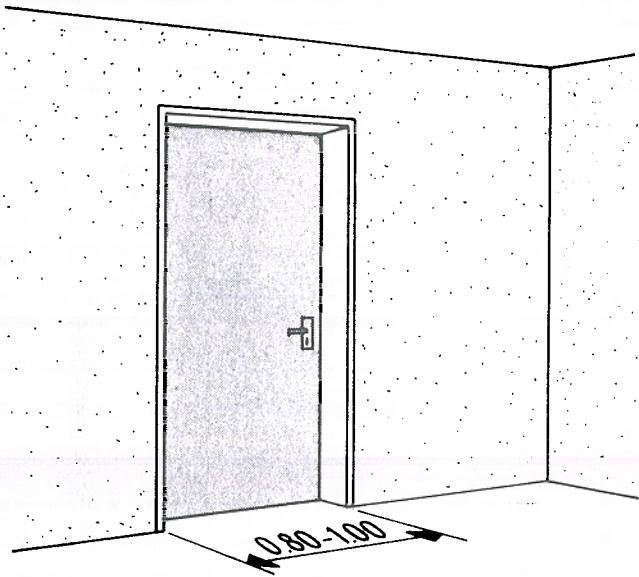
PORTES ET RAMPES ENCOMBREMENT D'UN FAUTEUIL ROULANT art. 15 LCAT et art. 46 OCAT

4.2

SAT/avril 1993

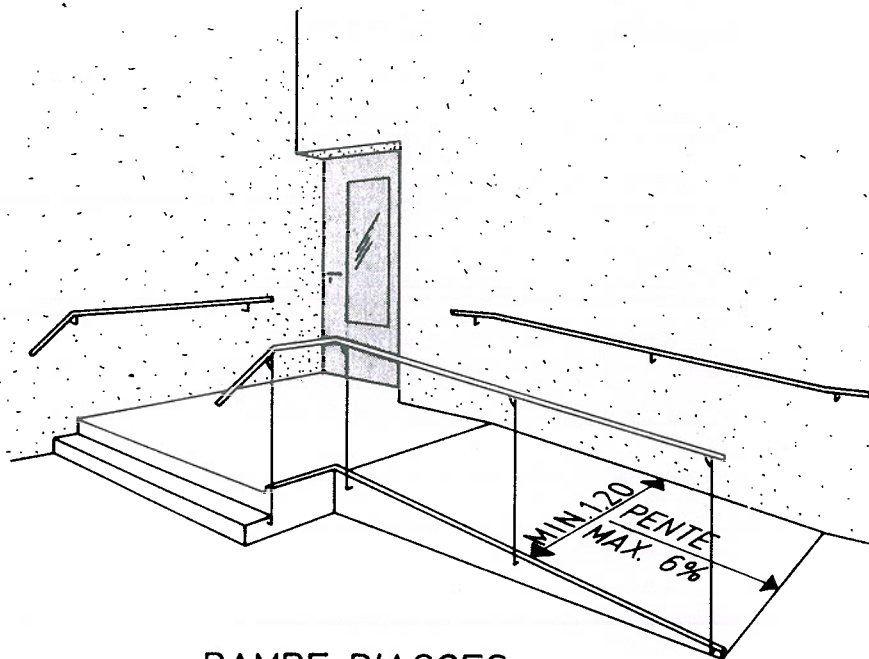
Renseignements détaillés:

Guide pour éliminer les barrières et les obstacles architecturaux (SIV/ASI)



ENCOMBREMENT D'UN FAUTEUIL ROULANT

PORTE



RAMPE D'ACCES

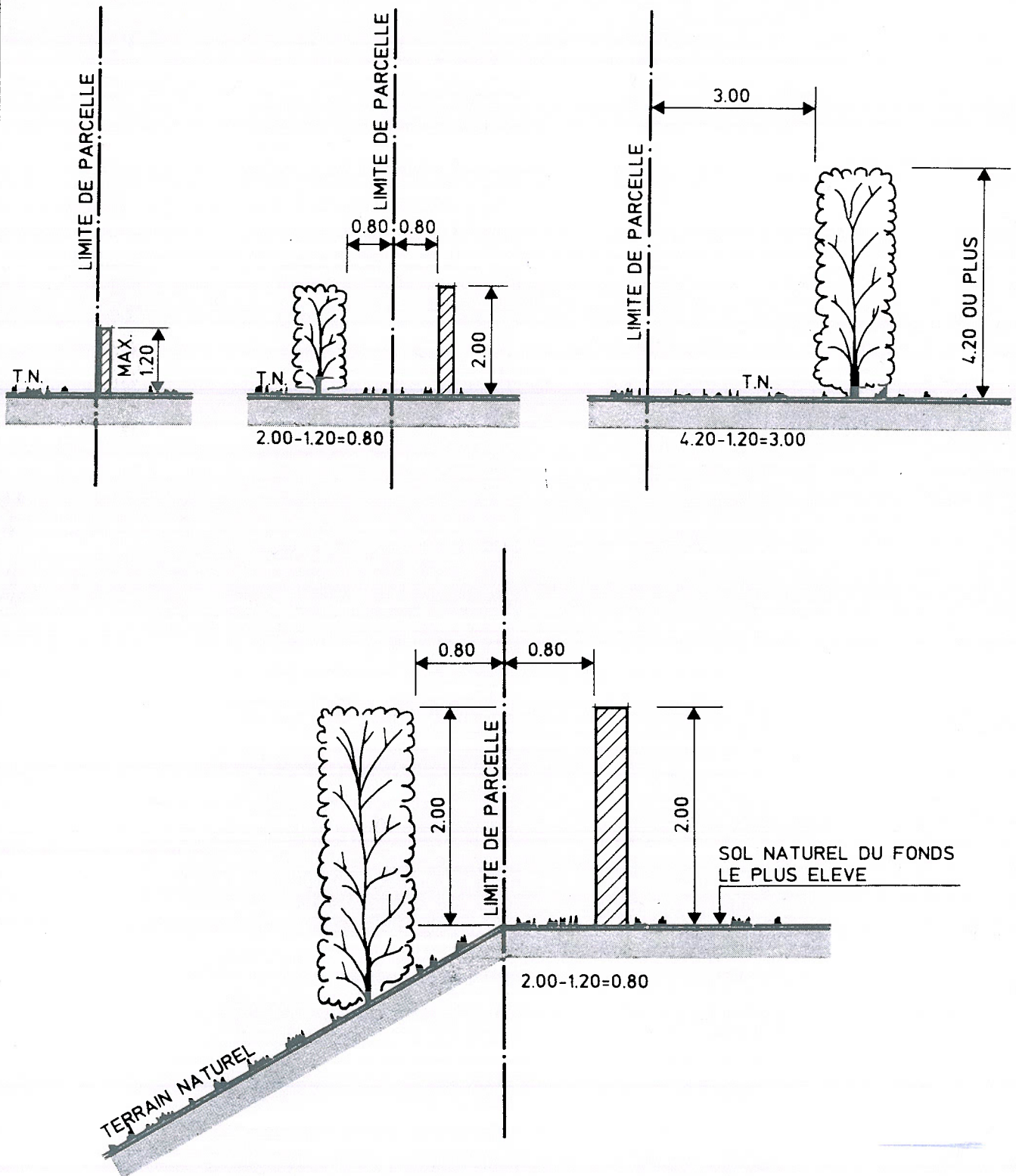
CLOTURES ET PLANTATIONS SEPARATIVES

CLOTURES, PALISSADES ET MURS
HAIES A FEUILLAGE NON PERSISTANT
art. 60 al.3 OCAT; art 73 al. 1 et 2 LICC

5.1

SAT/avril 1993

ESSENCES À FEUILLAGE NON PERSISTANT: hêtre, charme, troène, noisetier, etc.



CLOTURES ET PLANTATIONS SEPARATIVES

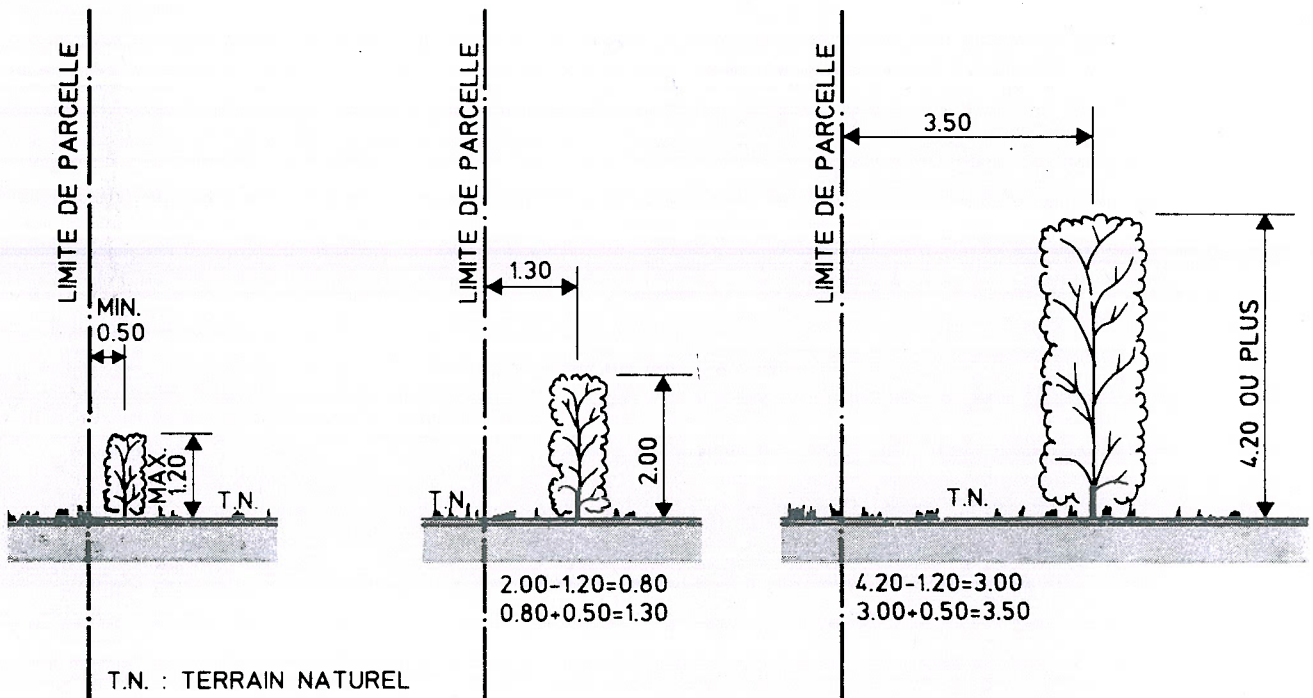
HAIES A FEUILLAGE PERSISTANT

art. 60 al.3 OCAT; art 73 al. 3 LICC

5.2

SAT/avril 1993

ESSENCES À FEUILLAGE PERSISTANT: thuya, sapin, épicéa, if, buis, laurier, etc.



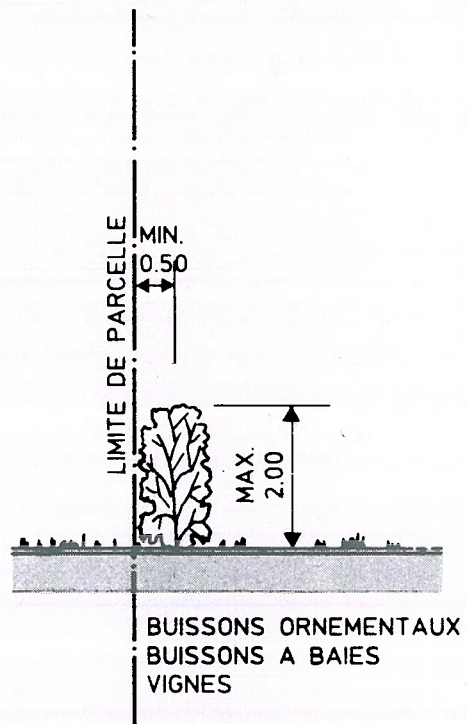
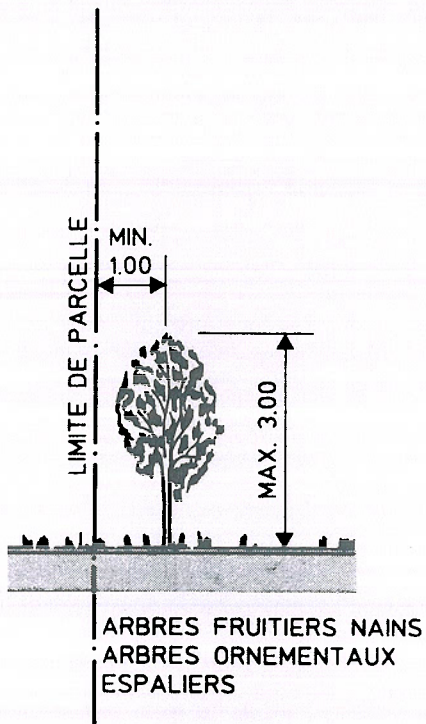
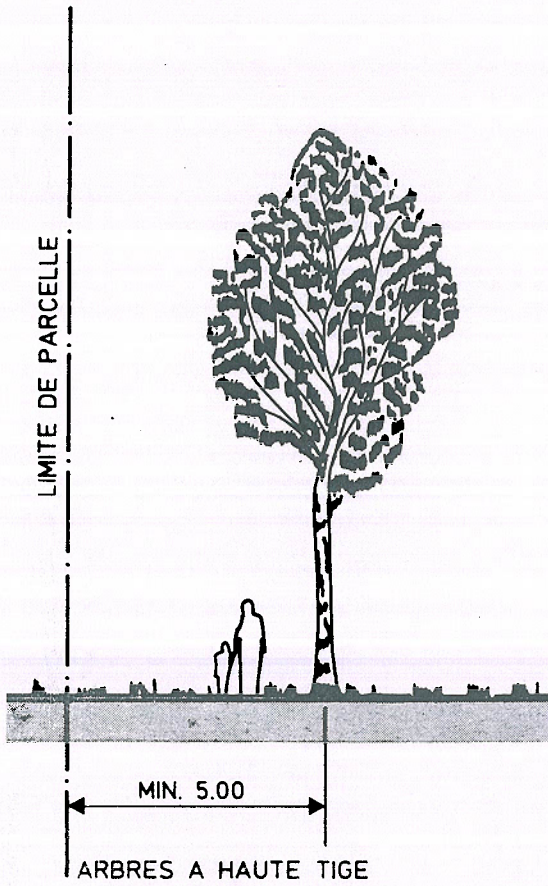
CLOTURES ET PLANTATIONS SEPARATIVES

ARBRES DE HAUTE TIGE, ARBRES ET BUISSONS NAINS OU ORNEMENTAUX

art. 60 al.3 OCAT; art 74 LICC

5.3

SAT/avril 1993

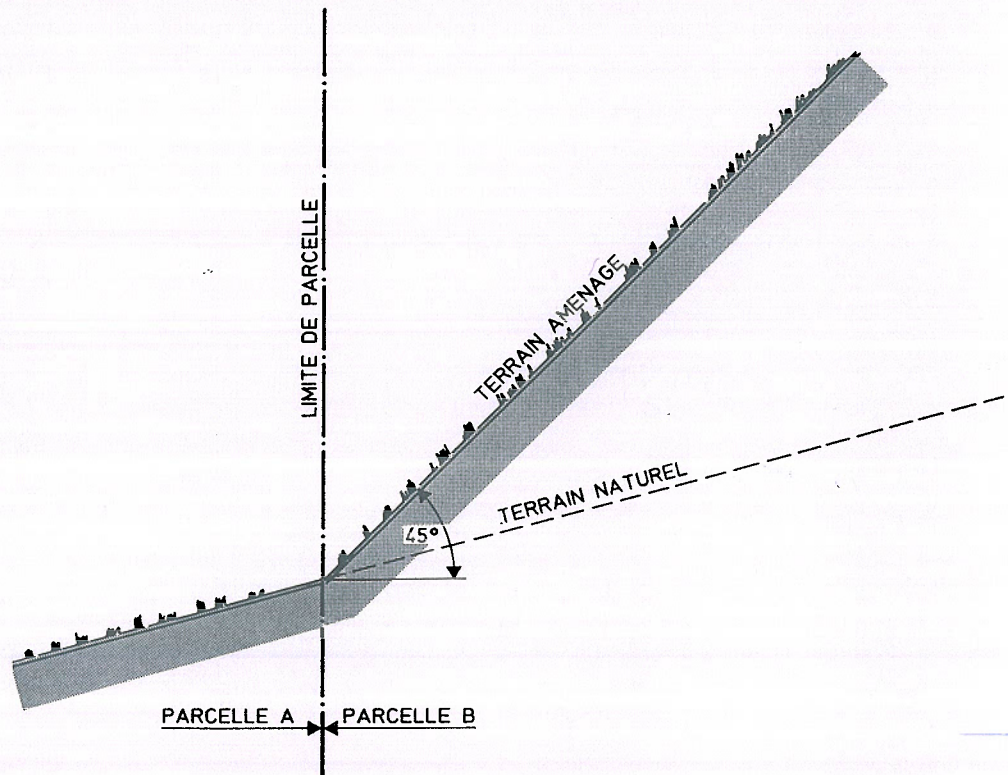
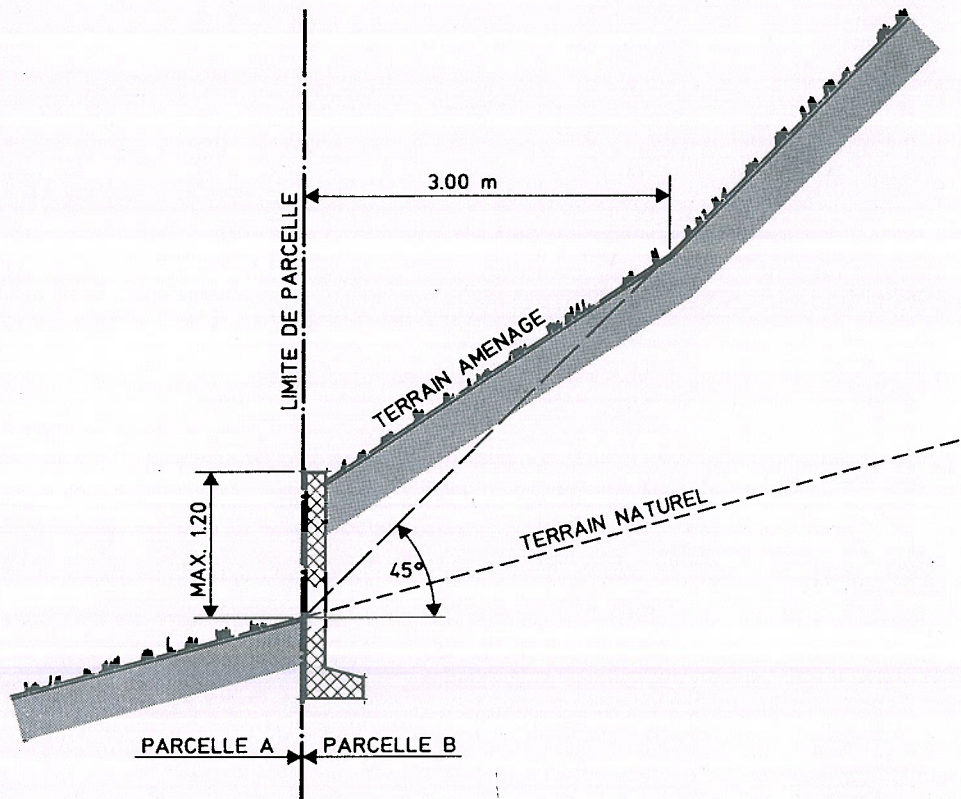


CLOTURES ET PLANTATIONS SEPARATIVES

**REMBLAIS
MURS DE SOUTÈNEMENT**
art. 60 al.3 OCAT; art 71 LICC

5.4

SAT/avril 1993



ANNEXE V

.
=BJ 9BH5=F 9'8 9G'G=H9G
7CBGHFI =HG'5'DF CH9; 9F
9B'GI =GG9'f=GCGL'



**P Périmètre, E Ensemble, PE Périmètre environnant,
EE Echappée dans l'environnement, EI Elément individuel**

Type	Numéro	Désignation	Catégorie d'inventaire	Qualité spatiale	Qualité hist.-arch.	Signification	Obj. de sauvegarde	Observation	Perturbation	Photo n°
P	1	Vieille ville sur un éperon rocheux, plan régulier le long de deux axes parallèles reliés par des rues perpendiculaires, hôtels et rangées de maisons urbaines de 3 à 4 niveaux d'origine gothique avec transformations dans l'esprit baroque, grands bâtiments administratifs, rues pavées, 16 ^e -19 ^e s.	AB	X	X	X	A			5,9-28, 30,31,33, 35-38,41, 61,67
EI	1.0.1	Eglise paroissiale Saint-Pierre, basilique à trois nefs avec tour latérale en pierre de taille, consacrée en 1349, agr. milieu 15 ^e s.				X	A			5,37,58, 61,67
	1.0.2	Espace-rue bien défini par des rangées de maisons urbaines de 4 niveaux aux façades symétriques, commerces aux rez-de-chaussée						o		22,24,25
EI	1.0.3	Fontaines de L. Perrenoud, 2 ^e m. 16 ^e s., rén. 1964 et 1991, polychromie de 1991				X	A			22,26
	1.0.4	Banque Cantonale néoclassique de 2 étages, 1923/25, jouxtant la rue des Malvoisins, devant placette, édifice quelque peu dégradés par interventions d'adaptation						o		20
EI	1.0.5	Rue Pierre-Péquignat, espace-rue principal particulièrement bien défini par deux rangées de maisons, parmi lesquelles l'Hôtel des Halles et l'Hôtel de Ville de 1762-66, rangée de platanes et parkings				X	A	o		5,11,16, 17,21,22
EI	1.0.6	Hôtel-Dieu, bâtiments de 2 étages sous toit à croupe formant une cour d'honneur baroque pavée, grille remarquable, 1761-65				X	A			11,22
	1.0.7	Administration communale dans bâtiment, rén. 2 ^e m. 20 ^e s., aspect austère et cru						o		
	1.0.8	Ecole Sainte-Ursule, ancien couvent des Ursulines, deux ailes à 3 étages avec chapelle, 1625/26, 1822 et 1863/66						o		23,35
P	2	Faubourg de France, espace-rue bien défini par de hautes habitations de 2 à 4 étages, la plupart orientées gouttereau sur rue, ess. 18 ^e s.	A	X	X	X	A			4-9,42
EI	2.0.1	Porte de France, deux tours jumelées, passage en arc plein-cintre coiffé d'un clocheton, 1563				X	A			4,7
P	3	Faubourg de part et d'autre de la rivière, rangées d'habitations et d'hôtels parmi lesquels l'imposant « International »; villas avec jardins et usine; fin 19 ^e s.	AB	/	X	X	A			6,31-34
	3.0.1	Canal de l'Allaine, bordé d'arbres, ponts (également 5.0.1, 9.0.1, 0.0.19)						o		31,32,34
	3.0.2	Locatif pour personnes âgées, annexe peu réussie de l'hôtel International, 1968							o	
	3.0.3	Ancienne fabrique de chaussures, partie originale à 3 niveaux, grande halle à toit en shed						o		6,33
P	4	Débordement ouest de la vieille ville, tissu lâche composé de bâtiments de l'administration et de services de 5 étages, quelques grandes maisons individuelles de 2 à 3 étages, fin 19 ^e -3 ^e q. 20 ^e s.	BC	/	/	X	B			38,42
	4.0.1	Station transformatrice, tourelle avec toit à quatre pans						o		
EI	4.0.2	Rangée d'arbres, participant à la définition de l'espace-rue				X	A			
EI	4.0.3	Temple, petit bâtiment néogothique sur plan en croix romaine, clocheton frontal, 1891				X	A			
	4.0.4	Centre sportif des Tilleuls avec piscine, grand volume cubique, 4 ^e q. 20 ^e s.						o		
EI	4.0.5	Place de la Promenade avec rangées d'arbres, parking				X	A			
E	4.1	Rangée d'habitations et d'auberges de 3 à 4 étages orientées gouttereaux sur rue en bordure de la vieille ville, 2 ^e m. 19 ^e s.	A	X	/	X	A			40

Porrentruy

Commune de Porrentruy, district de Porrentruy, canton du Jura

Type	Numéro	Désignation	Catégorie d'inventaire	Qualité spatiale	Qualité hist.-arch.	Signification	Obj. de sauvegarde	Observation	Perturbation	Photo n°
E	4.2	Rue du Banné, villas néoclassiques dans grands jardins, sièges administratifs, fin 19 ^e s., et école, milieu 20 ^e s.	B	X	/	/	A			
P	5	Quartier avoisinant la gare, tissu lâche avec quelques maisons individuelles de 2 étages et usines, 1 ^{er} q. 20 ^e s., aire d'école et administration cantonale, 2 ^e m. 20 ^e s.	C		/	X	C			6,33, 45-50,53
	5.0.1	Canal de l'Allaine, voir aussi 3.0.1, 9.0.1, 0.0.19						o		
	5.0.2	Atelier Heimatstil, 1 ^{er} q. 20 ^e s.						o		
	5.0.3	Collège Stockmar, construction en béton à 3 niveaux, 1966						o		
	5.0.4	Alignement régulier de maisons unifamiliales similaires, milieu 20 ^e s.						o		
E	5.1	Quartier résidentiel, alignement régulier de maisons cossues de 2 à 3 niveaux entourées de jardins, fin 19 ^e -déb. 20 ^e s.	A	X	/	X	A			6,46-50, 53
	5.1.1	Maison locative de 3 étages, à large toit à pans obliques revêtus de fibrociment, 4 ^e q. 20 ^e s., détonnant avec l'ensemble						o		
P	6	Quartier résidentiel, implanté de manière lâche le long d'un large réseau routier, maisons individuelles de 2 niveaux et locatifs à 3 étages à partir de la toute fin 19 ^e s., quelques fermes et usines	BC	/	/	/	B			5,6,61-67
	6.0.1	Immeuble de 10 étages, 3 ^e q. 20 ^e s., constituant un élément important dans la silhouette de la ville						o		6
	6.0.2	Ancien café de l'Ours Blanc, long bâtiment à 2 étages avec toit à croupe, fin 19 ^e s.						o		
	6.0.3	Ruisseau du Bacavoine, ou de Fontenais, canalisé, passant partiellement en-dessous des maisons						o		62
	6.0.4	Usine à deux corps de bâtiment de 2 et 4 étages, ancienne tuilerie, intéressant jeu de polychromie : appareil en brique rouge et brune et façade ocre, 2 ^e m. 19 ^e s.						o		
	6.0.5	Long locatif ouvrier de 3 niveaux, position transversale entre deux des routes structurant le quartier, fin 19 ^e s.						o		65,67
E	6.1	Ensemble sacré avec l'église Saint-Germain, bâtiment annexe dans un ancien cimetière ceint d'un mur, espace vert entre différentes routes importantes	A	/	X	X	A			5,61
EI	6.1.1	Eglise Saint-Germain de style roman tardif avec haut toit en forte pente, coiffé d'un clocheton, déb. 13 ^e s., agr. 1427 et 1698				X	A			5,61
E	6.2	Petit groupement comprenant des villas à caractère néoclassique et de grands locatifs, parcs et important espace libre, dès fin du 19 ^e s.	A	X	/	/	A			64,65
P	7	Extension du 20 ^e s., alignements d'habitations individuelles de 2 étages surtout le long d'un réseau de ruelles lâches, quelques ateliers et fermes, 2 ^e q. et m. 20 ^e s.	C		/	/	C			68,69
	7.0.1	Ecole Saint-Paul, avec villa fin 19 ^e s. dans grand parc entouré d'un mur, annexes 2 ^e m. 20 ^e s.						o		
	7.0.2	Groupement de locatifs, plus dense que le reste du quartier						o		
EI	7.0.3	Rangée de platanes				X	A			
EI	7.0.4	Maison placée transversalement et croix en fer avec Christ, soulignant l'embranchement de deux rues à l'orée du site				X	A			

Type	Numéro	Désignation	Catégorie d'inventaire	Qualité spatiale	Qualité hist.-arch.	Signification	Obj. de sauvegarde	Observation	Perturbation	Photo n°
E	7.1	Alignement de maisons de maître dans parcs entourés de murs, 2 à 3 niveaux, style néoclassique et Heimatstil, déb. 20 ^e s.	A	/	X	/	A			69
E	7.2	Petit quartier de villas de 2 ou 3 niveaux orientées pignons sur rue et entourées de jardins, déb. 20 ^e s.	A	/	/	/	A			68
P	8	Quartier résidentiel de La Côte Dieu au pied de la colline, alignement unilatéral dense, bâtiments de 2 à 3 étages, en majorité gouttereaux sur rue, 1 ^{er} q. 20 ^e s.	AB	/	/	/	A			51,52
	8.0.1	Collège Saint-Charles, ouvert en 1901 dans l'ancien dépôt de sel du 18 ^e s., annexes						o		
EI	8.0.2	Chapelle Sainte-Thérèse, porche à trois arcs, 1931				X	A			
	8.0.3	Immeuble de 3 étages des années 1970, détonnant dans la rangée par son volume et son décor de l'époque						o		
	8.0.4	Ancien locatif rénové de manière peu réussie, créant hiatus dans la rangée						o		
	8.0.5	Grand locatif à toit mansardé, visible de loin, fin 19 ^e s.						o		
P	9	Quartier à fonctions hétérogènes, éléments éparpillés sur anciens terrains agricoles, fermes du 19 ^e s., maisons individuelles de 2 niveaux, ateliers et locatifs de 4 étages, 1 ^{er} m. 20 ^e s.	C	/	/	/	C			44,45,56
	9.0.1	Cours de l'Allaine canalisé (également 3.0.1, 5.0.1, 0.0.19)						o		
	9.0.2	Station transformatrice, tourelle avec toit à quatre pans						o		
E	9.1	Petit groupement de villas de 2 étages sous toits à croupe avec jardins en alignement strict, fin 19 ^e s., certains éléments dans un état déplorable	A	/	X	/	A			56
P	10	Quartier résidentiel de la rue de Lorette vis-à-vis de la gare, locatifs de style similaire de 3 étages, 3 ^e q. 19 ^e -déb. 20 ^e s.	B	/	/	/	B			43,57
P	11	Quartier d'anciennes fermes et de maisons individuelles de 2 étages le long de l'ancienne et de l'actuelle route gravissant le flanc de colline oriental, alignements lâches, 19 ^e -1 ^{er} q. 20 ^e s.	B	/	/	/	B			58
	11.0.1	Fabrique, corps central avec pignon sur rue et deux corps latéraux de niveau inférieur, style chalet suisse, 1 ^{er} q. 20 ^e s.						o		58
	11.0.2	Croix en fer						o		
E	0.1	Enceinte du château des princes-évêques, donjon 2 ^e m. 13 ^e s., bâtiment principal ayant servi de résidence de 1527 à 1792, reconstr. 16 ^e s.	A	X	X	X	A			1-4, 11, 14, 24, 27, 32, 41, 42
EI	0.1.1	Tour Réfous, 1271, toit conique 16 ^e s., élément marquant de tout le site				X	A			1, 11, 14,, 32, 41, 42
E	0.2	Lycée cantonal dans le complexe de l'ancien Collège des Jésuites avec église, acte de fondation en 1591, bâtiments achevés en 1604	A	X	X	X	A			28, 29, 38
EI	0.2.1	Ancienne église avec clocher octogonal, constr. 1604, transf. 1680, servant aujourd'hui d'aula				X	A			29, 38

Porrentruy

Commune de Porrentruy, district de Porrentruy, canton du Jura




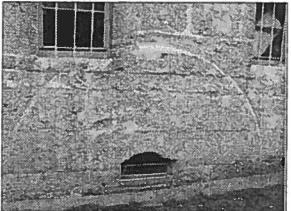
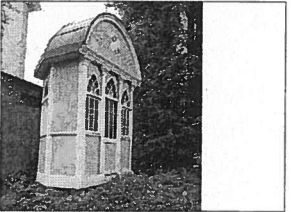
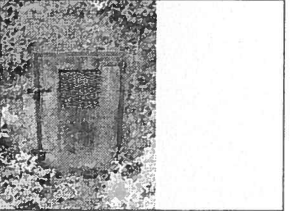
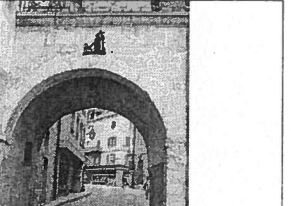
Type	Numéro	Désignation	Catégorie d'inventaire	Qualité spatiale	Qualité hist.-arch.	Signification	Obj. de sauvegarde	Observation	Perturbation	Photo n°
E	0.3	Groupement dense de fermes du 19 ^e s. et d'utilitaires, ensemble demeuré rural, aujourd'hui encerclé de routes	AB	/	X	/	A			60
E	0.4	Tissu dense de maisons de 2 étages, le long de la route d'Alle, déb. 20 ^e s.	B	/		/	B			60
E	0.5	Trame régulière de chalets, 1 ^{er} m. 20 ^e s., et alignement strict d'immeubles de 4 niveaux, milieu 20 ^e s.	B	/	/	/	B			71,72
E	0.6	Petit quartier ouvrier, suite de maisons doubles de 2 étages, jardins clôturés, ess. 1886	A	/	X	/	A			73,74
E	0.7	Longue rangée de maisons résidentielles de 2 à 3 étages suivant la déclivité de la rue, rue arborisée, 1 ^{er} q. 20 ^e s., rén. ult.	AB	/		/	B			75,76
E	0.8	Lotissement de locatifs de 3 étages avec toits à croupe faiblement inclinés, quelques immeubles plus grands, milieu 20 ^e s.	B	/	X	/	B			54,55
PE	I	Contrefort est de la vieille ville, séparation importante entre la vieille ville et le faubourg ; parc, jardins, terrasses et quelques maisons fin 19 ^e s.	ab			X	a			30,31, 34-37,66
	0.0.1	Lycée, pavillon de biologie, cube en béton, 4 ^e q. 20 ^e s.						o		
EE	II	Prés, établissements scolaires, maisons individuelles milieu 20 ^e s., dégagement à l'avant-plan du collège et de la vieille ville	ab			X	a			
	0.0.2	Complexe sportif des années 1960						o		
PE	III	Développement récent et hétérogène avec magasins, bâtiments administratifs près des périmètres centraux, maisons individuelles 2 ^e m. 20 ^e s. dans la partie plus basse	b			/	b			72
	0.0.3	Habitation duplex et toit mansardé, entrées surélevées avec escaliers						o		
	0.0.4	Fabrique horlogère de 2 étages, milieu 20 ^e s.						o		
EE	IV	Prés et pâturages au pied de la colline et des deux côtés de la rivière	ab			X	a			9,70,75
	0.0.5	Déversoir occasionnel alimenté par la source du Creugenat, canal bordé d'arbres et d'arbustes						o		9
	0.0.6	Immeubles locatifs faisant intrusion dans le paysage sinon conservé, 4 ^e q. 20 ^e s.						o		
EE	V	Bellevue, flanc de colline boisé et prés à son pied, espaces importants pour la lisibilité des différentes parties du site, quelques maisons et fermes, 1 ^{er} m. 20 ^e s.	a			X	a			1,3
EI	0.0.7	Cimetière établi sur un replat et ceint d'un mur, édifié en 1884				X	A			
PE	VI	Aire commerciale près des périmètres historiques, locatifs et ateliers, en majorité 2 ^e m. 20 ^e s.	b			X	b			6,62
	0.0.8	Centre commercial, intégrant quelques façades de maisons anciennes, parking, 3 ^e q. 20 ^e s. et fin 20 ^e s.						o		62

Type	Numéro	Désignation	Catégorie d'inventaire	Qualité spatiale	Qualité hist.-arch.	Signification	Obj. de sauvegarde	Observation	Perturbation	Photo n°
	0.0.9	Immeuble pyramidal de 8 étages, langage architectural totalement inadapté au contexte et taille démesurée, années 1970							o	6
PE	VII	Sous-Bellevue, quartier d'immeubles 2 ^e m. 20 ^e s.	b			X	b			43
	0.0.10	Ferme, partie à 2 étages sous toit en pente et tour saillante sous toit en croupe, 18 ^e s.						o		
	0.0.11	Collège Thurmann, 1992–94.						o		
PE	VIII	Gare et aménagements ferroviaires, 20 ^e s.	ab			X	a			43,44
	0.0.12	Ligne ferroviaire Delémont–Delle, ponts et viaducs, voir aussi 0.0.18						o		43
EI	0.0.13	Gare, bâtiment imposant de 4 niveaux avec corps latéraux inférieurs, chaînes d'angle en pierre de taille, 1872				X	A	o		43,44
	0.0.14	Hangar et dépôt en bois, 2 ^e q. 20 ^e s., faisant barrière entre les rails						o		43
	0.0.15	Remise à trois portails en arc plein-cintre, déb. 20 ^e s.						o		
PE	IX	Flanc de colline couvert de maisons individuelles, 2 ^e m. 20 ^e s., quelques rangées régulières, quelques constructions agricoles	b			/	b			57,59
EI	0.0.16	Chapelle Notre-Dame-de-Lorette, 1653, agr. 1721, platanes				X	A			59
	0.0.17	Villa à 2 niveaux, toit mansardé, surplombant la route d'accès, déb. 20 ^e s.						o		
PE	X	Prés en fond de vallée restés en partie libre, important pour l'articulation des parties du site, petit lotissement de maisons individuelles, milieu 20 ^e s, installations sportives	ab			X	a			
	0.0.18	Ligne ferroviaire Porrentruy–Delémont, voir aussi 0.0.12						o		
	0.0.19	L'Allaine (également 3.0.1, 5.0.1, 9.0.1)						o		
	0.0.20	Immeubles locatifs, couleurs criardes, 4 ^e q. 20 ^e s.						o		
	0.0.21	Hangar en tôle, fin 20 ^e s.						o		
EE	XI	Flanc de colline construit, maisons individuelles, en partie 1 ^{re} m. 20 ^e s., plus récentes dans les parties hautes	b			/	b			5
EE	XII	Terrasses avec implantations de maisons avant tout individuelles, 2 ^e m. 20 ^e s.	b			/	b			
	0.0.22	Ferme massive de 3 1/2 étages, grange placée à angle droit avec levée de grange						o		
EE	XIII	Flanc de colline, terrains agricoles, fermes et utilitaires, petit lotissement récent dans les parties basses	a			X	a			
EE	XIV	Patinoire, installations scolaires et industrielles, 4 ^e q. 20 ^e s.	b			/	b			

ANNEXE V=

**LISTE DES OBJETS
LOCAUX PROTEGES**

Objets à protéger

Type d'objet	Bâtiments	
Objet	Rue	Photo
<i>Chapelle Bonvallat</i>	<i>Parc Lang</i>	
<i>Fresque sur bâtiment BCJ</i>	<i>Rue du Jura 35</i>	
<i>Gloriette</i>	<i>Rue des Annonciades 16</i>	
<i>Marque d'une roue à aube contre le bâtiment</i>	<i>Rue Pierre Péquignat 26</i>	
<i>Oratoire Viatte</i>	<i>Rue Auguste-Cuenin</i>	
<i>Porte d'accès au tunnel sous l'hôpital</i>	<i>Porte-en-Fer</i>	
<i>Porte de Courgenay</i>	<i>Rue du 23-Juin</i>	

Objets à protéger

Type d'objet	Bornes	
Objet	Rue	Photo

Rte de Belfort

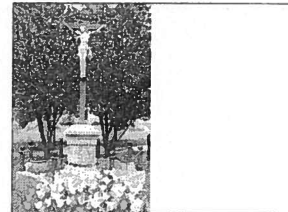
Rte de Belfort



Type d'objet	Croix/Crucifix	
Objet	Rue	Photo

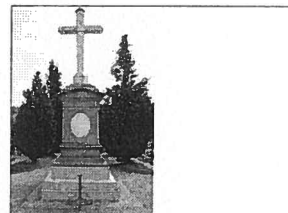
Belle-Croix

Rue des Tilleuls



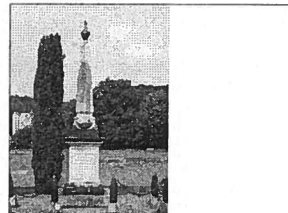
Cimetière

Centre du Cimetière



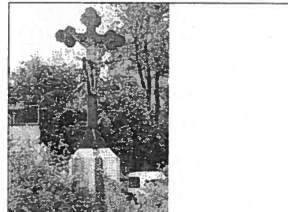
Monument aux
morts

Cimetière



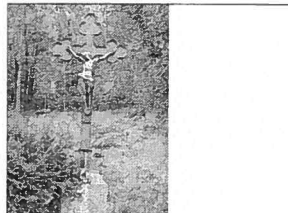
Rte de Coeuve

Route de Coeuve



Rue de l'Oiselier

Rue de l'Oiselier

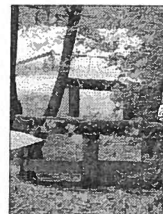


Objets à protéger

Type d'objet	Divers	
Objet	Rue	Photo

Ecluses

Pont d'Able



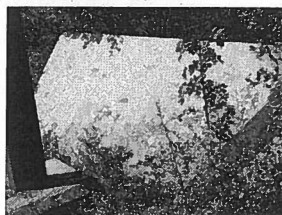
Monument FMB

Rte d'Alle, sect. Etangs



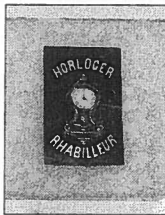
Pierre gravée

Cras d'Airmont



Plaque

Rue du 23-Juin 3



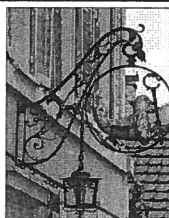
Pont sur l'Allaine



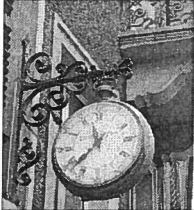
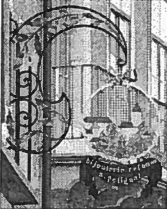

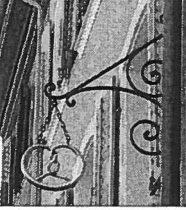

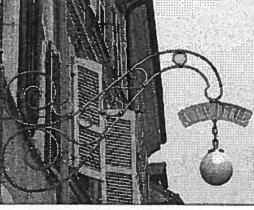


Type d'objet	Enseignes	
Objet	Rue	Photo

Auberge d'Ajoie




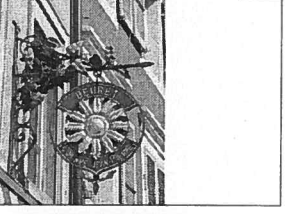

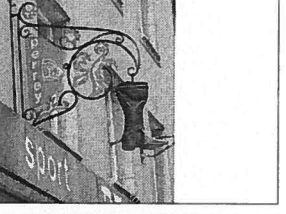
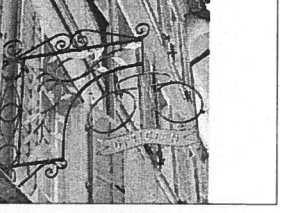

Gustave-Amweg 1



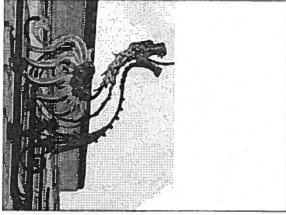
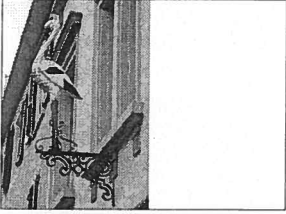
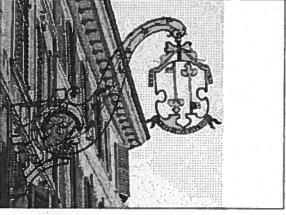
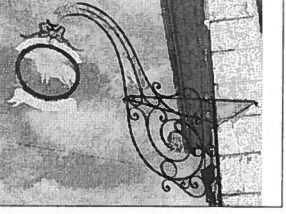

Objets à protéger


Type d'objet	Enseignes	
Objet	Rue	Photo
Bijouterie Reber	Grand-Rue 10	
Bijouterie Refouss	Rue du 23-Juin 4	
Boucherie Grédy	Grand-Rue 32	
Boulangerie Bernhard	Grand-Rue 46	
Boulangerie Roelli	Rue du 23-Juin 11	
Boutique La Perle	Grand-Rue	
Chaussures l'Escarpin	Rue du 23-Juin 14	
Enseigne boucherie chevaline	Fbg de France	

Objets à protéger

Type d'objet	Enseignes	
Objet	Rue	Photo
Enseigne Worni	<i>Rue du 23-Juin</i>	
Kiosque La Tabatière	<i>Grand-Rue 8</i>	
Magasin Béchir	<i>Pierre-Péquignat 8</i>	
Magasin Beuret fleurs	<i>Pierre-Péquignat 26</i>	
Magasin Blétry & Cie SA	<i>Rue du 23-Juin 17</i>	
Magasin Perrey chaussures	<i>Rue du 23-Juin 24</i>	
Optique Gusy	<i>Rue du 23-Juin 20</i>	
Pharmacie Erard	<i>Pierre-Péquignat 4</i>	

Objets à protéger

Type d'objet	Enseignes	
Objet	Rue	Photo
<i>Pharmacie Milliet</i>	<i>Grand-Rue 2</i>	
<i>Restaurant de la Cigogne</i>	<i>Rue des Baïches</i>	
<i>Restaurant des Deux-Clefs</i>	<i>Malvoisins 7</i>	
<i>Restaurant du Mouton</i>	<i>Rue du Cygne 1</i>	
<i>Vivarium</i>	<i>Grand-Rue 16</i>	

Type d'objet	Ferronneries de balcons	
Objet	Rue	Photo
<i>Balcon</i>	<i>Rue du Temple</i>	

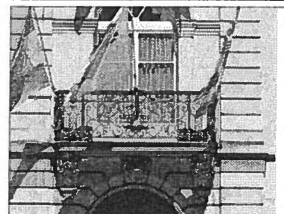
Objets à protéger

Type d'objet	Ferronneries de balcons	
Objet	Rue	Photo
<i>Balcon</i>	<i>Rue Pierre-Péquignat 17</i>	
<i>Balcon</i>	<i>Grand-Rue 4</i>	
<i>Balcon</i>	<i>Grand-Rue 16</i>	
<i>Balcon</i>	<i>Rue du 23-Juin 7</i>	
<i>Balcon (Worni)</i>	<i>Rue du 23-Juin</i>	
<i>Balcon (Worni)</i>	<i>Rue du 23-Juin</i>	
<i>Balcon Blétry</i>	<i>Rue du 23-Juin 17</i>	
<i>Balcon Blétry</i>	<i>Rue du 23-Juin 17</i>	

Objets à protéger

Type d'objet	Ferronneries de balcons	
Objet	Rue	Photo

Hôtel-de-Ville *Rue Pierre-Péquignat 2*

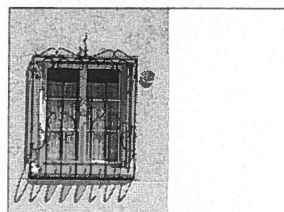


Type d'objet	Ferronneries de fenêtres	
Objet	Rue	Photo

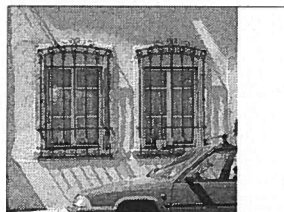
Fenêtres *Rue des Baïches 1*



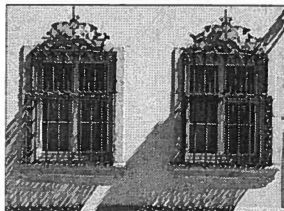
Fenêtres *Rue du Collège 5*



Fenêtres *Rue des Baïches 8*



Fenêtres *Faubourg de France 26*



Type d'objet	Ferronneries d'entrées de maisons	
Objet	Rue	Photo

Objets à protéger

Type d'objet	Ferronneries d'entrées de maisons	
Objet	Rue	Photo

Entrée (P Gressot) Rue du Temple



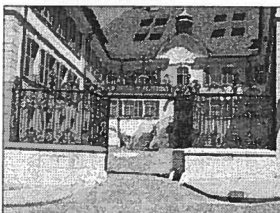
Entrée bâtiment Rue de l'Eglise 3



Hôtel-Dieu Rue de l'Eglise 1



Hôtel-Dieu Grand-Rue 3



Juventuti Rue des Baiches 2

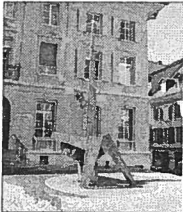







Temple Rue des Annonciades


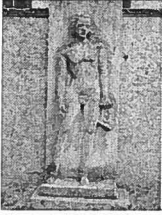






Type d'objet	Fontaine	
Objet	Rue	Photo

Objets à protéger

Type d'objet	Fontaine	
Objet	Rue	Photo
<i>Fontaine BCJ</i>	<i>Rue des Malvoisins</i>	
<i>Fontaine BCJ</i>	<i>Place de la Chaumont</i>	
<i>Fontaine de la Ronde Boule Dorée</i>	<i>Annonciades</i>	
<i>Fontaine de la Samaritaine</i>	<i>Grand-Rue</i>	
<i>Fontaine du Banneret</i>	<i>Malvoisins</i>	
<i>Fontaine du Cygne</i>	<i>Place Blarer-de-Wartensee</i>	
<i>Fontaine esplanade des Tilleuls</i>	<i>Rue Thurmann</i>	
<i>Fontaine rue des Capucins</i>		

Objets à protéger

Type d'objet	Statues	
Objet	Rue	Photo
Œuvre d'Art Beuchire		
Statues parc Pré- de-l'Étang		
Statues parc Pré- de-l'Étang		
St-Jean Népomucène	Fbg St-Germain	
Vierge à l'Enfant Jésus	Rue du 23-Juin	
Vierge à l'Enfant Jésus	Rue de l'Eglise 36	

ANNEXE VI=

CHARTRE DES JARDINS

Charte des Jardins

S'engager à adopter quelques bonnes pratiques qui favorisent la survie des hérissons, des oiseaux, des papillons et de la biodiversité en général.



Si vous voyez cet emblème affiché à l'entrée d'une propriété, c'est que ses habitants ont signé la *Charte des Jardins* et qu'ils ont pris l'**engagement moral** d'entretenir et d'aménager leur terrain pour favoriser la survie de la faune sauvage : oiseaux, hérissons, papillons, lézards, etc.

Pendant longtemps, ces sympathiques visiteurs des jardins ont trouvé assez facilement de quoi se nourrir en périphérie des habitations, ainsi que des endroits pour se reproduire et passer l'hiver. Mais les lieux favorables à la petite faune se raréfient, notamment parce que les coins de nature situés entre les zones habitées et les zones cultivées régressent sous la pression de l'urbanisation. De plus, les grandes propriétés se morcellent pour donner des parcelles plus petites et plus cloisonnées. Or, cette parcellisation provoque la disparition des haies sauvages, des vieux arbres, des prairies rarement tondues, et des tas de branches et de pierres si importants pour la survie et la reproduction des animaux.

Parallèlement à la diminution de la taille des parcelles se produit une augmentation de leur aménagement : gazon entretenu jusqu'aux limites de propriété ; haies exotiques choisies pour leur capacité à cacher les voisins ; massifs de plantes non indigènes qui ne favorisent pas la reproduction des papillons et qui donnent trop peu de fruits pour nourrir les animaux ; arbres trop parfaitement taillés qui n'offrent pas d'abris ; éclairage nocturne aux quatre coins du terrain ; usage immodéré des herbicides et des pesticides sur le gazon, les dalles et les rosiers – des traitements qui menacent non seulement la vie dans les cours d'eau mais qui polluent aussi les nappes phréatiques, sources d'eau potable. Dans ces conditions, les oiseaux et autres visiteurs des jardins ne trouvent plus d'endroits où se cacher, ni matériaux pour construire leur nid, ni insectes, ni petits fruits, ni même le repos nocturne...

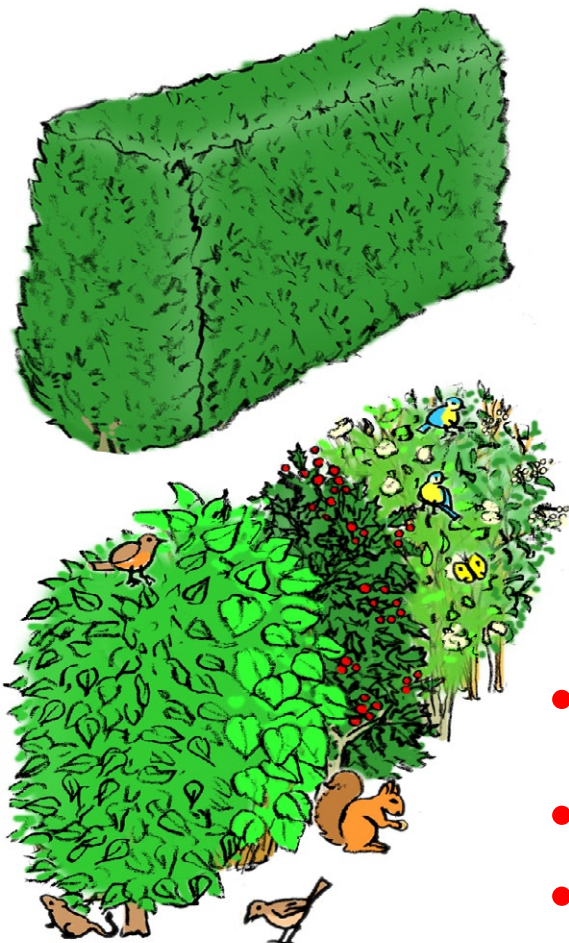
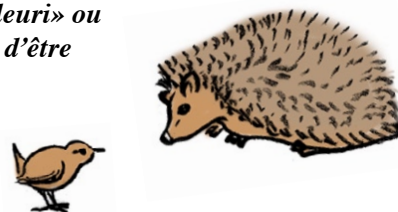
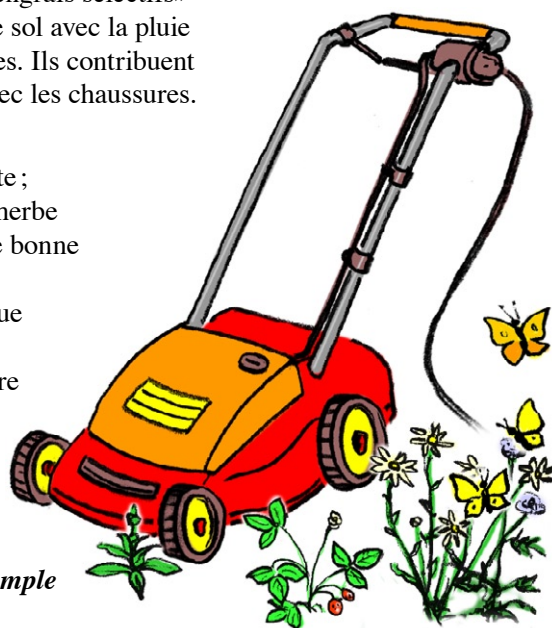
Les pages qui suivent expliquent les bonnes pratiques à adopter pour favoriser la biodiversité dans son jardin et devenir signataire de la charte. On trouvera davantage d'informations en se rendant sur www.energie-environnement.ch, la plate-forme d'information des services cantonaux de l'énergie et de l'environnement. ●

La pelouse et la tonte • Un gazon semblable à un court de tennis anglais nécessite beaucoup d'arrosage, d'engrais synthétiques et de **biocides** (= pesticides), plus particulièrement des *herbicides sélectifs* et des *produits antimousse*, combinés très souvent avec des engrais et vendus sous les noms d'«engrais sélectifs» ou «engrais antimousse». Ces produits chimiques s'infiltrent dans le sol avec la pluie et l'arrosage, et contaminent les cours d'eau et les nappes phréatiques. Ils contribuent aussi à polluer la maison, car on ramène les biocides à l'intérieur avec les chaussures.

On peut obtenir une pelouse correcte sans biocides :

- en tolérant les petites fleurs et le trèfle qui enrichit le sol en azote ;
- en tondant à une hauteur de 6 cm au minimum pour favoriser l'herbe aux dépens des plantes basses (plantain, pissenlit, chardon) – une bonne pratique qui réduit aussi les besoins en arrosage ;
- en utilisant une tondeuse qui hache finement l'herbe et qui plaque les déchets de tonte sur le terrain (mulching) ;
- en scarifiant le sol en automne, puis en l'engraissant si nécessaire avec du compost.

- *Je m'engage à ne plus utiliser systématiquement de biocides sur ma pelouse (herbicides sélectifs, produit antimousse, etc.)*
- *Pour permettre aux fleurs et aux insectes d'accomplir leur cycle de vie, je m'engage à laisser pousser une bande d'herbe – par exemple le long d'une haie ensoleillée ou sur un talus – et à ne pas la tondre tant qu'il y a des fleurs.*
- *Si je dois créer une nouvelle pelouse, je choisis un mélange de graminées ne demandant pas de traitements chimiques. J'envisage aussi les mélanges «gazon fleuri» ou «prairie fleurie» – d'origine indigène – pour les coins qui n'ont pas besoin d'être tondus toute l'année.*



La haie • Les thuyas, bambous et lauriers, tous exotiques, poussent vite et sont étanches à la vue. Mais une haie faite d'une seule variété – non indigène de surcroît – offre très peu de nourriture aux oiseaux et à la petite faune. Alors qu'une haie constituée de différents **arbustes sauvages indigènes** fleurit à différents moments de l'année, produit des fruits et des graines variés, et permet à beaucoup d'espèces – de papillons notamment – d'accomplir leur cycle de vie. *Buis, if, houx, troène, charme et hêtre* (qui tous deux gardent leurs feuilles sèches jusqu'au printemps) offrent en hiver un bon écran visuel. *Cornouiller, noisetier, prunellier, etc.* produisent des fruits dont certains sont consommables par les humains.

Il faut savoir que la plupart des haies dites «vives» ou «mêlées» que proposent les jardinerie sont constituées non pas d'espèces sauvages indigènes, mais de variétés horticoles (cultivars) plus ou moins exotiques et hybrides, et que beaucoup ne produisent pas de fruits.

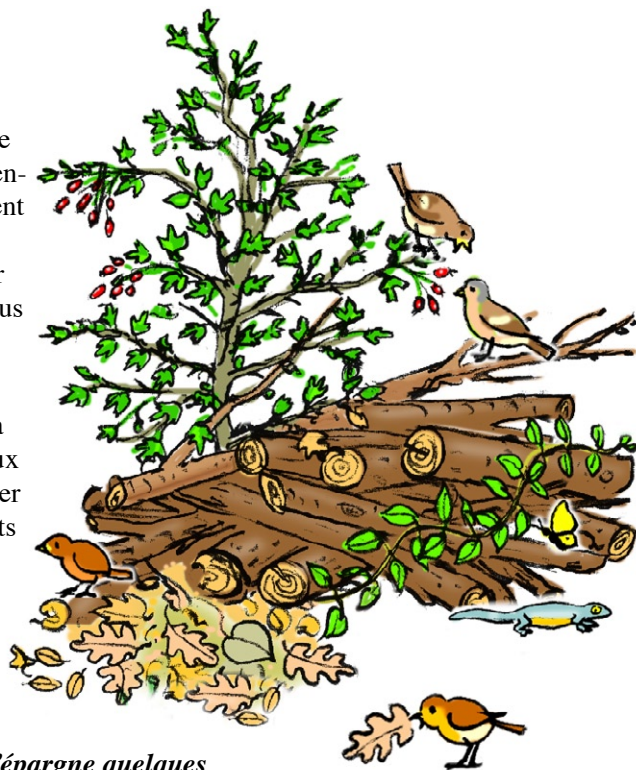
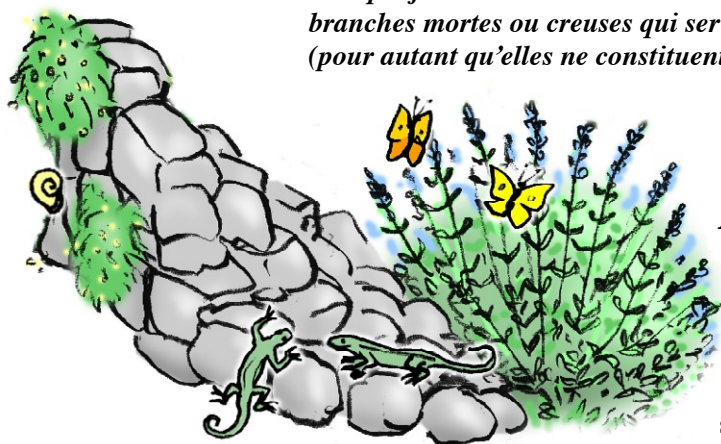
- *Pour offrir de la nourriture aux oiseaux, aux écureuils et à la faune en général, je m'engage à planter aussi dans ma haie et sur mon terrain des espèces sauvages indigènes (originaires de la région).*
- *Lorsqu'il s'agit de renouveler tout ou partie de la haie, des arbustes ou des arbres, je privilégie les espèces sauvages indigènes.*
- *Pour ne pas déranger les oiseaux au nid, j'évite de tailler la haie entre mars et septembre. Lors de la taille, je préserve les fruits.*

Le nettoyage du jardin • Une pelouse tondue à ras jusqu'en bordure de propriété, et nettoyée jusqu'à la dernière brindille, n'est pas accueillante pour les oiseaux et autres petits animaux. Les jeunes merles qui sautent du nid en sachant à peine voler ont besoin de vieilles branches sous lesquelles se cacher pendant que leurs parents les nourrissent au sol. Les hérissons doivent se construire un igloo de feuilles mortes pour passer l'hiver. Les lézards cherchent des cailloux chauffés par le soleil pour adapter leur température. Et beaucoup de papillons survivent au gel – sous forme de chenille, de chrysalide ou d'adulte ailé – en se cachant sous les feuilles, les herbes sèches, les pierres ou les écorces.

Lorsqu'on nettoie trop parfaitement son terrain, on participe à détruire la biodiversité et on supprime du matériel que les oiseaux pourraient utiliser pour bâtir leurs nids. On peut d'ailleurs réaliser un harmonieux «hôtel» pour la petite faune avec un arrangements de branches et de cailloux, agrémenté de plantes grimpantes.

- *Pour créer des abris pour la faune et favoriser la biodiversité, je m'engage à laisser dans un coin du jardin – toute l'année – un tas de bois, de cailloux, de feuilles mortes, ainsi que des espaces d'herbes sèches.*

- *Lorsque je taille les arbres et les buissons, j'épargne quelques branches mortes ou creuses qui serviront d'abri pour la faune (pour autant qu'elles ne constituent pas un danger si elles tombent).*



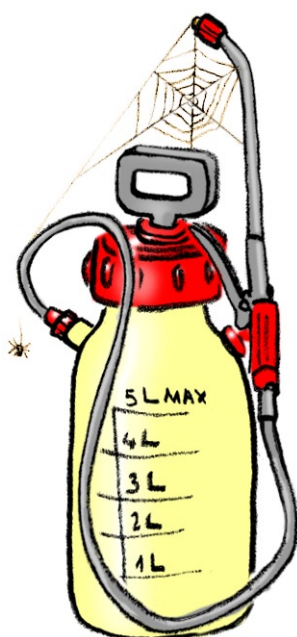
Les biocides (pesticides) • C'est un problème grandissant non seulement pour la vie des jardins, mais aussi pour la santé humaine. Le nom «biocide» englobe toutes les substances chimiques conçues pour tuer des êtres vivants particuliers : herbicides (désherbant, antimousse), insecticides, fongicides (contre les champignons et les moisissures), acaricides (contres les acariens et les araignées).

Les biocides utilisés par l'agriculture et les particuliers contaminent les nappes phréatiques et les cours d'eau. Pulvérisés dans le jardin, on les retrouve à l'intérieur de la maison, ramenés par les chaussures, ainsi que par les chiens et les chats.

Outre l'entretien du gazon, les biocides sont utilisés sur les rosiers pour les protéger des moisissures, des acariens et des pucerons. Or, ils tuent aussi les coccinelles qui pourraient s'attaquer aux pucerons : en traitant préventivement, on empêche toute régulation naturelle de s'installer. Il faut donc apprendre à patienter pour voir si un traitement est vraiment nécessaire. Et préférer, en cas de besoin, des produits d'origine naturelle. L'idéal est de choisir des rosiers qui résistent bien aux maladies (des variétés de roses très résistantes ont été sélectionnées récemment).

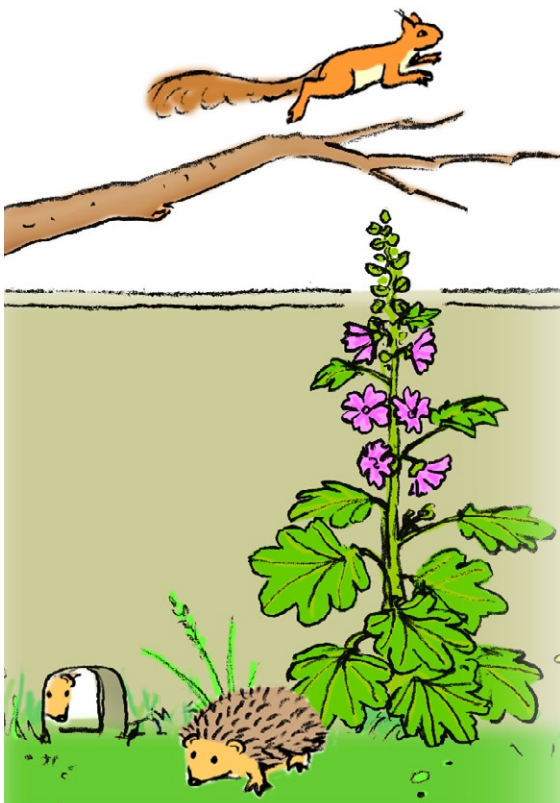
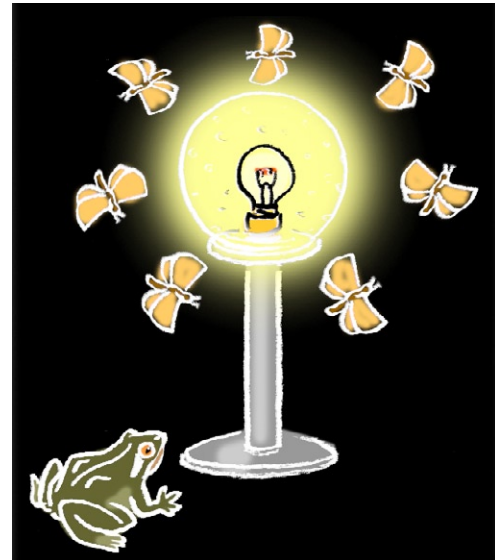
Depuis 2001, le désherbage par herbicide des allées, des chemins, des parkings et de leurs bordures est **interdit par la loi** chez les particuliers, car le risque de contamination des cours d'eau en cas de pluie est très important.

- *Pour ma propre santé et pour préserver l'eau potable et la biodiversité, je m'engage à utiliser le moins possible de biocides (pesticides). Si besoin, je choisis des biocides d'origine naturelle.*
- *Si je dois planter ou changer des rosiers, je choisis des variétés résistantes aux maladies.*
- *Je respecte la loi en renonçant à utiliser des herbicides sur les allées et les bords de chemins. Si nécessaire, je leur préfère le désherbage thermique.*



L'éclairage du jardin • L'éclairage nocturne des villes et des zones villas n'a cessé de se développer aux cours des dernières années, au point de désorienter les oiseaux migrateurs qui voyagent la nuit. Il perturbe aussi la vie nocturne et le rythme biologique des animaux qui survivent dans les jardins – à commencer par les vers luisants. Les lampes attirent irrésistiblement certains insectes nocturnes, des papillons notamment, et provoquent leur mort par épuisement. Et enfin, la clarté artificielle augmente la vulnérabilité des oiseaux qui dorment et des petits animaux qui s'activent la nuit : ils sont plus faciles à repérer par les chats.

- *Pour préserver la vie nocturne et le repos de tous, je m'engage à éteindre l'éclairage du jardin lorsqu'il est inutile (après 22 h).*
- *Je choisis des lampes qui renvoient la lumière vers le bas, plutôt que des modèles qui éclairent le ciel tous azimuts.*



Les passages à hérisson & Cie •

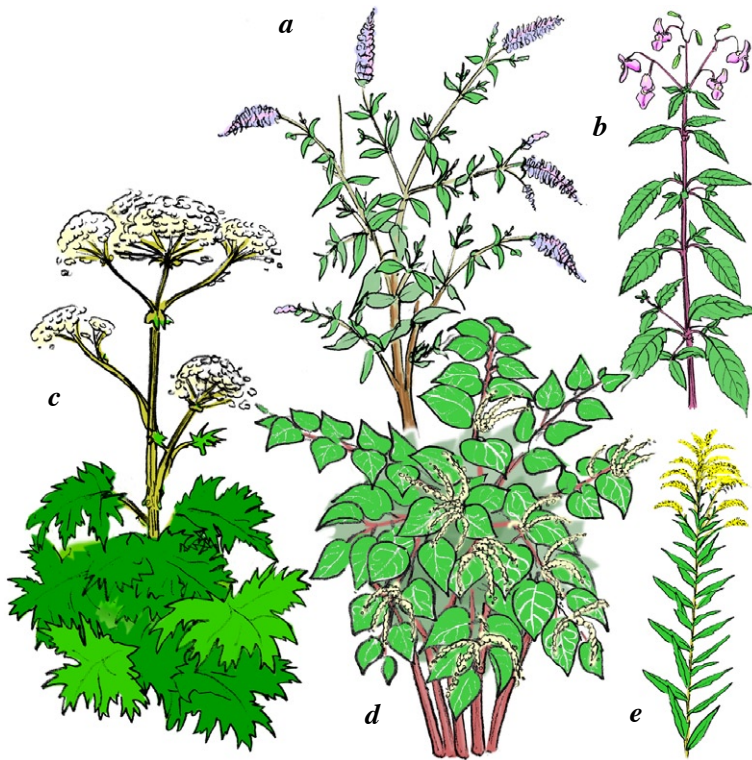
Les hérissons passent d'un jardin à l'autre pour trouver un partenaire, un point d'eau, une source de nourriture, un lieu d'hivernage... Or, les propriétés deviennent très cloisonnées, ce qui les oblige à passer par la route en prenant le risque de se faire écraser. Les bordures de trottoir sont aussi des obstacles infranchissables pour certains animaux, tels les tritons et les orvets. Quant aux écureuils, la disparition d'un arbre peut couper leur passage aérien, et les obliger à se déplacer au sol où les attendent les voitures, les chiens et les chats...

- *Pour faciliter le déplacement des hérissons et de la petite faune, je m'engage à laisser (ou à créer) au moins un passage avec chaque jardin voisin (environ 12 x 12 cm). Bien sûr, j'en parle auparavant aux autres propriétaires, afin qu'ils comprennent le but et la nécessité de ces passages.*
- *Lorsque je taille les arbres, je pense aux écureuils en n'interrompant pas la continuité de leur passage.*

Limaces • Il est frustrant de voir ses fleurs et ses salades dévorées par les limaces. Mais les granulés anti-limace au méthaldéhyde sont à bannir, car ils sont toxiques pour la petite faune, les animaux domestiques et les enfants qui en avaleraient. Il faut leur préférer des granulés moins problématiques à l'orthophosphate de fer. Cependant, la technique la plus efficace consiste à chasser les limaces au soleil couchant ou au petit matin, lorsqu'elles sont hors de leur cachette. Même si cela peut paraître très cruel, un rapide coup de ciseaux derrière la tête (dans le cerveau) les élimine avec bien moins de souffrances qu'un empoisonnement chimique.

- *Pour éviter d'intoxiquer la petite faune, et notamment les hérissons prédateurs de limaces, je renonce aux granulés anti-limaces au méthaldéhyde. Je leur préfère ceux à l'orthophosphate de fer, voire mieux : je chasse les limaces à la main, au petit matin ou en soirée.*





Plantes exotiques envahissantes

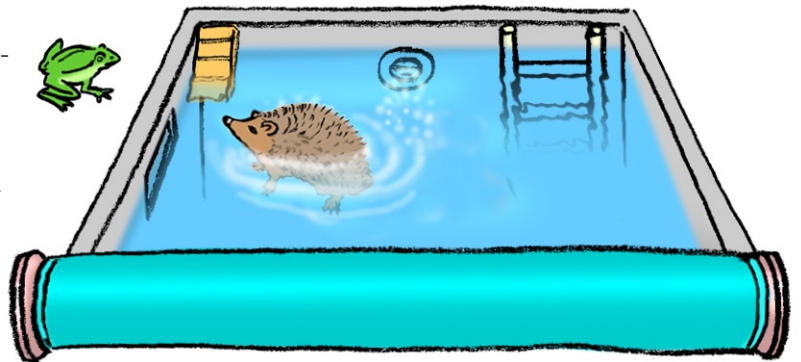
Certaines plantes originaires d'Asie ou d'Amérique sont en train d'envahir la nature en provoquant de véritables désastres écologiques, car elles se reproduisent vite et éliminent toutes les autres espèces là où elles se répandent. L'arbre à papillons, la renouée du Japon et la grande balsamine, par exemple, déstabilisent les rives des rivières qui s'érodent en cas de crue.

La plupart de ces envahissantes proviennent de jardins ; elles se reproduisent très facilement par graines ou en se régénérant à partir d'un morceau de tige ou de racine. Il vaut donc mieux éviter de les planter, et idéalement les arracher si elles poussent déjà chez soi – ne surtout pas les mettre au compost, mais à l'incinération.

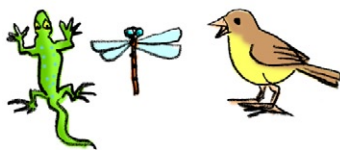
- Pour ne pas favoriser l'expansion des plantes exotiques envahissantes dans la nature, je renonce à planter dans mon jardin les espèces suivantes : Arbre à papillons (a), Grande balsamine ou Impatiente glanduleuse (b), Grande berce du caucase (c), Renouée du Japon (d), Solidage géant et Solidage du Canada (e).

La piscine • Lieu de plaisir et de détente, elle peut se transformer en tombeau pour les hérissons et les amphibiens qui s'y élancent en croyant avoir affaire à un plan d'eau naturel. Si la piscine n'offre pas de rampe de sortie, l'animal nage tout autour du rebord, jusqu'à ce qu'il se noie d'épuisement... De nuit, l'éclairage disposé sous la surface de l'eau favorise la noyade des papillons de nuit.

- Pour éviter les noyades d'animaux, je m'engage à faciliter leur sortie de la piscine, par exemple en disposant en permanence une petite planche non glissante (10 cm de large, avec des rainures antiglisse ou des petites réglottes) qui permet à la petite faune de ressortir de l'eau.



- Pour ne pas provoquer de noyades de papillons et d'autres animaux, j'évite de laisser la piscine éclairée inutilement.



Le chat • Sympathique animal de compagnie, il n'en est pas moins le plus terrible prédateur du jardin – et des jardins voisins qu'il ne manque pas de visiter. Il attrape les jeunes oiseaux qui commencent leur vie au sol (merles, rouges-queues, rouges-gorges). Il chasse les lézards et les papillons. Il s'attaque aussi aux musaraignes, ces petites carnivores cousines du hérisson souvent confondues avec les souris. Bien sûr, cet instinct est naturel. Mais ce qui ne l'est pas, c'est la grande densité des chats vivant dans les zones résidentielles : une dizaine peuvent passer successivement dans un même jardin durant une seule nuit. Dans la nature, un seul chat sauvage d'Europe couvre un territoire d'environ 3 km².

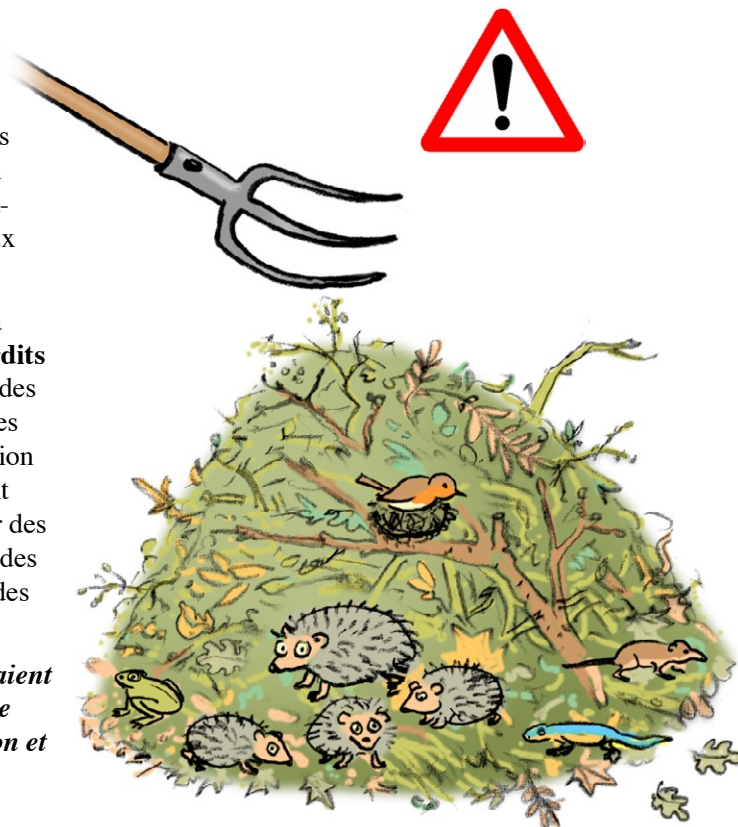
- Pour tenter d'avertir les oiseaux de l'arrivée de mon chat, je m'engage à l'équiper d'une clochette ou d'un grelot qui tinte facilement (sinon il apprend à se déplacer sans la faire sonner). Je le garde à l'intérieur durant quelques jours, si je remarque que de jeunes oiseaux sont descendus du nid et sont nourris à terre par leurs parents (mai, juin).

Les vieux déchets de jardin .

Un tas de branches et de feuilles abandonné depuis des mois ? Attention avant de le déblayer : il peut abriter une famille de hérissons, un nid de rouges-gorges, des tritons ou d'autres amphibiens qui sont tous très menacés. Si on doit s'en débarrasser, attendre si possible les mois d'août-septembre : la saison des nids est terminée et les animaux n'hibernent pas encore.

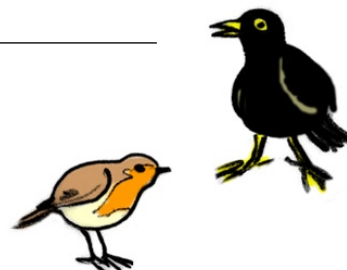
Pour être en accord avec l'Ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair), les **feux de jardin sont interdits dans la plupart des communes suisses**. Il peut exister des exceptions (se renseigner auprès de sa commune) pour les déchets naturels du jardin (branches, feuilles) – à condition qu'ils soient secs, dégagent peu de fumée et ne dérangent pas les voisins. Dans tous les cas, il est interdit de brûler des ordures ménagères et d'autres matériaux ou produits, ni des vieux meubles en bois peint ou verni, ni des piquets ou des barrières traités contre le pourrissement.

- *Pour éviter de tuer ou mutiler des animaux qui pourraient hiberner ou nicher, j'évite de détruire mon vieux tas de branches et de feuilles durant la période de nidification et d'hibernation. Je le fais en août et septembre.*
- *Je respecte le règlement de ma commune s'il interdit les feux de jardin.*



Energie- environnement.ch

Plate-forme d'information des services cantonaux de l'énergie et de l'environnement



Ce site Internet offre un jardin virtuel à explorer. On y découvrira de nombreuses animations expliquant en détail les bonnes pratiques qui favorisent la biodiversité. On y trouvera aussi cette charte à télécharger, ainsi que des adresses utiles et des liens vers des documents complémentaires.

La maison se visite également : ses pièces regorgent de conseils utiles pour économiser l'énergie, ménager les ressources naturelles et préserver sa santé.

www.energie-environnement.ch

Comment adhérer à la Charte des Jardins ? Où commander un emblème ?



Adhésion par sa commune ou une association de quartier

Certaines communes et associations de quartier gèrent directement la Charte des Jardins : elles en font la promotion, récoltent les engagements des habitants, distribuent les emblèmes, et organisent des activités pour favoriser la biodiversité dans leur région. C'est la situation idéale, car l'un des buts de la charte est de mettre les jardins en réseau pour faciliter les déplacements des petits animaux et leur éviter de devoir affronter les dangers de la route.

Adhésion individuelle

Si aucun organisme ne gère la Charte des Jardins dans votre région, vous pouvez y adhérer individuellement et commander un emblème à l'aide du bulletin-réponse ci-dessous.



Marquer d'une croix ce qui convient

J'ai lu les 6 pages de la Charte des Jardins. J'ai bien compris que ce document n'a pas de valeur contractuelle et qu'il ne peut servir à quiconque pour exercer une contrainte envers moi, mes proches ou le terrain que j'occupe. Par ma signature, je prends l'**engagement moral** de respecter l'esprit de la Charte des Jardins et d'en appliquer les bonnes pratiques.

Je commande l'emblème distinctif des signataires de la Charte des Jardins. Cet emblème en bois de mélèze de 20 x 20 cm (épaisseur: 23 mm) est fabriqué dans un atelier protégé occupant des personnes handicapées.
Prix : CHF 29.- (TVA et frais de port compris), **livrable uniquement en Suisse.**



Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Localité : _____

Téléphone : _____ e-mail : _____

Le jardin est à l'adresse ci-dessus. Autre adresse : _____

Je m'occupe moi-même de l'entretien du jardin. Le jardin est entretenu par un jardinier/une entreprise.

Remarques : _____

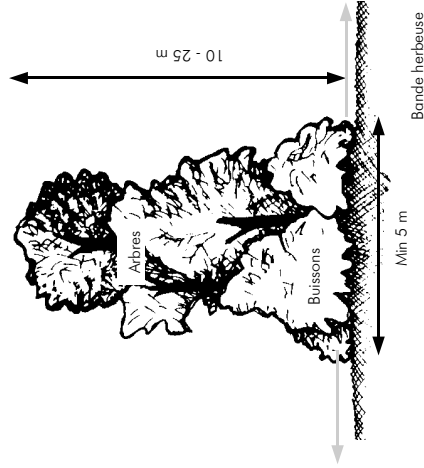
Lieu et date : _____ Signature : _____

À retourner à : energie-environnement.ch
Charte des Jardins
Rue des Maraîchers 8
CH-1205 Genève

ANNEXE VII=

**DIRECTIVES SUR
L'ENTRETIEN DU
BOCAGE**

Haies arborescentes



Définition

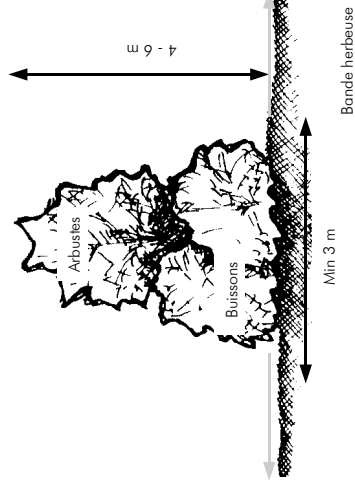
Une haie arborescente est formée de tout type d'arbres et d'arbustes. La hauteur dépend des essences d'arbres qui composent la haie, mais il faut compter au moins 10 m de haut.

Une largeur minimale de 5 m est nécessaire à la base. La présence d'une telle haie demande généralement au moins 10 m d'emprise au sol.

Problématique de gestion

- Les haies hautes peuvent générer un ombrage important des cultures.
- La présence de vieux arbres, souhaitée d'un point de vue biologique, influence parfois la quantité de branches mortes présentes.
- La haie arborescente fournit par contre un abri pour le bétail, limite l'érosion et l'effet du vent. Elle fournit du bois de feu.
- Un entretien mal adapté peut aboutir au développement inconsideré de la partie supérieure des arbustes (voir ci-contre haies hautes).

Haies hautes ou arbustives



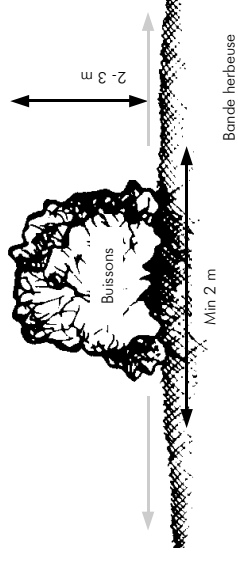
Définition

Une haie haute ou haie arbustive est formée de buissons et d'arbustes. La hauteur de ce type de haie dépend des essences d'arbustes qui la composent. Généralement une telle haie atteint env. 4-6 m.

Problématique de gestion

- Un entretien mal adapté peut aboutir au développement inconsideré de la partie supérieure des arbustes. ➤ obstacle pour les véhicules agricoles. Perte de densité au pied et diminution de la valeur biologique.
- Une forte densité d'épineux, souhaitée d'un point de vue biologique, peut dissuader l'exploitant de continuer à pratiquer un entretien qui, dans le long terme, est nécessaire pour contenir l'extension de la haie haute.
- La haie haute limite l'érosion et l'effet du vent. Elle agit comme régulateur hydrique et sert de refuge à des espèces animales prédatrices et auxiliaires des cultures.

Haies basses ou buissonnantes



Définition

Une haie basse est essentiellement formée de buissons. Elle structure le paysage mais c'est surtout la variété des essences qui composent sa strate unique, le manteau, qui détermine son importante valeur biologique.

Une telle haie ne dépasse généralement pas 2-3 m de haut et doit avoir une largeur minimale de 2 m à la base.

Problématique de gestion

- Un entretien très régulier est généralement nécessaire pour maintenir la taille limitée, aussi bien en largeur qu'en hauteur.
- Le but de l'entretien doit être clairement défini. Étant donné sa faible ampleur, la haie basse est particulièrement sensible à un entretien mal adapté. Un entretien trop drastique (recépage intempestif) peut ainsi conduire à sa disparition rapide. À l'opposé, un manque d'entretien peut permettre le développement rapide de certains buissons, qui peuvent apporter un ombrage indésirable sur les cultures.
- Les parties recépées de la haie basse, surtout lorsque le recépage est intensif, peuvent être colonisées par des espèces indésirables pour les cultures (ronces, orties, etc.).

Haies arborescentes



Action	Limitation de la croissance des buissons.	Aucune action dans le pied de la haie en dehors des interventions majeures.	Limitation de l'extension des lianes.
Fréquence	2 - 5 ans	15 - 20 ans	1 an

Commentaires

Taille de la couronne des arbres en principe pas souhaitée. Certaines branches gênantes peuvent être coupées. Les arbres seront coupés tous les 15 à 20 ans (bois de feu). On conservera au moins 50% des arbres.

Zone buissonnante jamais recépée, mais uniquement rabattue. Favoriser les espèces à croissance lente et les épineux (en dehors des pâtures).

Conserver l'emprise au sol de la haie.

Actions positives

- > Favoriser les arbres fruitiers sauvages et les sorbiers.
- > Conserver les arbres morts.

Haies hautes ou arbustives



Action	Limitation de la croissance des buissons.	Aucune action dans le pied de la haie en dehors des interventions majeures.	Limitation de la croissance des buissons.
Fréquence	2 - 5 ans	5 - 10 ans	2-5 ans

Commentaires

Rabattre la partie supérieure de la strate arbustive tous les 5-10 ans. Favoriser les espèces à croissance lente et les épineux.

Exceptionnellement, recépage sélectif des espèces à forte croissance et très ramifiées (jamais sur toute la longueur de la haie en même temps).

Conserver l'emprise au sol de la haie.

Actions positives

- > Favoriser les arbustes à croissance lente (aubépine, épine noire, églantier, troène, etc.).
- > Tailler les espèces à fruits en février-mars.

Haies basses ou buissonnantes



Action	Limitation de la croissance des buissons.	Limitation de la croissance des buissons.	Limitation de la croissance des buissons.
Fréquence	1 - 2 ans	3 - 6 ans	1-2 ans

Commentaires

Tailler la haie au carré tous les 2 ans sur un tiers seulement de la longueur totale. Recépage possible par tronçon.

Conserver l'emprise au sol de la haie.

Actions positives

- > Favoriser les arbustes à croissance lente (aubépine, épine noire, églantier, troène, etc.).
- > Tailler les espèces à fruits en février-mars.

ANNEXE =L

**LIMITES FORESTIERES
CONSTATEES**

3280

PORRENTRUY

1:500



CERTIFIE EXACT

PORRENTRUY, le 26 février 2013

LE GEOMETRE D'ARRONDISSEMENT:

Légende:

 Limite forestière constatée
le 29 janvier 2013

251550

251500

du Voyeboeuf

13 MAI 2013



573750

573800

PORRENTRUY

1:1000

CERTIFIE EXACT

PORRENTRUY, le 26 février 2013

LE GEOMETRE D'ARRONDISSEMENT:

N

Légende:



Limite forestière constatée
le 29 janvier 2013

1590

3622

Au Voyeboeuf

Route de Courgenay

251700

1612

3623

3280

1608



13 MAI 2013

573700

573800

251600

251800

PORRENTROY

1:500



3328

110

Tennis couvert

110A

120
Stand

(3454)

Au Voyeboeuf

1581

573900

573950

251150

251100

CERTIFIE EXACT

PORRENTROY, le 26 février 2013

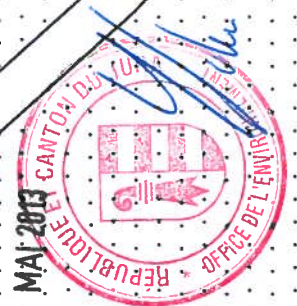
LE GEOMETRE D'ARRONDISSEMENT:

Légende:



Limite forestière constatée
le 29 janvier 2013

13 MAI 2013



PORRETRUY

1:1000

Sur Entier



CERTIFIE EXACT

PORRETRUY, le 26 février 2013

LE GEOMETRE D'ARRONDISSEMENT:

[Handwritten signature]

Légende:

 Limite forestière constatée
le 29 janvier 2013

3637

(3639)

3638

72

74

1513

3304

573900

574000

2010

3093

13 MAI 2013



74100

65

1511

252200

252100

PORRETRUY

1246

1:1000



Légende:

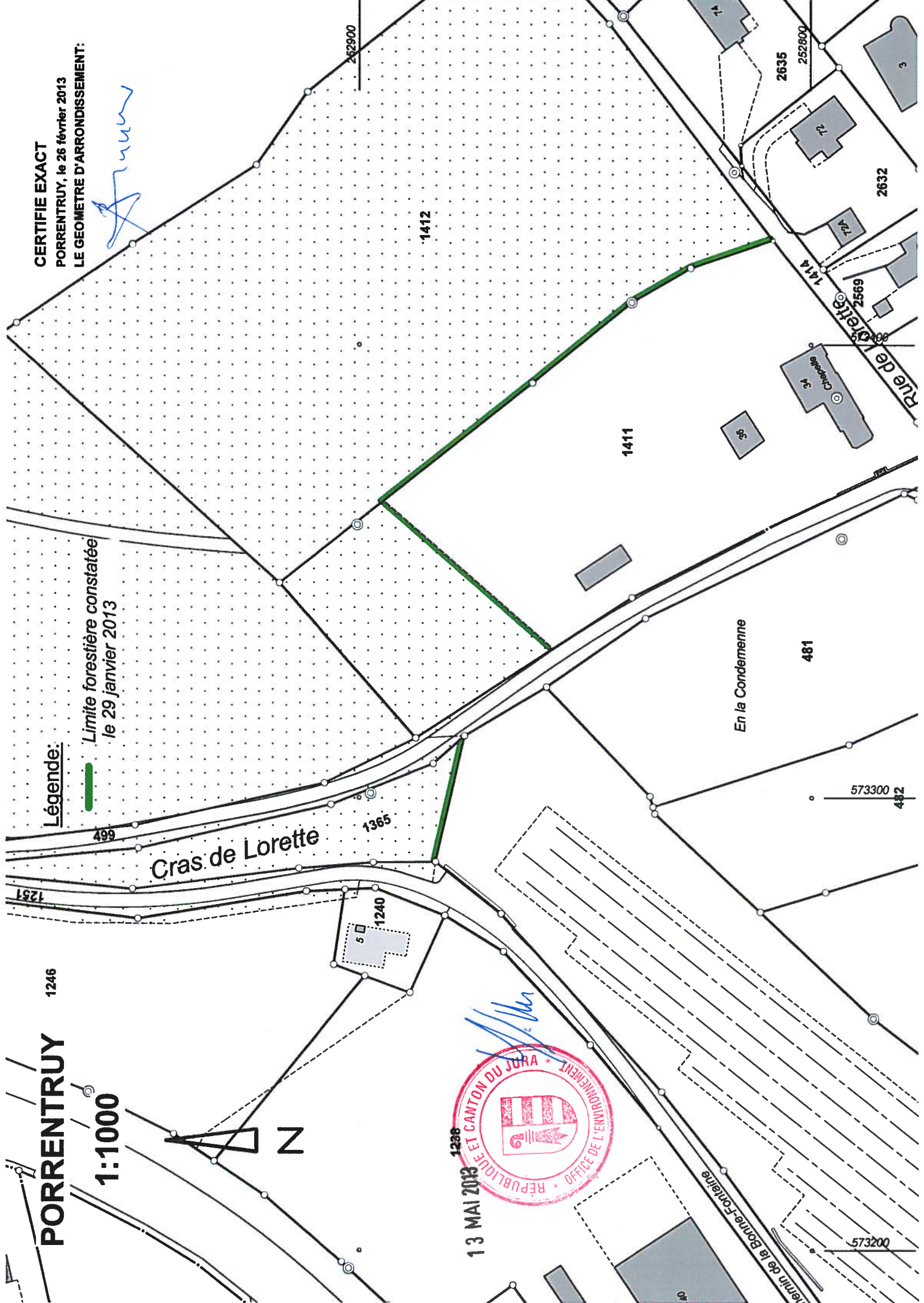
— Limite forestière constatée
le 29 janvier 2013

CERTIFIE EXACT
PORRETRUY, le 26 février 2013
LE GEOMETRE D'ARRONDISSEMENT:

[Handwritten signature in blue ink]



13 MAI 2013



PORRENTUUY

1:500

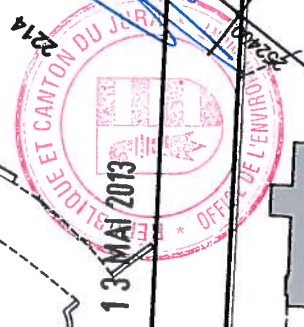
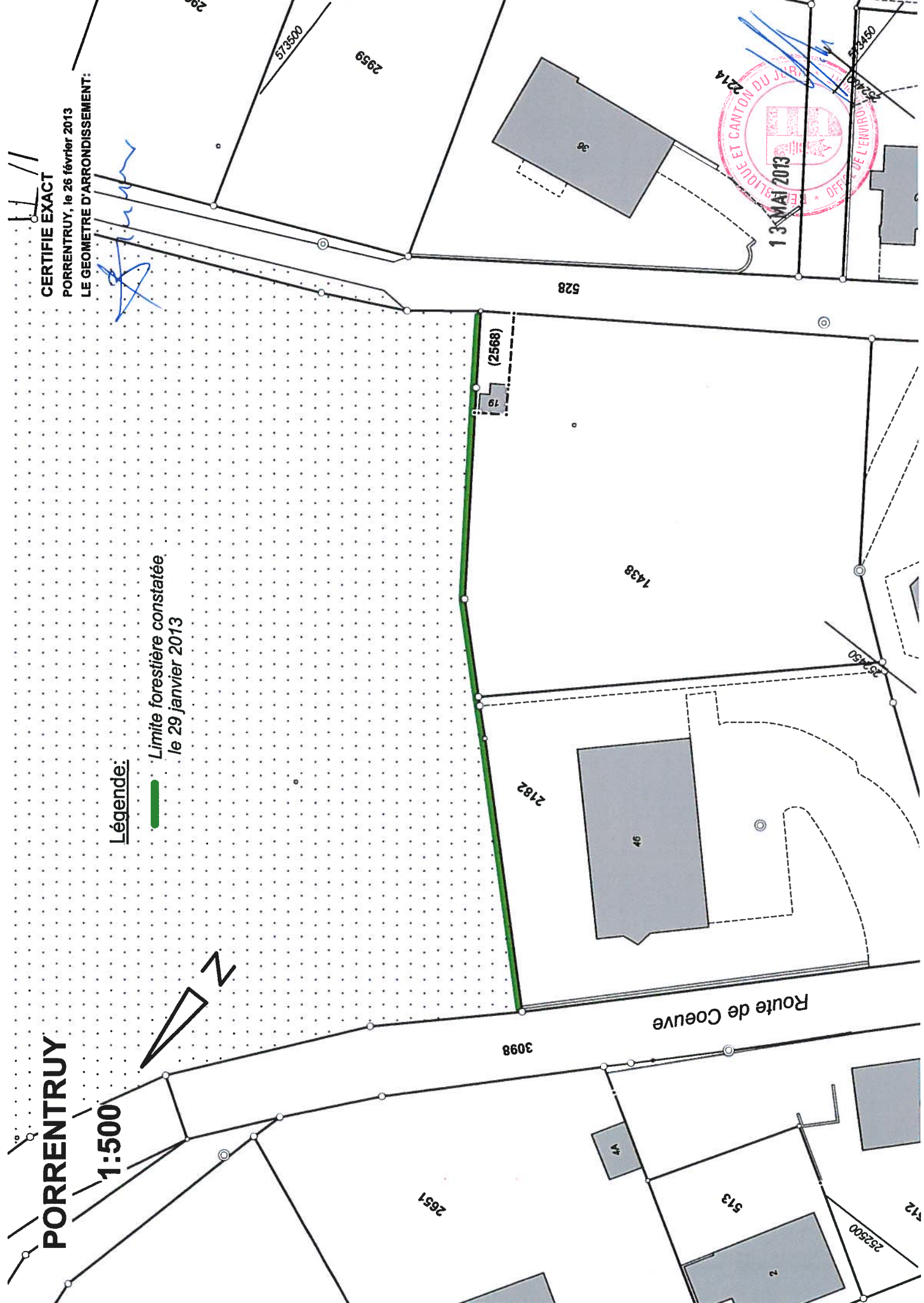
Légende:

 Limite forestière constatée
le 29 janvier 2013

CERTIFIÉ EXACT

PORRENTUUY, le 26 février 2013

LE GEOMETRE D'ARRONDISSEMENT:



PORRETRUY

1:1000

Légende:

— Limite forestière constatée
le 29 janvier 2013

CERTIFIE EXACT

PORRETRUY, le 26 février 2013

LE GEOMETRE D'ARRONDISSEMENT:



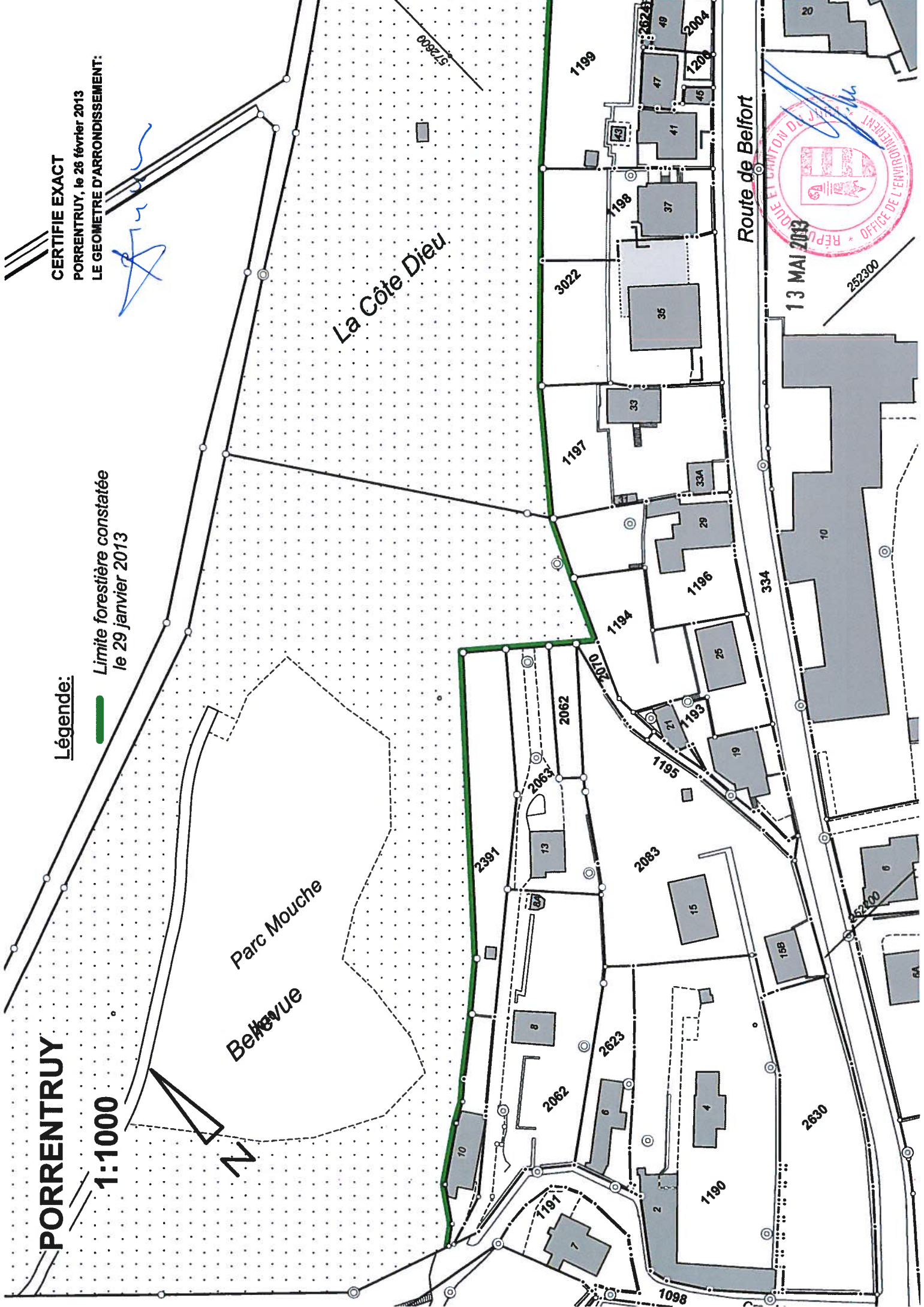
Bellevue

Parc Mouche

La Côte Dieu

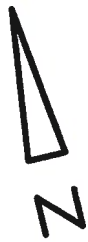
Route de Belfort

13 MAI 2013



PORRENTRUY

1:1000



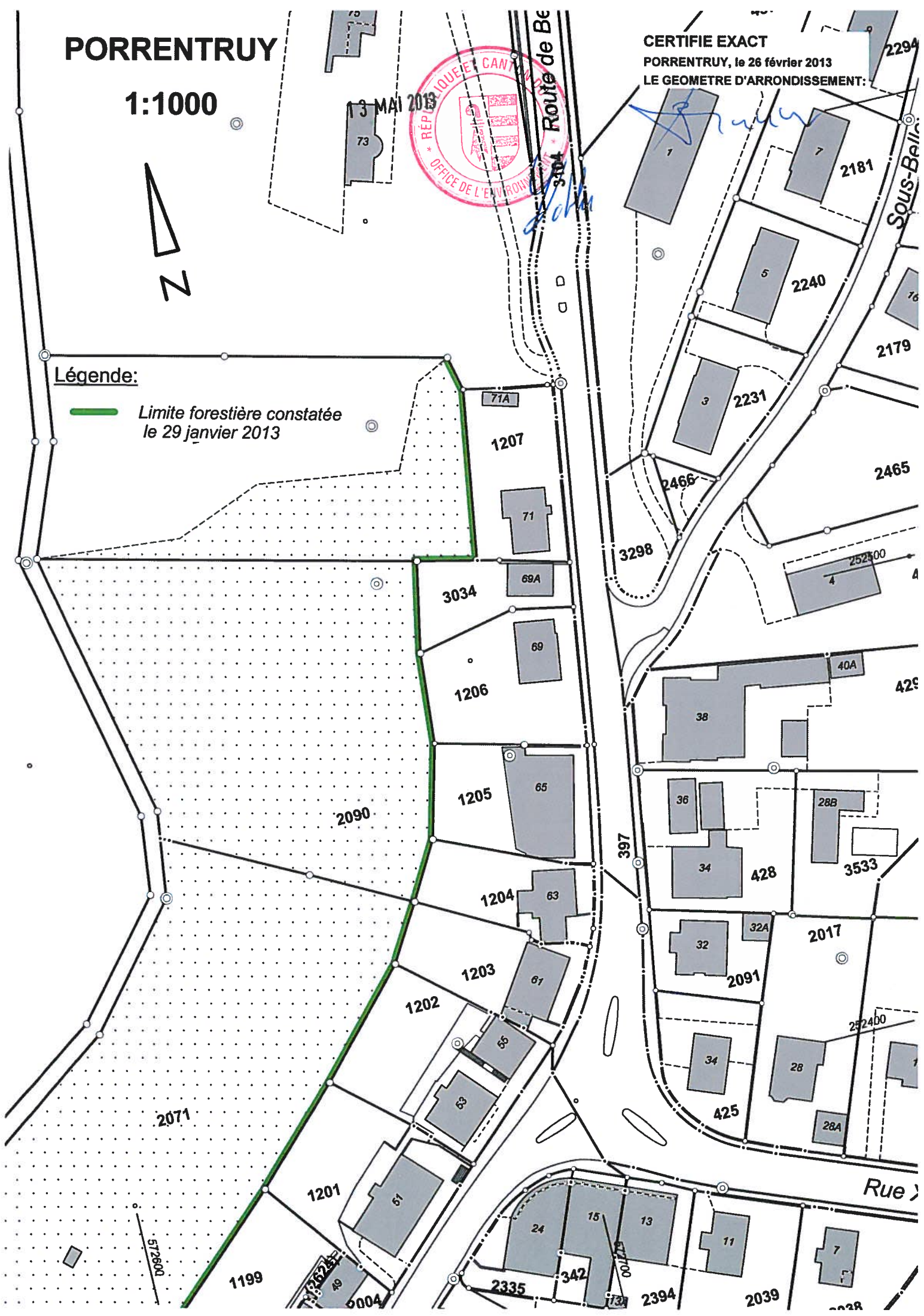
Légende:



Limite forestière constatée
le 29 janvier 2013



CERTIFIÉ EXACT
PORRENTRUY, le 26 février 2013
LE GEOMETRE D'ARRONDISSEMENT:



PORRENTROY

1:500



1950

Légende:

 **Limite forestière constatée le 29 janvier 2013**

13 MAI 2013



CERTIFIE EXACT

PORRENTROY, le 26 février 2013

LE GEOMETRE D'ARRONDISSEMENT: 259600

2314

504

3174

77

Thermosseau

48

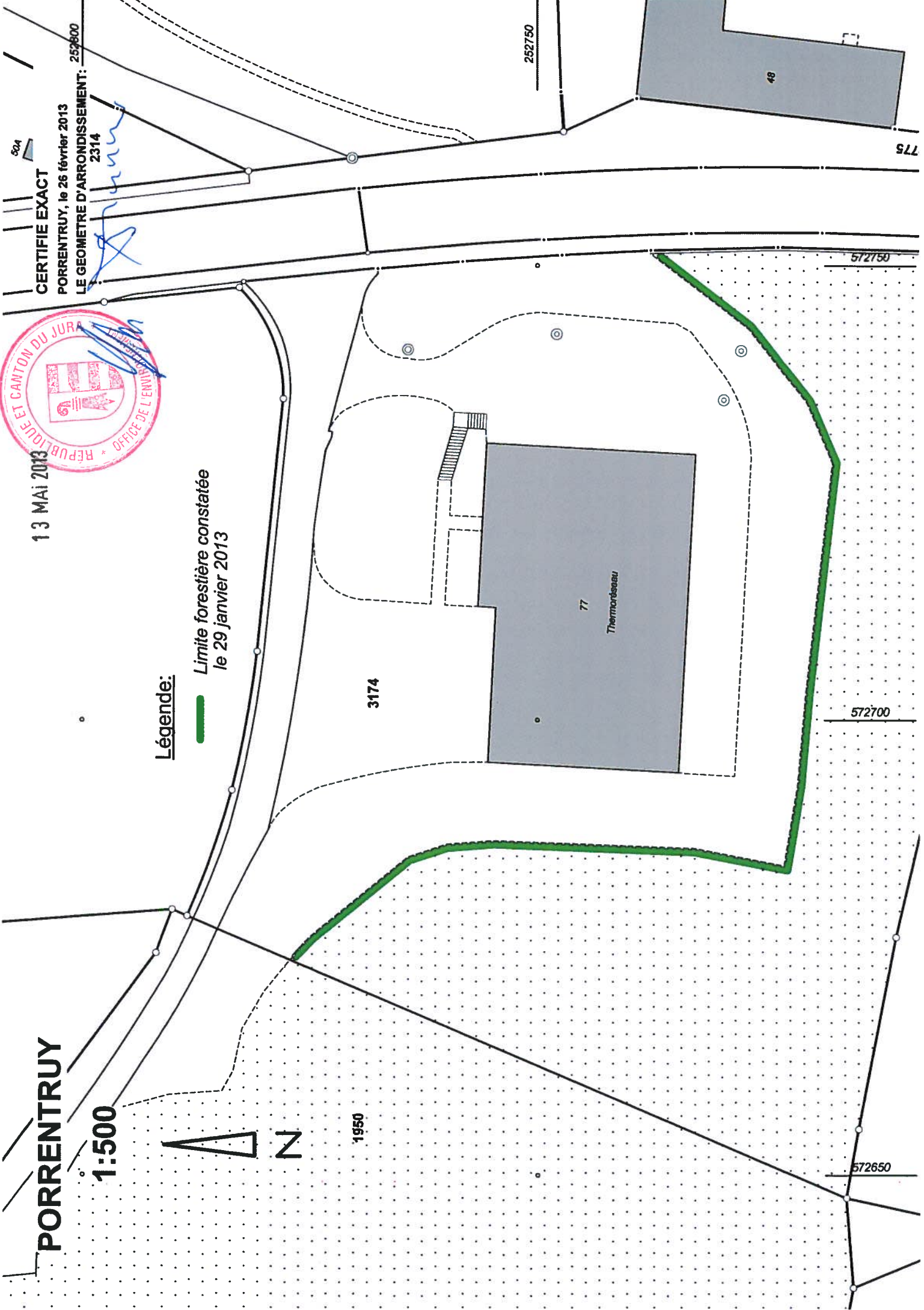
572700

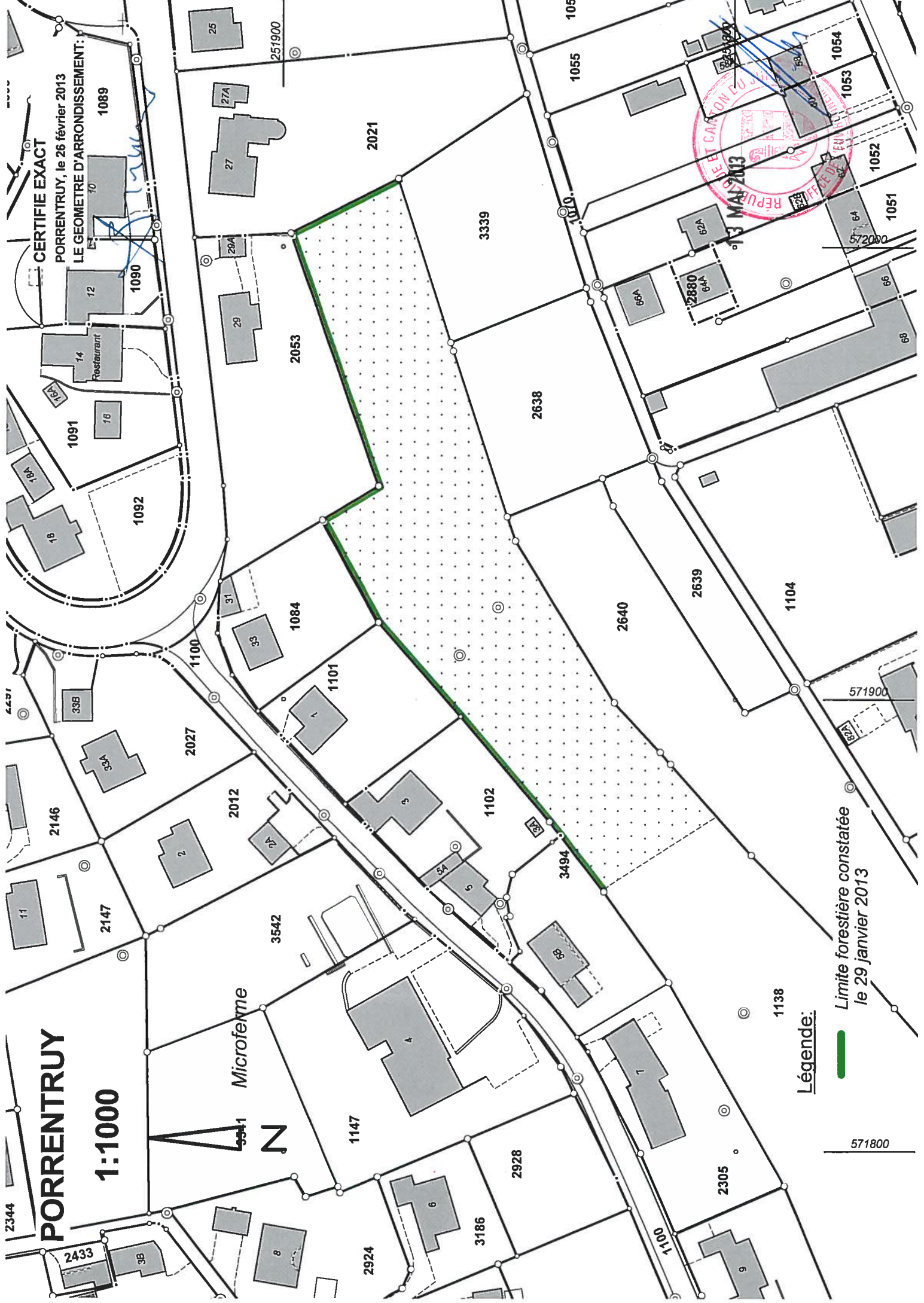
572650

572750

252750

775





CERTIFIÉ EXACT
 PORRENTRUÿ, le 26 février 2013
 LE GEOMETRE D'ARRONDISSEMENT:

PORRENTRUÿ
 1:1000



Microferme

Légende:

— Limite forestière constatée
 le 29 janvier 2013

